



# Tableau de Bord – 2021

Validé par la Commission Locale de l'Eau  
le 25 avril 2022





# Sommaire

Préambule

Page 4



Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

Page 5



Qualité bactériologique des eaux

Page 6

Qualité physico-chimique et chimique des eaux

Page 21



Gestion des milieux aquatiques et du bocage

Page 41



Gestion quantitative

Page 43

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Argoat-Trégor-Goëlo » couvre un territoire d'environ 1500 km<sup>2</sup> :

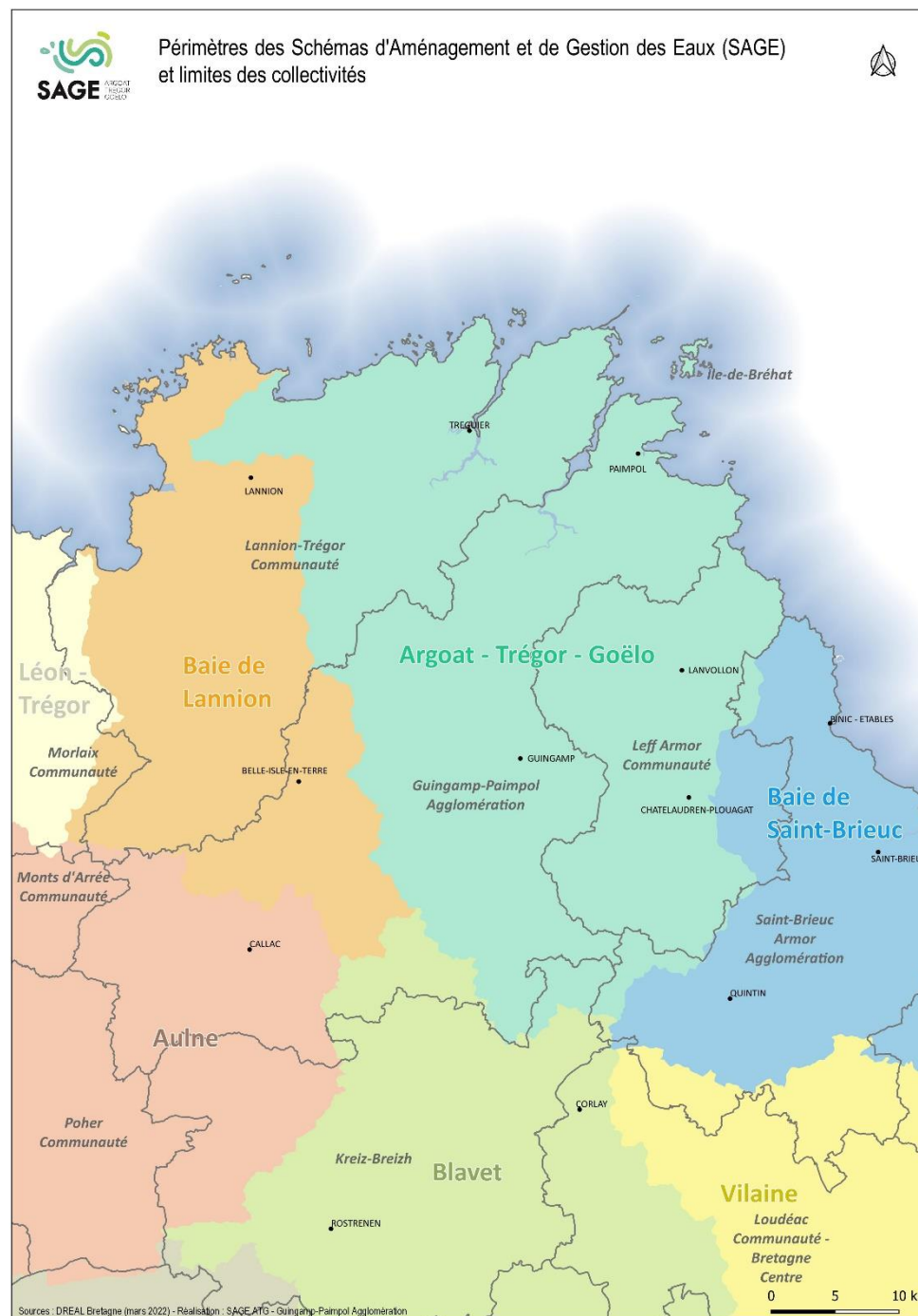
- les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km<sup>2</sup>) d'une part,
- les bassins versants du *Trioux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km<sup>2</sup>) d'autre part.

Il concerne 110 communes (dont 95 incluses en totalité dans le périmètre) et 5 EPCI, ce qui représente environ 140 000 habitants.

Le SAGE ATG est entouré de 3 autres SAGE : le SAGE Baie de Lannion à l'Ouest, le SAGE Baie de Saint-Brieuc à l'Est et le SAGE Blavet au Sud. Une coopération entre ces différents SAGE permet également une approche territoriale plus large.

Approuvé par Arrêté Préfectoral le 21 avril 2017, le SAGE est dans sa phase de mise en œuvre.

Le Tableau de Bord est un outil composé d'indicateurs renseignés périodiquement, dont la vocation est notamment de suivre la mise en œuvre des dispositions et règles du SAGE et d'évaluer l'atteinte de ses objectifs. Sa réalisation est une obligation fixée par le Code de l'Environnement.



## Organiser la mise en œuvre du SAGE Coordonner les acteurs et les projets

Afin d'organiser la mise en œuvre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 4 fois en 2021 sur les thématiques suivantes :

- La désignation des élus référents sur les différentes thématiques, suite à l'installation de la CLE en novembre 2020 après les élections municipales,
- L'approbation du Tableau de Bord 2020,
- La présentation du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2022-2027, soumis à la consultation du public et des assemblées, réunion réalisée en inter-CLE avec le SAGE Baie de Lannion,
- La formulation de l'avis sur le projet de SDAGE 2022-2027,
- L'installation de la nouvelle CLE et l'élection d'un nouveau Président suite au renouvellement du collège des usagers et d'une partie du collège des élus. Par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2021, la CLE est désormais composée de 47 membres.

Le bureau de la CLE s'est réuni à 7 reprises en 2021. De nombreux sujets y ont été traités, parmi lesquels :

- La formulation d'un avis sur le projet de SCoT du Pays de Guingamp,
- La formulation d'un avis sur le dossier d'autorisation environnementale pour la réhabilitation du pont de Lézardrieux,
- La validation des modifications de l'inventaire des zones humides,
- La validation du cadre méthodologique pour les projets expérimentaux de retenues agricoles,
- Le suivi de la consultation pour l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC), ou étude « Ressources-Besoins », sur le territoire du SAGE, infructueuse en 2021.

Au cours de l'année 2021, les groupes de travail mis en place dans le cadre du SAGE se sont réunis afin de travailler sur les thématiques qui les concernent :

- 3 groupes de travail zones humides et cours d'eau,
- 1 groupe de travail assainissement,
- 1 comité de suivi continuité écologique.





Qualité  
des *eaux*

Qualité bactériologique  
Satisfaction des usages

#### OBJECTIF BAIGNADE :

Disposer d'une qualité excellente pour l'ensemble des sites de baignade en 2021

31 sites de baignade sont suivis par l'ARS : la plage du *Lenn* à Louannec a été définitivement fermée à l'été 2018 pour raisons de sécurité, il n'y a donc plus de contrôle sanitaire.

#### Classements en 2020

63% des sites (soit 20 sites) sont classés en qualité excellente en 2020, contre 66% en 2018 et 2019. Le nombre de sites de bonne qualité reste stable (7 sites en 2020 contre 6 en 2019). En 2020, plus aucun site n'est en qualité insuffisante, 4 sites sont en qualité suffisante.

Entre 2019 et 2020, 3 sites sont déclassés : *Brehec Port* à Plouha passe de qualité excellente à qualité suffisante, *Pors Hir* à Plougrescant passe de qualité excellente à bonne qualité et la plage de *Ploulafret* à Paimpol passe de bonne qualité à qualité suffisante.

4 sites sont reclassés : *La Tossen* à Paimpol passe d'une qualité suffisante à bonne, *Pors Rand* à Pleubian passe d'une qualité insuffisante à suffisante, *Kerroc'h* à Ploubazlanec passe de qualité bonne à excellente et *Pors Garo* à Trélévern passe d'une qualité insuffisante à bonne.

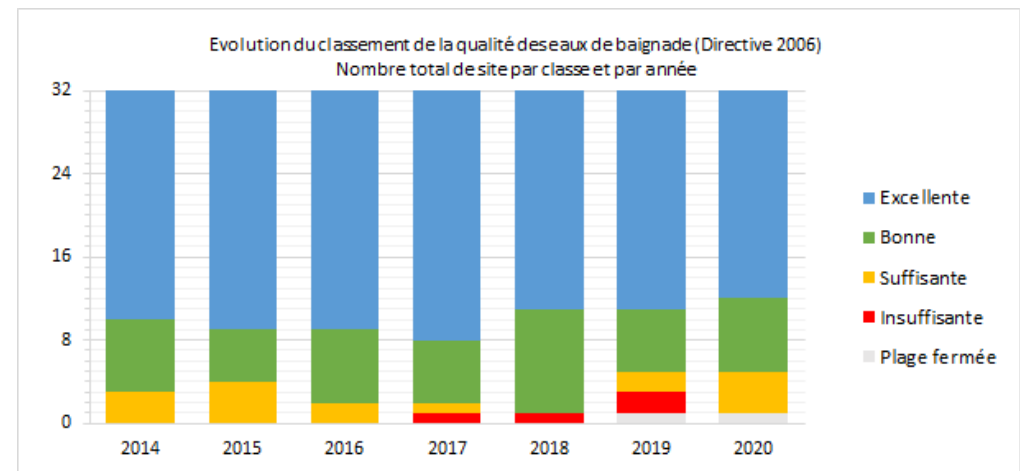
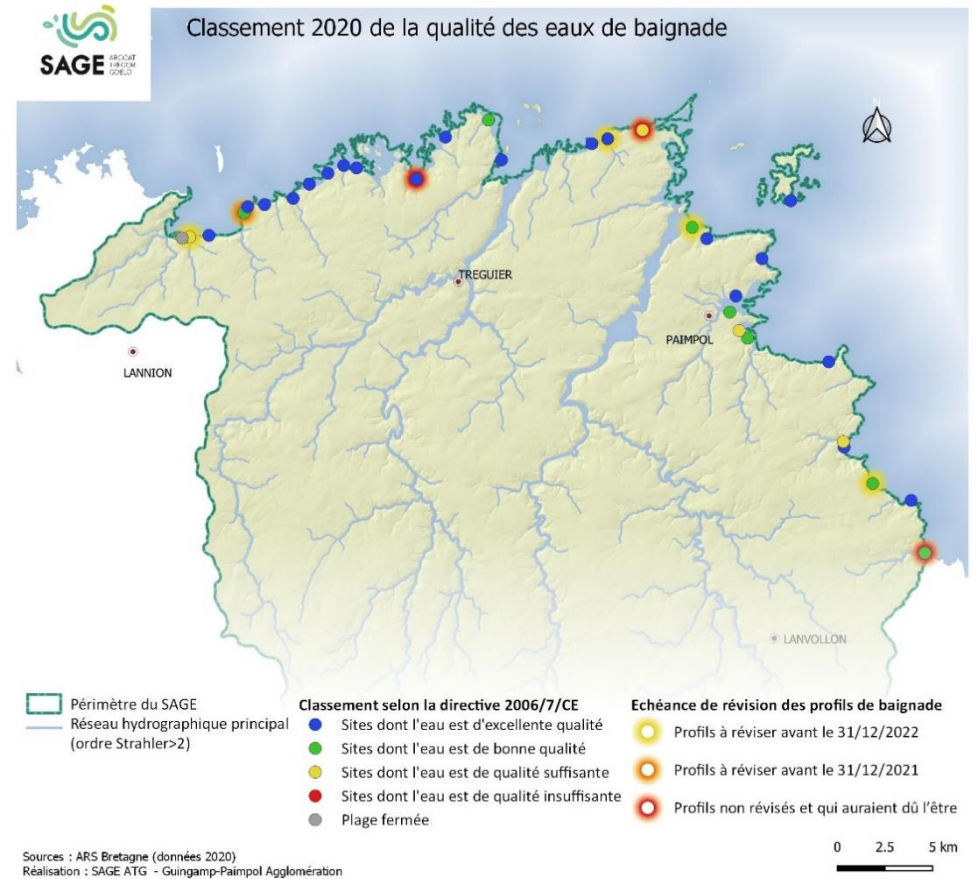
L'observation globale des classements depuis 2014 (graphique) montre une légère diminution du nombre de sites classés en qualité excellente (moins 2 sites entre 2014 et 2020). La disparition en 2020 de sites classés en qualité insuffisante est encourageante.

#### Profils des eaux de baignade

L'étude de vulnérabilité d'un site de baignade, appelée « profil », doit permettre d'identifier précisément les facteurs pouvant conduire à une contamination de l'eau et ainsi d'interdire la baignade si nécessaire lorsque ces conditions sont rencontrées. Cette étude doit également permettre de définir les actions conduisant à une amélioration de la qualité des eaux. Ces profils doivent être régulièrement actualisés.

3 sites de baignade sont concernés par des retards de révision de profil : *Pors Rand* à Pleubian et *Le Palus* à Plouha qui auraient dû être révisés pour fin 2020, *Gouermel* à Plougrescant qui aurait dû être révisé pour fin 2019.

Le profil de *Pors Garo* à Trélévern devra être révisé pour fin 2021 et ceux de *Bonaparte* à Plouha, *Loguivy* à Ploubazlanec, *Port la chaine* à Pleubian et *Renan* à Louannec pour fin 2022. Le profil d'un site devra être révisé à plus longue échéance.





Qualité  
des *eaux*

## Qualité bactériologique Satisfaction des usages et amélioration de la connaissance

### OBJECTIF CONCHYLICULTURE :

Non dégradation des zones conchylicoles classées en A

Pour les autres zones, classement en B+ d'ici 2021 et en A d'ici 2027

**DISPOSITION 10 :** Réaliser des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et des sites de pêche à pied

La majorité des zones conchylicoles déjà classées en A se maintient en A dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral du 28 juillet 2021 (9 zones sur 14) pour le groupe III : bivalves non fousseurs.

3 zones classées en B en 2020 restent en B : *Baie de Paimpol Nord*, *Trieux zone aval*, et *Lanmodez-Ilots de Bréhat*.

L'arrêté préfectoral du 28 juillet 2021 fait évoluer le classement de 2 zones :

- Le classement du *Jaudy zone amont* s'améliore en passant de B à A,
- Le classement de la zone de *Gouermel* se dégrade de A à B.

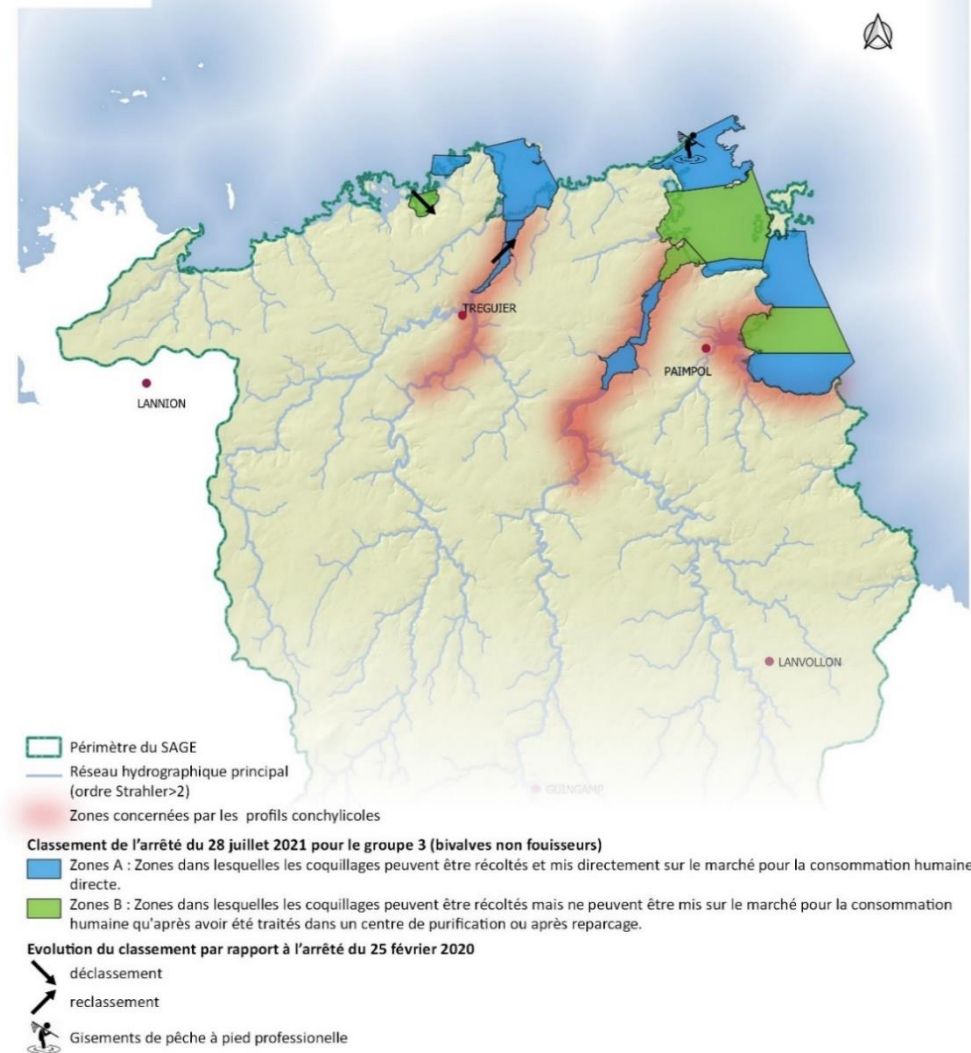
Ainsi, globalement, la tendance est constante depuis l'arrêté préfectoral du 25 février 2020 avec un déclassement et un reclassement. **10 zones sont classées en A, 4 en B.**

Les études pour la réalisation de profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et de pêche à pied ont démarré au premier semestre 2020 et se déroulent sur 2 ans. Ces études, auxquelles le SAGE ATG est largement associé, sont portées par *Guingamp-Paimpol Agglomération* pour les secteurs de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol, et par *Lannion-Trégor Communauté* pour le secteur de l'estuaire du Jaudy, et menées en étroite collaboration. Elles visent à mieux identifier les sources de contamination et leurs zones d'impacts, les hiérarchiser, et définir un plan d'actions concerté pour éliminer ou réduire ces sources de contamination. L'objectif de ces études est d'améliorer la qualité des milieux, la sécurité sanitaire des consommateurs et la sécurité économique des producteurs.

En 2021 et début 2022, les dernières campagnes de mesures ont été réalisées sur l'ensemble de la zone d'étude.



### Dernier classement sanitaire des zones conchylicoles





Qualité  
des *eaux*

## Qualité bactériologique Satisfaction des usages et amélioration de la connaissance

### OBJECTIF PECHE A PIED RECREATIVE :

Tous les gisements « autorisés » ou « tolérés » d'ici 2021

### DISPOSITION 10 : Réaliser des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et des sites de pêche à pied

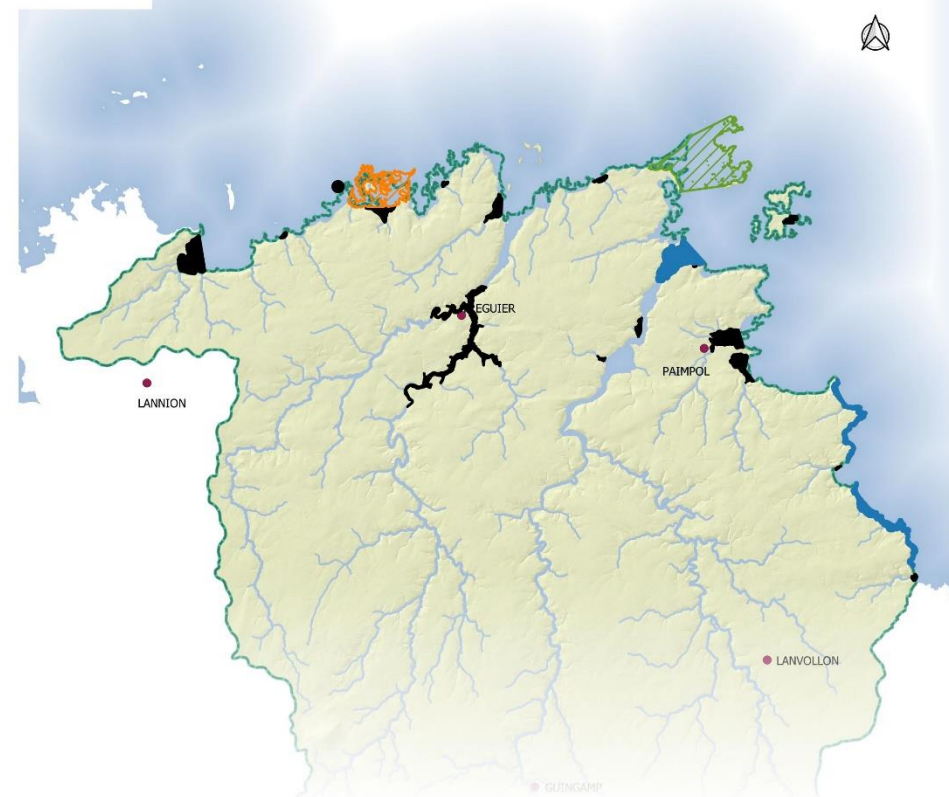
Deux types de classement de pêche à pieds récréative sont distingués :

- Les **interdictions permanentes** régies par l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016. Elles sont dues à la présence d'une pollution continue comme un rejet de station d'épuration (17 zones, appelées « zones noires »). Il s'agit d'interdictions préventives.
- Les **consignes sanitaires annuelles**, définies à partir de l'analyse de coquillages (5 zones). Selon les sites, entre 18 et 36 prélèvements sont réalisés tout au long de l'année.

Nom de la station	Commune	Préleveur	Type de zone	Consigne	Coquillage suivi
Pellinec	Penvenan	DDARS 22	Suivi	Déconseillé	FOUISSEUR
Penn Lan	Pleubian	DDARS 22	Suivi	Toléré	FOUISSEUR
Pors Pin	Plouezec	DDARS 22	Suivi	Autorisé	NON FOUISSEUR
Mellus	Ploubazlanec	LERBN	Suivi	Autorisé	NON FOUISSEUR
Pors Moguer	Plouha	DDARS 22	Suivi	Autorisé	NON FOUISSEUR
Les Arcades	Perros-Guirec	DDARS 22	ZN + Suivi	IP	FOUISSEUR
Port de Lezardrieux	Lezardrieux		ZN	IP	Non concerné
Penvenan	Penvenan		ZN	IP	Non concerné
Baie de l'Enfer	Plougrescant		ZN	IP	Non concerné
Port de Loguivy-de-la-mer	Ploubazlanec		ZN	IP	Non concerné
Port Le Goff	Trevou-Treguignec		ZN	IP	Non concerné
Le Corzic	Plouha		ZN	IP	Non concerné
Anse de Camarel	Pleudaniel		ZN	IP	Non concerné
Pellinec	Penvénan	DDARS 22	ZN + Suivi	IP	Non concerné
Anse de Port la Chaîne	Pleubian		ZN	IP	Non concerné
Baie de Poulafret et anse de Beauport	Paimpol		ZN	IP	Non concerné
Port de Brehec	Plouezec		ZN	IP	Non concerné
Fond de la baie de Paimpol	Paimpol		ZN	IP	Non concerné
Ile Lavrec	Ile de Brehat		ZN	IP	Non concerné
Baie de Poulafret et anse de Beauport	Paimpol		ZN	IP	Non concerné
Jaudy maritime	Treguier		ZN	IP	Non concerné
Jaudy maritime	Treguier		ZN	IP	Non concerné
Le Kerogan	Le Roudour		ZN	IP	Non concerné



Consigne sanitaire des sites de pêche à pied récréative et interdictions permanentes



Périmètre du SAGE  
 Réseau hydrographique principal (ordre Strahler>2)

Dernière consigne sanitaire des sites de pêche à pied récréative

**Fouisseurs**  
 autorisé  
 toléré  
 déconseillé  
 interdit

**Non fouisseurs**  
 autorisé  
 toléré  
 déconseillé  
 interdit

Interdiction permanente de pêche à pieds récréative (AP du 22 sept. 2016)

0 2.5 5 km

Sources : Arrêté préfectoral du 22 septembre 2016, ARS (données 2021)  
Réalisation : SAGE ATG, Guingamp Paimpol Agglomération

ZN = zone noire ; IP = interdiction permanente ; DDARS 22 = Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé des Côtes-d'Armor, LERBN = Laboratoire Environnement Ressources Bretagne Nord





Qualité  
des *eaux*

## Qualité bactériologique Satisfaction des usages et amélioration de la connaissance

### OBJECTIF BASES DE LOISIRS NAUTIQUES :

Ne pas dépasser les 1800 E. coli / 100 ml d'ici 2021

DISPOSITION 11 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des bases de loisirs

Les suivis de la qualité bactériologique des bases de loisirs sont toujours assurés par les EPCI (Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté), a minima pendant la période estivale et en fréquence mensuelle, dans certains cas complétés par des prélèvements par temps de pluie.

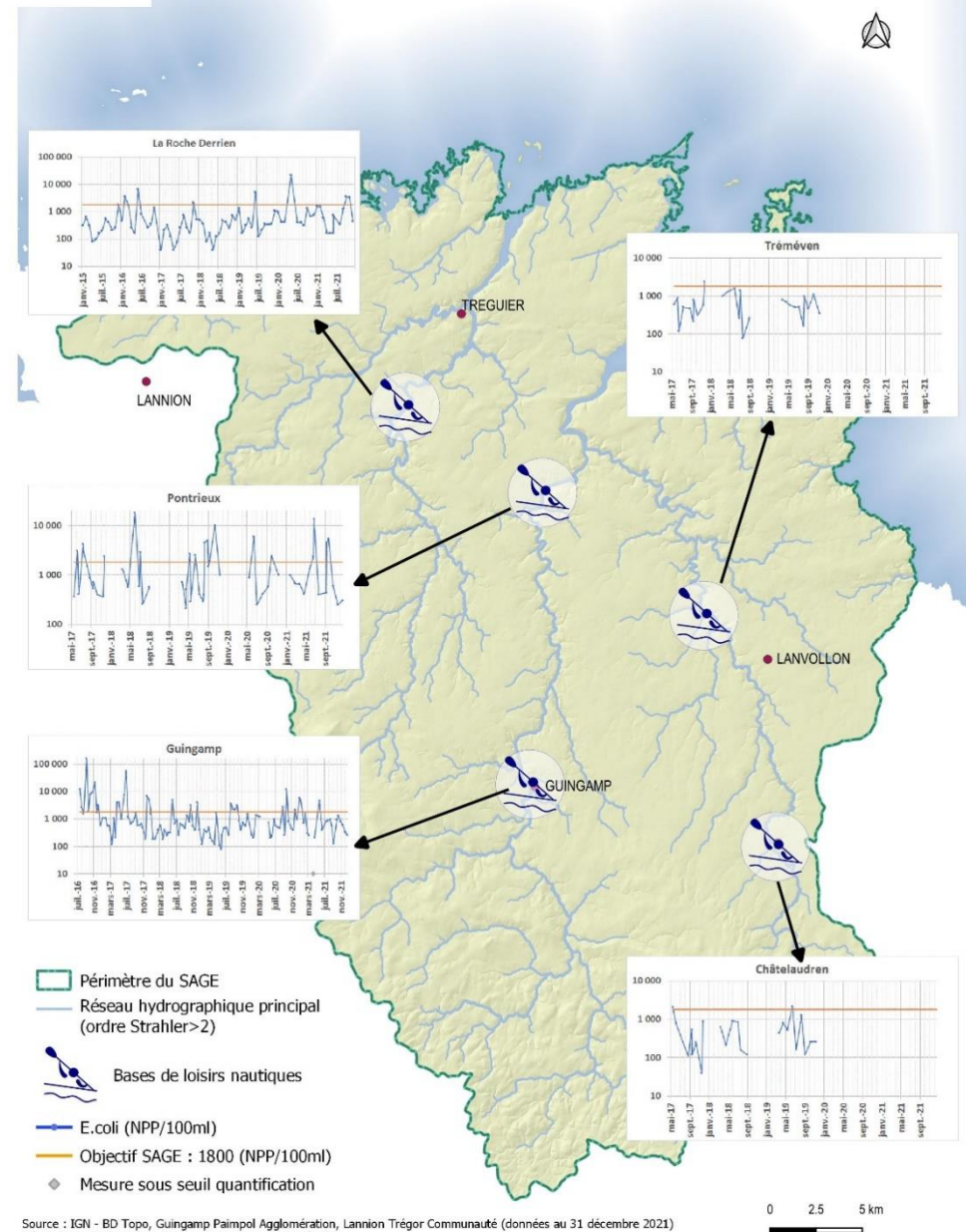
A noter cependant l'arrêt des suivis sur les bases de Châtaudren et Tréméven depuis janvier 2020. La base de loisirs de Trémeven n'est plus en activité.

Les graphiques ci-contre présentent les résultats d'analyse jusqu'en décembre 2021.

- Pour la base de **Pontrieux**, des relevés mensuels sont effectués et des mesures complémentaires sont réalisées en temps de pluie. Les résultats sont très fluctuants. Sur les années 2020-2021, 6 dépassements de la valeur seuil sont observés (sur 21 analyses). **Les dépassements ont souvent lieu lorsque la mesure est réalisée en temps de pluie.** La valeur maximale est atteinte en juin 2021 (14 400 E. Coli/mL), elle est largement supérieure au seuil défini par le SAGE;
- Pour la base de **Guingamp**, deux prélèvements par mois sont réalisés. Les résultats d'analyse sont majoritairement en deçà du seuil défini par le SAGE. Toutefois, 6 prélèvements (sur 45) dépassent ce seuil sur les années 2020-2021. La valeur maximale atteinte est 12 000 E. Coli/mL en septembre 2020. **La contamination en E. Coli correspond à un bruit de fond sur cette station**, peu de forts pics sont relevés. La pollution est probablement diffuse. A noter, aucun prélèvement n'a été réalisé en mars et avril 2020;
- Pour la base de **La Roche Derrien**, les mesures sont mensuelles. La valeur seuil est globalement respectée sur les années 2020-2021. 3 dépassements, sur 22 mesures, sont dénombrés. La valeur maximale observée est 22 000 E. Coli/mL en mai 2020. Sur cette station **la contamination en E. Coli semble correspondre à un bruit de fond, avec quelques pics peu contrastés.**



### Suivi de la qualité bactériologique des bases de loisirs





Qualité  
des *eaux*

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

### Etat des lieux des systèmes d'assainissement collectif en décembre 2020 :

Aucune évolution notable n'est apportée par rapport au Tableau de Bord 2020, qui identifiait l'ensemble des systèmes présents sur le territoire du SAGE.

Des données actualisées ou plus précises sur le nombre de branchements et les capacités des stations d'épuration permettent d'avoir une connaissance quasi exhaustive.

#### 97 systèmes d'assainissement

dont les systèmes de *Lannion*, *Tonquédec* et *Pleumeur-Bodou*, partiellement sur le territoire du SAGE (une partie des réseaux uniquement)

52 systèmes en zones prioritaires (54%)

#### 94 stations d'épuration dont le rejet s'effectue sur le territoire du SAGE ATG

257 364 EH (équivalent-habitants), dont 231 429 EH en zones prioritaires

63 stations de 200 EH ou plus

**Au moins 1 122 km de réseaux** dont 907 km en zones prioritaires (c'est-à-dire plus de 80%) en **incluant les systèmes d'assainissement limitrophes** au SAGE dont une partie du réseau est incluse dans le territoire du SAGE.

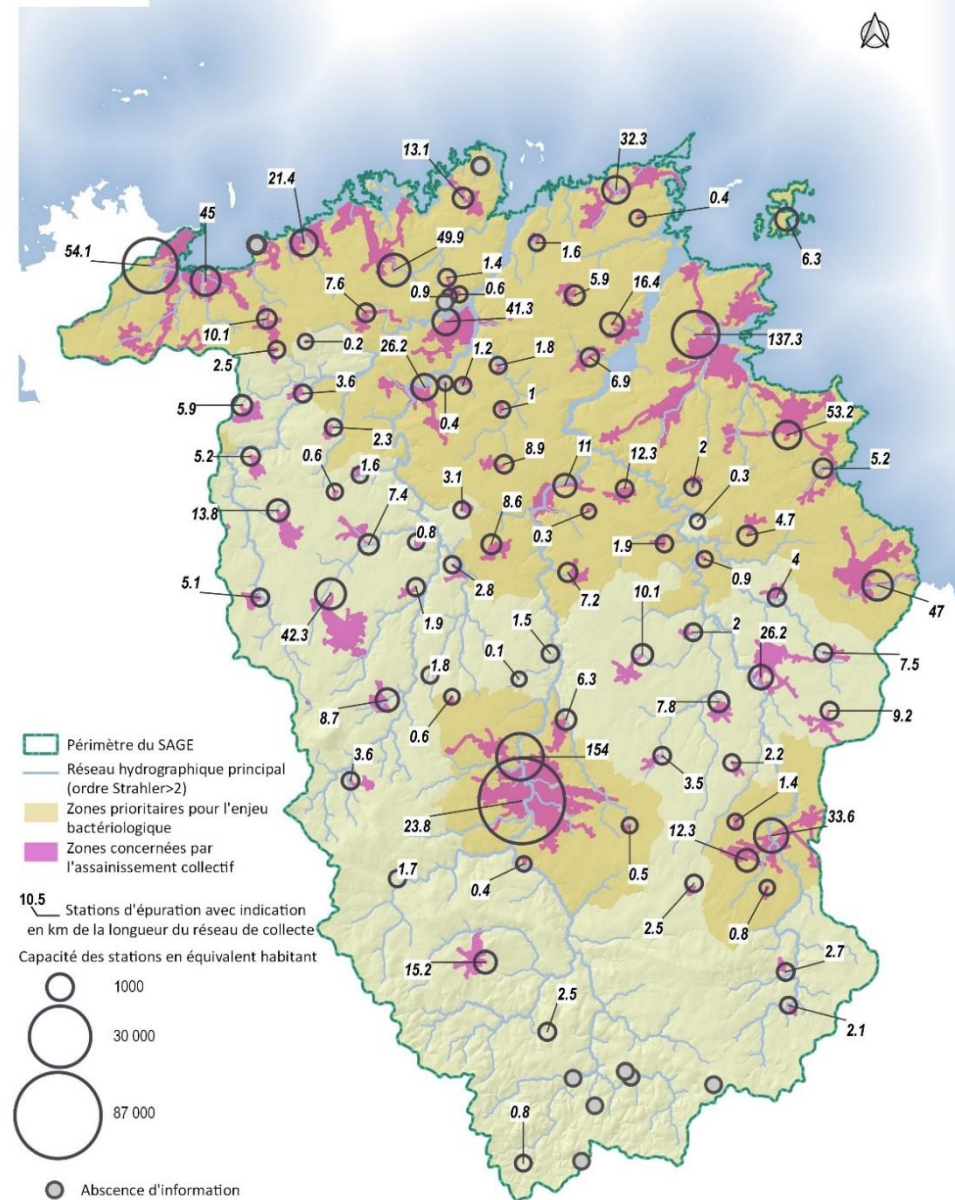
**Au moins 1 095 km de réseaux** en **excluant les systèmes d'assainissement limitrophes** au SAGE dont une partie du réseau est incluse dans le territoire du SAGE

#### Réseaux séparatifs (quasi intégralement)

9 systèmes dont le **linéaire de réseau est inconnu**, dont 3 sur des communes en zone prioritaire « frange littorale » : *Plougrescant*, *Plouguiel* et *Trélévern*



Systèmes d'assainissement et zones concernées par l'assainissement collectif



Sources : DDTM 22, Leff Armor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Ile de Bréhat (données au 31 décembre 2020)  
Réalisation : SAGE ATG - Guingamp Paimpol Agglomération

0 2.5 5 km



Qualité  
des **eaux**

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

### Etat des lieux des branchements en décembre 2020

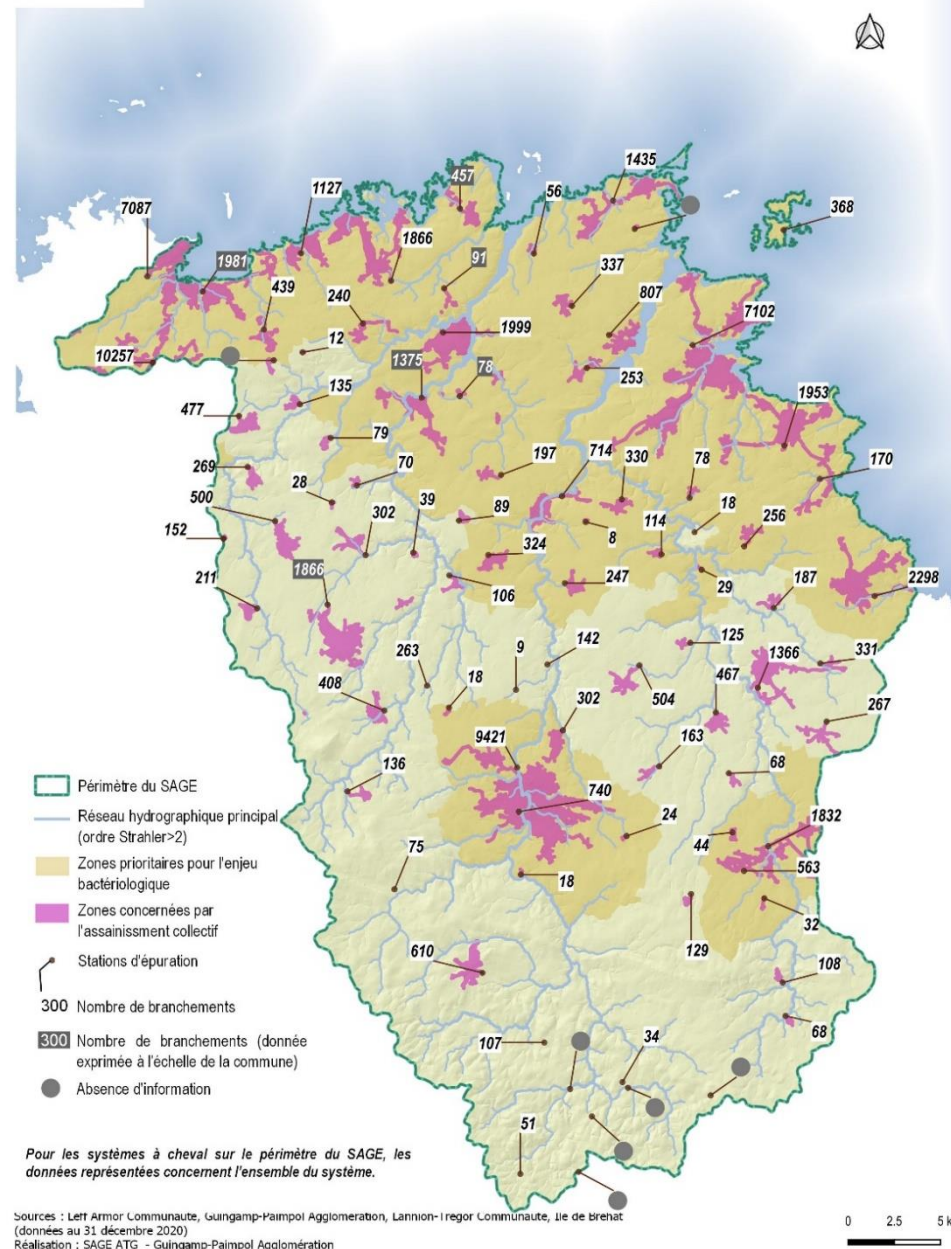
Les données sur le nombre de branchements par système sont disponibles pour 77 systèmes sur un total de 97 (79%). Des données supplémentaires sont disponibles à l'échelle communale concernant 15 autres systèmes, mais la distinction entre les systèmes n'est pas possible. Ces situations sont identifiées sur les cartes.

**68 617 branchements identifiés** (+ 1 563 par rapport au Tableau de Bord précédent) **dont 86% en zones prioritaires**

*NB : Les variations du nombre de branchements correspondent à une augmentation réelle liée à de nouveaux raccordements, mais aussi à une précision de la donnée.*



Nombre de branchements par système de collecte et de traitement des eaux usées





Qualité  
des **eaux**

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

**DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC**  
Contrôle de 100% des branchements d'ici 2022 en zones prioritaires, et d'ici 2027 hors zones prioritaires

Les données sur les contrôles et la conformité des branchements par système sont disponibles pour 89 systèmes sur un total de 97 (92%). Des données supplémentaires sont disponibles à l'échelle communale concernant 6 autres systèmes.

**Au total, 33 % des branchements identifiés sont contrôlés** (22 795 branchements). Cela représente 2 400 contrôles supplémentaires depuis le Tableau de Bord précédent. **L'essentiel des contrôles (86 %) a eu lieu sur les systèmes localisés dans les zones prioritaires.**

Le taux de contrôle par système varie de 0 % à 100 %, avec une moyenne à 29%.

**12 systèmes ont un taux de contrôle supérieur à 75%, essentiellement situés dans les zones prioritaires :** *Plouagat Roscorgnard* et *Rue Neuve, Pléhédél, Lanleff, Pléguien, Grâce, Paimpol, Plouézec, Quemper-Guezennec ZI, Lanvallon, Tréguidel* et *Pabu*.

**58 systèmes présentent un taux de contrôle des branchements inférieur à 50%. C'est le cas également à l'échelle communale (tous systèmes confondus) sur les communes de *Plouguiel, Louannec, La Roche-Jaudy, Plougrescant* et *Bégard*.** A noter, parmi ces 58 systèmes, **5 présentent un taux de contrôle nul**, ce sont des systèmes avec moins de 90 branchements (sauf *Prat* : 300 branchements) mais pour partie situés dans les zones prioritaires.

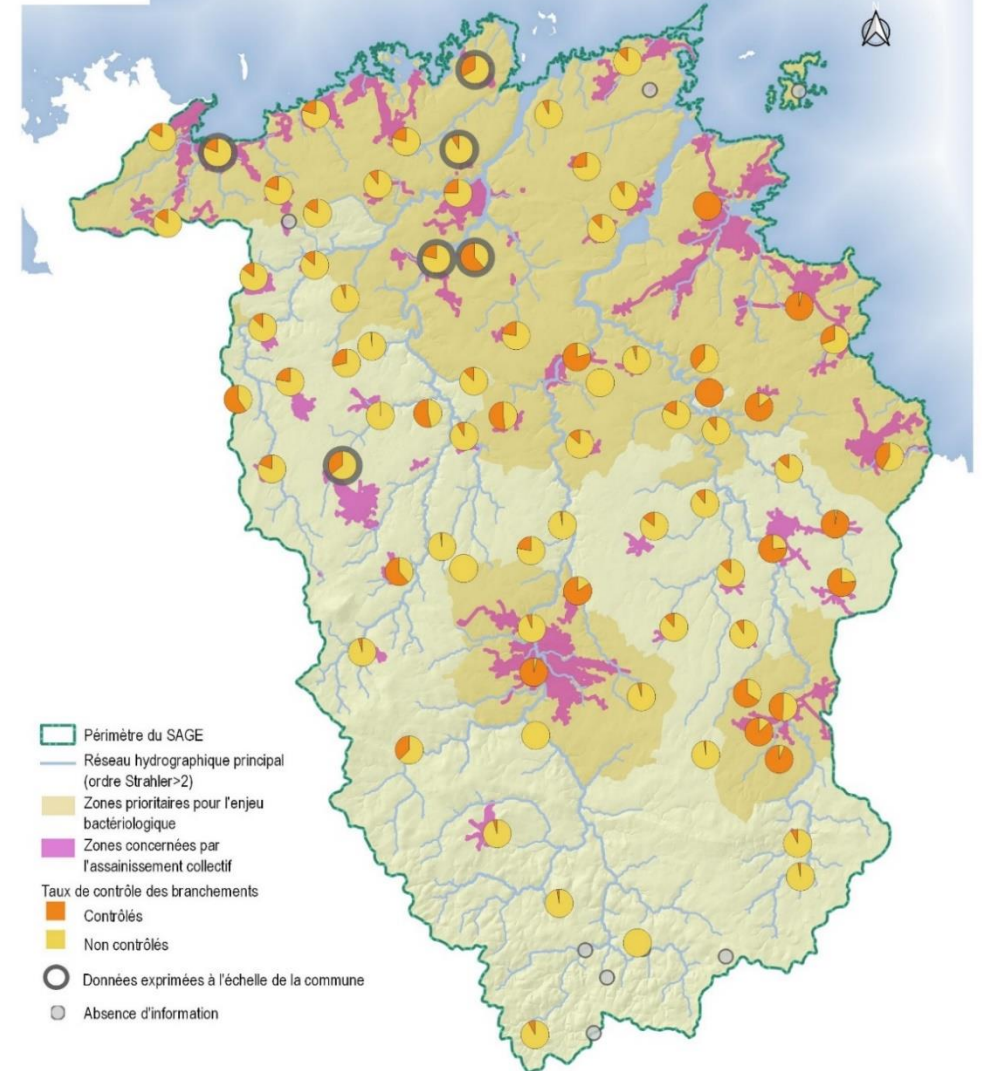
**Il n'y a pas eu de nouveaux contrôles depuis le tableau de bord précédent sur 15 des 97 systèmes (soit 15%).** Il s'agit essentiellement de petits systèmes avec moins de 100 branchements, mais certains sont plus conséquents et ont un taux de contrôle faible, comme *Lanrodec* (2% de branchements contrôlés, 129 branchements), *Plouha* (42%, 2 298 branchements) et *Tréglamus* (4%, 136 branchements).

En considérant les **systèmes les plus problématiques en termes de charge hydraulique** (systèmes sur lesquels il est constaté les plus nombreux évènements de surverse : cf. carte dédiée), **l'avancement des contrôles de branchements et l'évolution du taux de contrôle par rapport au Tableau de Bord précédent sont variables :**

- Les contrôles sont finalisés sur le système de *Paimpol* (100%, + 4 points) ;
- Le taux de contrôles s'approche de l'objectif sur *Lanvallon* (76%, + 4 points) ;
- Le taux de contrôles est éloigné de l'objectif mais progresse à *Châtaudren* (50%, + 3 points), *Plouha* (42%, + 3 points), *Perros-Guirec* (16%, + 4 points) et *Plouisy-Pont-Ezer* (6%, + 1 point)



Avancement des contrôles de branchements



Pour les systèmes à cheval sur le périmètre du SAGE, les données représentées concernent l'ensemble du système.

Sources : Leff Armor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Ile de Bréhat (données au 31 décembre 2020)  
Réalisation : SAGE ATG - Guingamp-Paimpol Agglomération

0 2.5 5 km



Qualité  
des *eaux*

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

**DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC**  
Réhabilitation de 80% des branchements non conformes identifiés dans l'année suivant la notification de non-conformité en zones prioritaires, et 50% hors zones prioritaires

*Précaution de lecture : la carte ci-contre représente le taux de conformité des branchements contrôlés. Ainsi, les résultats obtenus sont à mettre en relation avec l'avancement des contrôles de branchement (cf. page 12 du présent tableau de bord)*

**19 057 branchements contrôlés sont conformes sur le territoire** (+ 2 471 branchements par rapport au Tableau de Bord précédent), **soit 84% des branchements contrôlés** :

- 17 506 branchements contrôlés conformes (+ 1 757) ;
- 1 551 branchements mis en conformité après un contrôle non conforme (+264).

Les branchements contrôlés conformes et mis en conformité représentent un peu plus du quart (28%) des branchements totaux identifiés sur le territoire du SAGE.

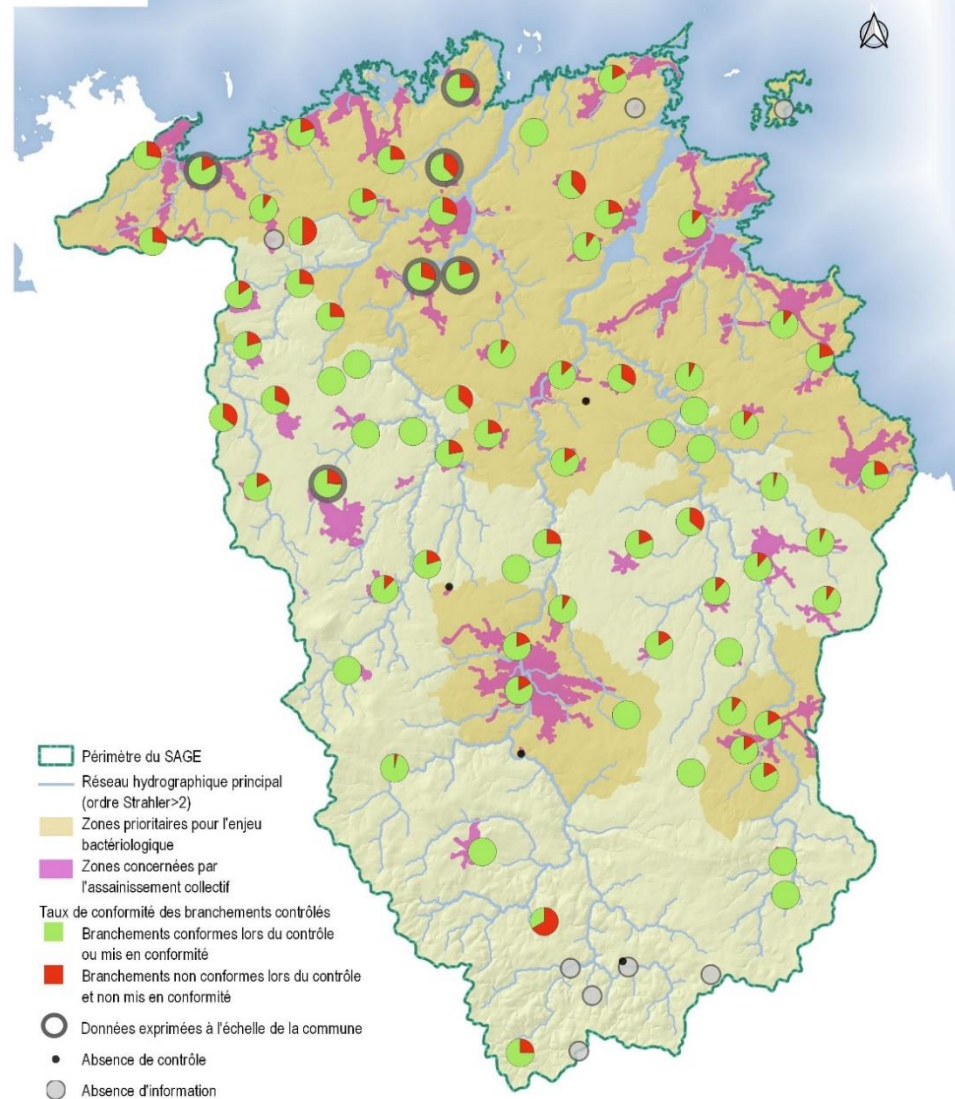
Compte tenu de la localisation des contrôles, majoritairement dans les zones prioritaires (86% des contrôles), la grande majorité des conformités (branchements conformes ou mises en conformité) est également localisée dans ces zones prioritaires (72% des branchements contrôlés).

**En particulier, 92% des mises en conformité ont concerné des systèmes localisés dans les zones prioritaires et en particulier la frange littorale.**

Pour les systèmes dont le taux de contrôle est supérieur ou égal à 75%, les taux de conformité ou de mise en conformité sont particulièrement élevés (entre 83% et 100%). Cela concerne les systèmes de *Lanleff, Pléguien, Pabu, Tréguidel, Plouézec, Pléhédel, Paimpol, Lanvollon, Quemper-Guézennec ZI, Grâce, Plouagat Roscorgnard* et *Plouagat Rue neuve*. 8 de ces 12 systèmes sont en zones prioritaires (67%).



Conformité et mise en conformité des branchements contrôlés



Pour les systèmes à cheval sur le périmètre du SAGE, les données représentées concernent l'ensemble du système.

Sources : Leff Armor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Ile de Bréhat (données au 31 décembre 2020)  
Réalisation : SAGE ATG - Guingamp-Paimpol Agglomération

0 2.5 5 km



Qualité  
des **eaux**

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

**DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC**  
**Absence de déversements au milieu dans les zones prioritaires (et éventuellement au-delà : cf. disposition 10), hors situations inhabituelles, d'ici 2023**

**Précautions de lecture :** La carte représente uniquement les évènements de déversements détectés et déclarés, par système d'assainissement : c'est le nombre d'alertes qui est représenté, car les données de temps de déversement ou de volume déversé sont moins exhaustives et moins représentatives. Un évènement peut concerner un déversement sur une journée ou plus.

A noter : 2 déversements au milieu par an sont tolérés sur les réseaux séparatifs

**742 déversements au milieu sont détectés et déclarés en 2020**, soit 191 évènements supplémentaires par rapport à 2019. 583 évènements (près de 80%) ont concerné des systèmes localisés sur les communes prioritaires pour l'enjeu bactériologie. C'est aussi dans ces zones prioritaires que les systèmes sont les plus équipés pour détecter les déversements

**38% de ces évènements se sont produits au niveau de la station d'épuration et 62% au niveau du réseau de collecte.**

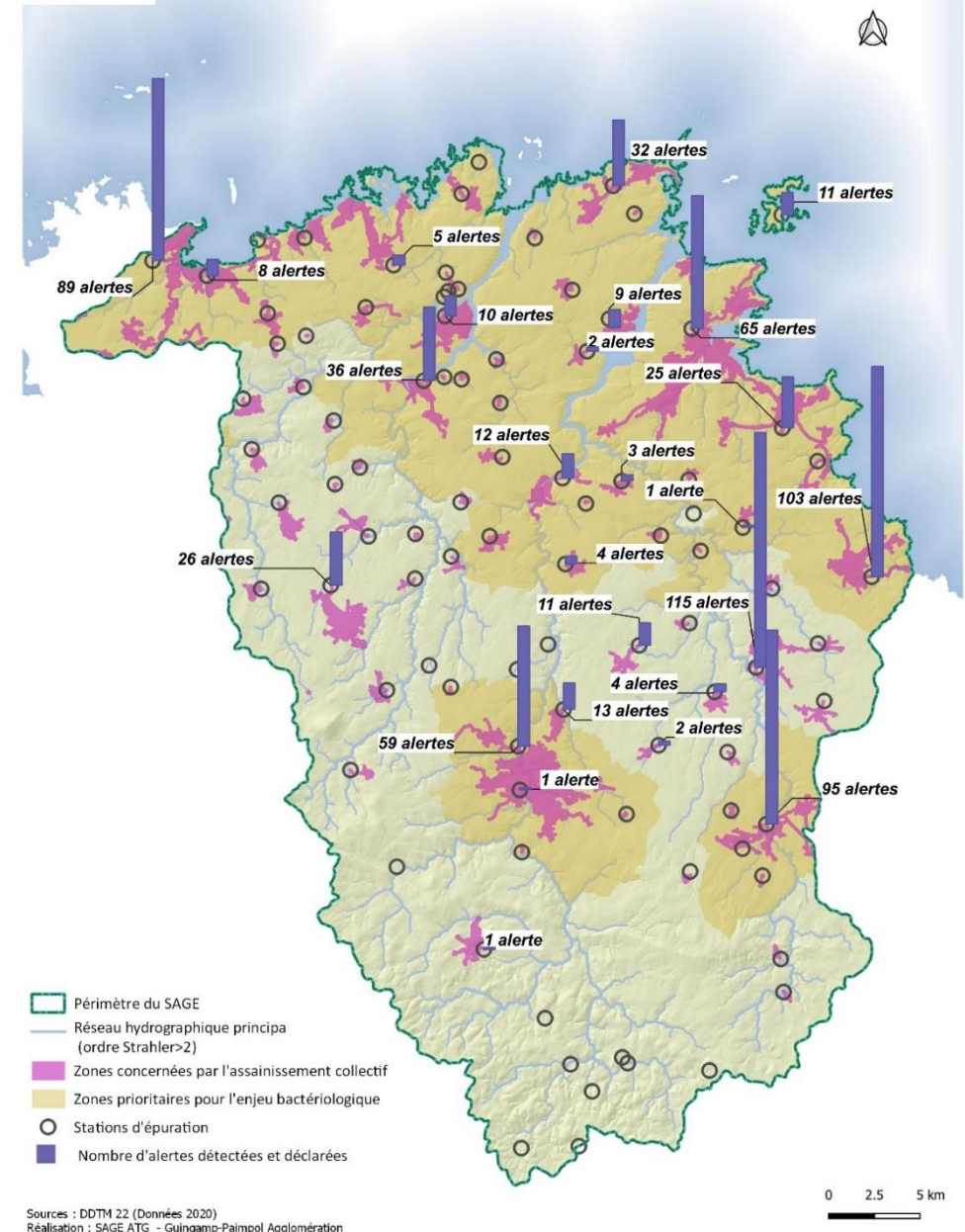
Les systèmes particulièrement concernés par des déversements sont Lanvollon (115 déversements), Plouha (103), Châtelaudren (95), Perros-Guirec (89), Paimpol (65), Plouisy-Pont-Ezer (59) et Bégard (36). La problématique est d'autant plus importante que la capacité des stations d'épuration est élevée (volume déversé potentiellement plus important). Toutefois, les durées de déversement et les volumes déversés ne peuvent pas être analysés de façon globale : la donnée est hétérogène selon les systèmes, elle n'est donc pas représentative.

Les causes de ces déversements sont variables. Elles ne sont pas identifiées dans 15% des cas. **Les précipitations constituent la cause la plus fréquente des déversements** : cela représente 580 évènements, soit 78%, dont la cause identifiée est la pluie seule et 591 évènements (80%) dont la cause identifiée est la pluie associée à un autre évènement (panne électrique, réseau bouché, etc.). A noter, l'année 2020 a été particulièrement pluvieuse ce qui explique en partie les nombreux déversements (+ 33% de pluviométrie en moyenne annuelle par rapport aux normales 1981-2010 sur la station de Saint-Brieuc – station la plus proche disposant de ces données. Une forte disparité mensuelle par rapport aux normales est également observée) (données infoclimat).

**D'importants travaux de réhabilitation sont en cours sur les systèmes pour diminuer le nombre de déversements : les résultats seront visibles dans les années à venir.**



Evènements de surverses recensés sur les réseaux et les stations en 2020





Qualité  
des **eaux**

## Qualité bactériologique Limiter l'impact des assainissements collectifs

### DISPOSITION 16 : Réaliser ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement

Sur le territoire du SAGE, pour les trois EPCI principalement couverts par le SAGE, **aucun schéma directeur d'assainissement n'est finalisé à l'échelle de l'EPCI**. Guingamp Paimpol Agglomération a démarré cette étude en 2021.

Dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) ou de leur programmation de travaux, les collectivités prévoient les travaux à réaliser sur leurs stations d'épuration et/ou leurs réseaux d'assainissement. Ces données sont présentées sur la carte ci-contre pour le PPI 2021-2025 de *Lannion-Trégor Communauté* et *Ile de Bréhat*, pour la programmation de travaux 2022-2025 de *Guingamp-Paimpol Agglomération* et pour le PPI 2021-2024 de *Leff Armor Communauté*.

Pour les **92 systèmes d'assainissement** de ces collectivités\*, les travaux suivants sont programmés :

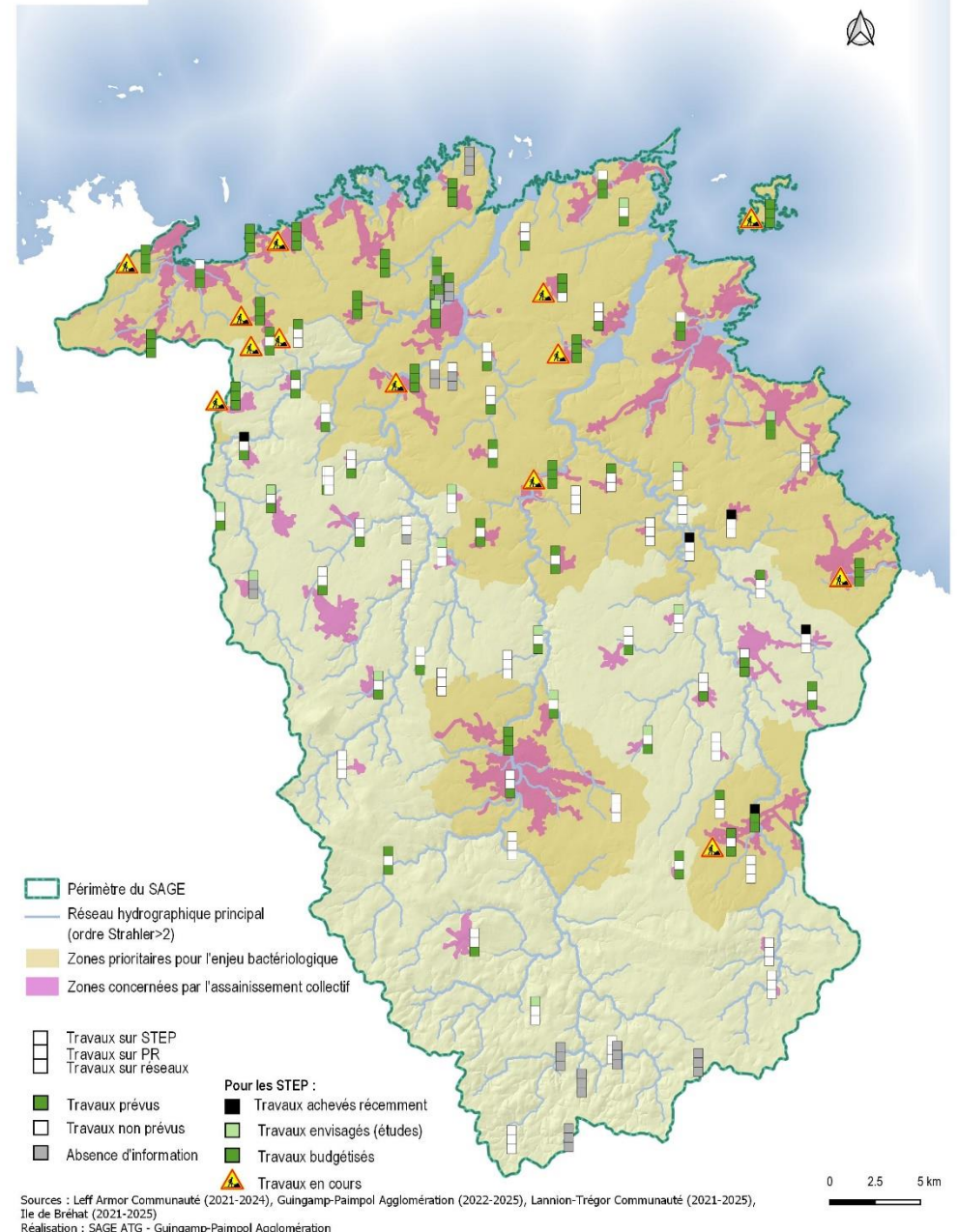
- Sur les **stations d'épurations** :
  - 5 stations ont été récemment réhabilitées (2020 ou 2021) : *Pléhédel, Châtelaudren, Pléguien, Caouënnec-Lanvézéac* et *Tréméven*. 3 de ces stations sont en zones prioritaires pour l'enjeu bactériologique,
  - 35 stations ont des travaux budgétisés dans les PPI dont 26 situés en zones prioritaires, et notamment 14 stations sont concernées par des travaux en cours de réalisation ou qui démarreront en 2022,
- Sur les **réseaux**, des réhabilitations sont prévues sur **54 systèmes**, dont 33 en zones prioritaires (61%).
- Des réhabilitations concerneront **27 postes de relevage sur réseau**, presque tous en zones prioritaires.
- **16 systèmes sont concernés par des réhabilitations dans leur ensemble** (postes de relevage, station d'épuration et réseau). La quasi-totalité de ces systèmes se trouve en zone prioritaire. **12 de ces systèmes sont classés non conformes** à leur arrêté préfectoral en 2020. Parmi ces systèmes, ceux de *Plouisy-Pont-Ezer, Plouha, Perros-Guirec* et *Penvenan* sont particulièrement problématiques (nombreuses non conformités et/ou nombreuses alertes).

**Trois stations d'épuration sont désormais équipées d'un traitement UV** (*Grâces, Paimpol* et *Louannec*). Ce type d'aménagement permet d'améliorer la qualité bactériologique du rejet de la station et de la fiabiliser. Il ne figure pas sur la carte ci-contre.

\* Au total 97 systèmes sur le territoire. N'entrent pas dans l'analyse les systèmes de la CCKB et de SBAA (aucune station recensée sur SBAA).



Travaux de réhabilitation sur les réseaux, les postes de relevage et les stations d'épuration jusqu'en 2025



**DISPOSITION 16 : Réaliser ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement**

**Bilan sur les Programmes Pluriannuels d'Investissement ou les programmations de travaux :**

Légende des graphiques :

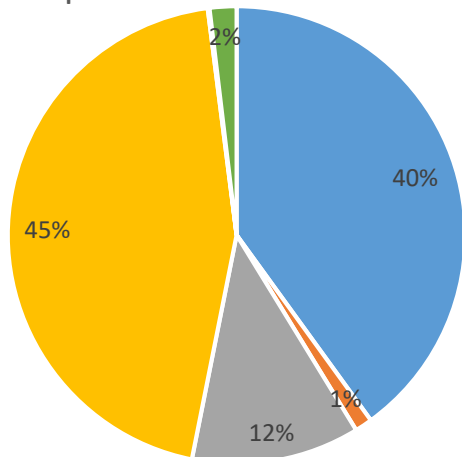
- entretien et réhabilitation de réseaux
- contrôles de branchements
- réhabilitation et équipement de postes
- réhabilitation et équipement de stations
- extensions de réseau
- autres

**Leff Armor Comm. (2021-2024)**

**Sur le territoire du SAGE**

19 systèmes d'assainissement  
~ 24 700 EH  
15 820 K€ d'investissement sur 4 ans

**Répartition des prévisions d'investissements  
par nature sur le territoire du SAGE**



**En zones prioritaires du SAGE**

7 systèmes d'assainissement  
~ 17 000 EH  
8 150 K€ d'investissement sur 4 ans

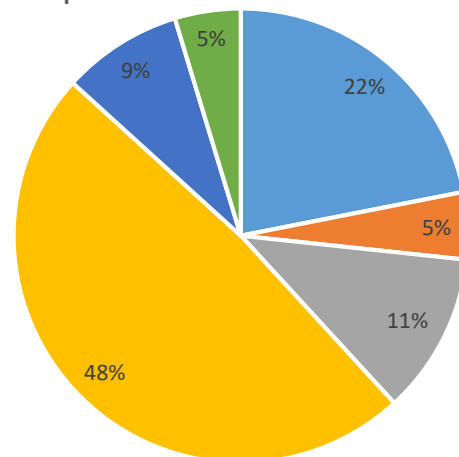
**Lannion Trégor Comm\* (2021-2025)**

\* Systèmes AC concernés par le SAGE ATG, c'est-à-dire incluant les réseaux mais pas les STEP de Lannion, Pleumeur-Bodou et Tonquédec, et y compris les contrôles de branchements

**Sur le territoire du SAGE**

40 systèmes d'assainissement  
~ 101 800 EH  
51 300 K€ d'investissement sur 5 ans

**Répartition des prévisions d'investissements  
par nature sur le territoire du SAGE**



**En zones prioritaires du SAGE**

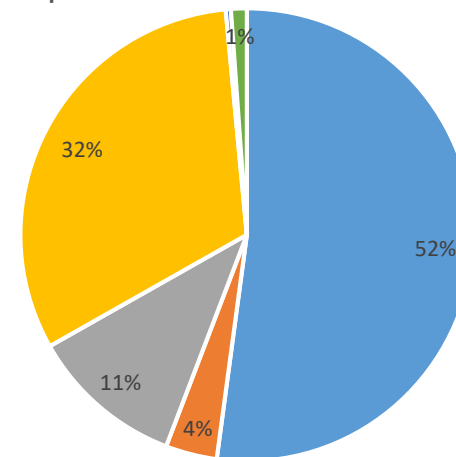
27 systèmes d'assainissement  
~ 95 900 EH  
42 800 K€ d'investissement sur 5 ans

**Guingamp Paimpol Agglo. (2022-2025)**

**Sur le territoire du SAGE**

32 systèmes d'assainissement  
~ 156 600 EH  
40 860 K€ d'investissement sur 3 ans

**Répartition des prévisions d'investissements  
par nature sur le territoire du SAGE**



**En zones prioritaires du SAGE**

17 systèmes d'assainissement  
~ 143 600 EH  
7 700 K€ d'investissement sur 3 ans

**Ile de Bréhat :** En première estimation (non validé), la commune de l'Ile de Bréhat prévoit un budget de 240 000 € sur la période 2021-2025 pour la réhabilitation de son système d'assainissement. Ces travaux concernent l'ensemble du système (postes de relevage, réseau et station d'épuration).





Qualité  
des eaux

## Qualité bactériologique Limiter l'impact des assainissements collectifs

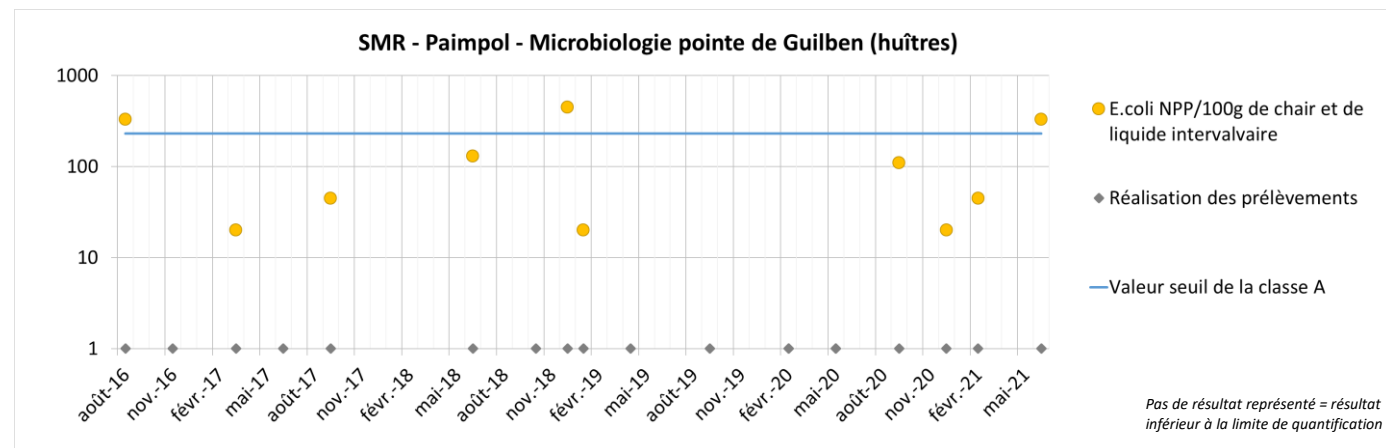
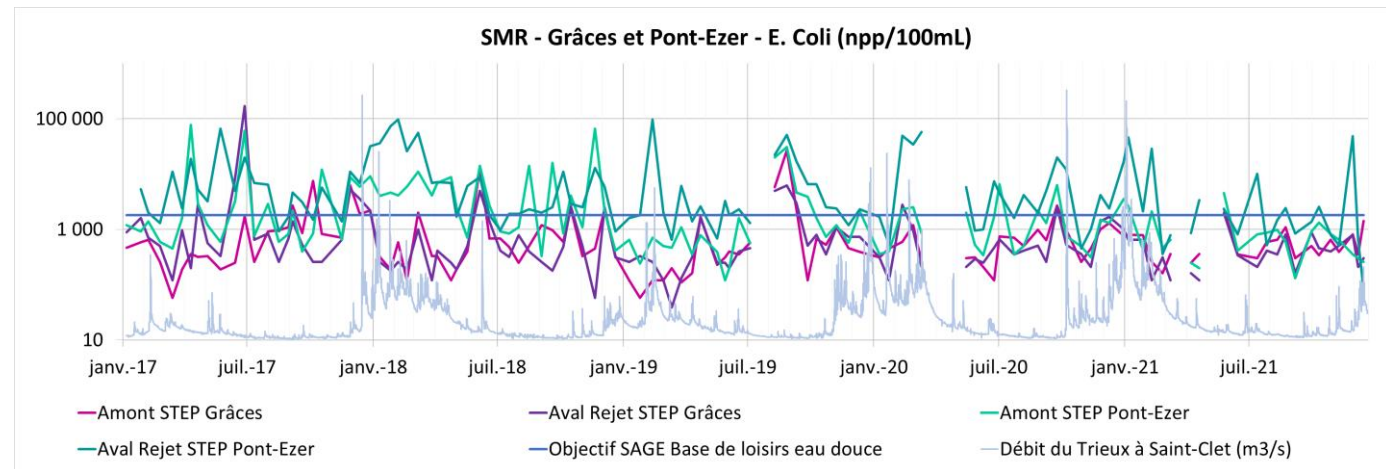
**DISPOSITION 17 : S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'AC**  
Suivi du milieu récepteur des systèmes de taille supérieure à 10 000 EH et situés dans les zones prioritaires, permettant de mesurer l'impact de l'ensemble des rejets

### 4 stations sont concernées : Perros-Guirec, Paimpol, Grâces et Pont-Ezer

- L'arrêté préfectoral de la station de **Perros-Guirec** ne prévoit pas actuellement de suivi du cours d'eau « le Dourbian ». Un suivi physico-chimique et bactériologique est prévu par le nouvel arrêté de juin 2020 et sera instauré à la mise en route de la nouvelle station prévue en 2022 (points de suivi : amont et aval du rejet et exutoire du cours d'eau).
- Pour les stations de **Grâces et Pont-Ezer**, sept points de suivi (fréquence bimensuelle, prélèvements calendaires) sont positionnés sur le Trieux, depuis l'amont de **Grâces** jusqu'à l'aval de **Pont-Ezer**. Le bilan de ce suivi sur la période janvier 2017 – décembre 2021 est représenté sur les graphiques ci-après.
- Pour la station de **Paimpol**, le **suivi bactériologique est réalisé sur des huîtres** au niveau de la pointe de Guilben. Les résultats entre août 2016 et juin 2021 sont présentés ci-après.

### Suivi bactériologique du milieu récepteur

- Le traitement UV en fonctionnement sur la station d'épuration de **Grâces** permet **globalement de maintenir à l'aval du rejet une qualité bactériologique équivalente à celle de l'amont**, même si des dégradations sont ponctuellement observées (ex. en mai 2021). A l'aval de la station de **Pont-Ezer**, la qualité bactériologique reste dégradée.
- Pour la station de **Paimpol**, entre septembre 2020 et juin 2021, le **suivi bactériologique des huîtres** au niveau de la pointe de Guilben montre une **qualité en détérioration par rapport à la période 2019-début 2020** où les valeurs étaient en dessous du seuil de détection. Toutefois, sur cette période la qualité reste de classe A, à l'exception d'une mesure en juin 2021 (classe B).

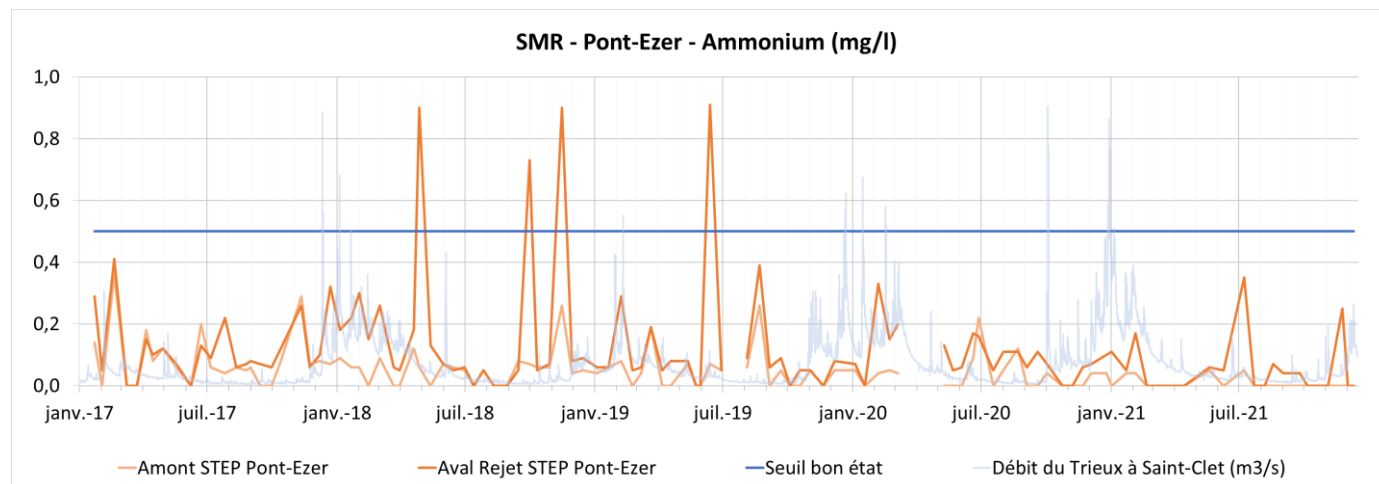
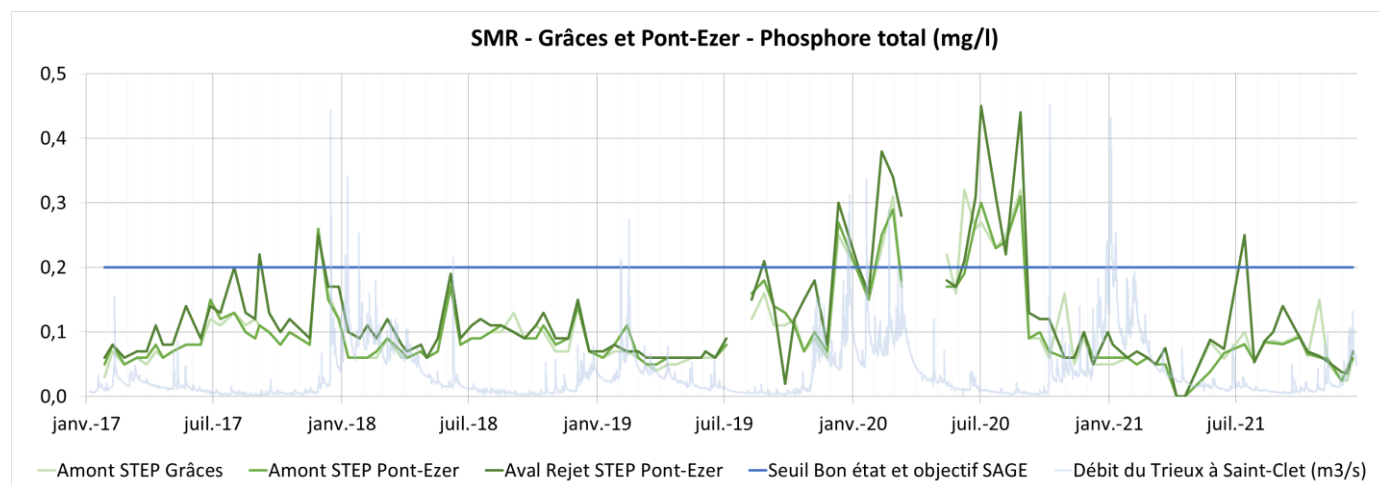


**DISPOSITION 17 : S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'AC**  
Suivi du milieu récepteur des systèmes de taille supérieure à 10 000 EH et situés dans les zones prioritaires, permettant de mesurer l'impact de l'ensemble des rejets

### Suivi physico-chimique du milieu récepteur

Le suivi physicochimique est réalisé uniquement sur le Trieux.

- La qualité du Trieux sur le paramètre **phosphore total** s'est dégradée nettement en 2020, avec des concentrations supérieures au seuil de bon état (0,2 mg/l) quelle que soit la station de mesure (amont et aval des rejets de stations d'épuration). Toutefois, la situation s'améliore en 2021 avec un unique dépassement du seuil en juillet à l'aval du rejet de la station de *Pont Ezer*.
- Les pics d'**ammonium** jusqu'à 0,9 mg/l observés précédemment à l'aval de Pont-Ezer n'apparaissent plus depuis septembre 2019. En 2021, la majorité des résultats d'analyse se trouve en dessous du seuil de détection (0,04 mg/l).





Qualité  
des **eaux**

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

### DISPOSITION 17 : S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'AC Conformité locale des stations de 200 EH et plus – bilan 2020

60 stations d'une capacité nominale de 200 EH ou plus disposent d'un arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement, dont 32 situées en zones prioritaires (hors Pouldouran).

A noter : pour les stations d'une capacité de 2 000 EH ou plus, la conformité locale est évaluée sur davantage de données de fonctionnement. Pour les stations de moins de 500 EH, la conformité locale est évaluée tous les 2 ans. Les résultats présentés ici concernent l'année 2020.

En 2020, 34 stations sont non-conformes, soit 57% du parc de stations de plus 200 EH. La situation est sensiblement identique à celle de 2019 (37 non-conformité).

Parmi les 4 stations les plus importantes du territoire en termes de capacité nominale : la station de **Grâces** reste conforme aux prescriptions de son arrêté préfectoral, la station de **Paimpol** passe de non-conforme à conforme, malgré une surcharge hydraulique. Les stations de **Perros-Guirec** et **Pont-Ezer** restent non conformes aux prescriptions de leur arrêté préfectoral. Globalement, les stations conformes aux prescriptions de leur arrêté préfectoral représentent 58 % de la capacité globale des stations de plus de 200 EH.

#### Causes de non-conformité (données disponibles pour 57 stations) :

- 13 stations non-conformes pour le paramètre Azote, combiné ou non à d'autres causes ;
- 10 stations non-conformes pour le paramètre Phosphore, combiné ou non à d'autres causes;
- 6 stations non-conformes pour le paramètre Bactériologie, combiné ou non à d'autres causes, parmi lesquelles 2 stations situées en zone prioritaire « frange littorale » (*Penvenan* et *Plouha*). Pour les stations de *Paimpol* et *Louannec* (équipées en 2020 d'un traitement UV) et la station de *Pléhédel* (refaite à neuf et mise en route à l'été 2020) la situation s'est améliorée : elles sont désormais conformes sur ce paramètre (non-conformité en 2019);
- 21 stations non-conformes pour un ou plusieurs autres paramètres, combiné ou non aux paramètres précédents.

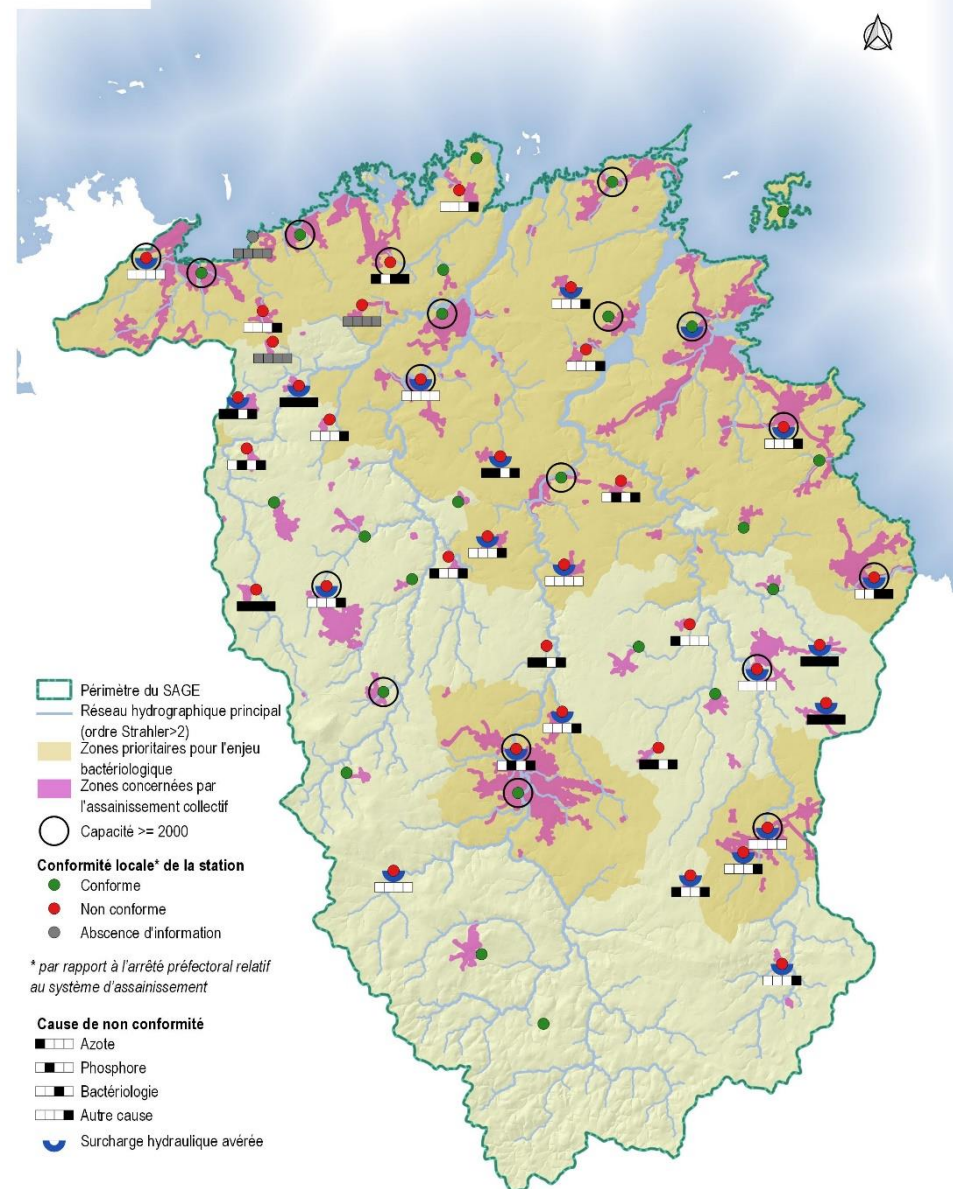
4 stations sont particulièrement problématiques avec une non-conformité sur l'ensemble des paramètres précédemment cités, voire une surcharge hydraulique (*Pléguen* – avant construction nouvelle station, *Tréguidel*, *Lanmerin*, *Pluzunet*; capacité de 330 à 450EH).

Parmi les stations non conformes en 2020, les stations de *Pléguen* et *Caouënnec-Lanvézéac* ont été récemment réhabilitées : la situation devrait s'améliorer dans les bilans à venir.

En 2020, 21 stations sont en situation de surcharge hydraulique avérée (contre 30 en 2019), dont 13 en zones prioritaires (contre 19 en 2019). Une amélioration globale est notable.



Conformité locale des stations d'épuration et surcharges hydrauliques (stations > 200 EH) en 2020



Sources : DDTM 22 (données année 2020)  
Réalisation : SAGE ATG - Guingamp-Paimpol Agglomération

0 2.5 5 km



Qualité  
des *eaux*

Qualité bactériologique

Limiter l'impact des assainissements collectifs

**DISPOSITION 17 : S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'AC**  
Conformité nationale des stations de moins de 200 EH – bilan 2020

A noter : Les conformités nationales sont évaluées par rapport aux normes de rejet prévues à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations de moins de 200 EH.

Ces données ont été actualisées auprès des trois EPCI majoritaires sur le territoire (Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté). Dans certains cas, la conformité est simplement déduite de bilans d'autosurveillance ou de bilans SATESE.

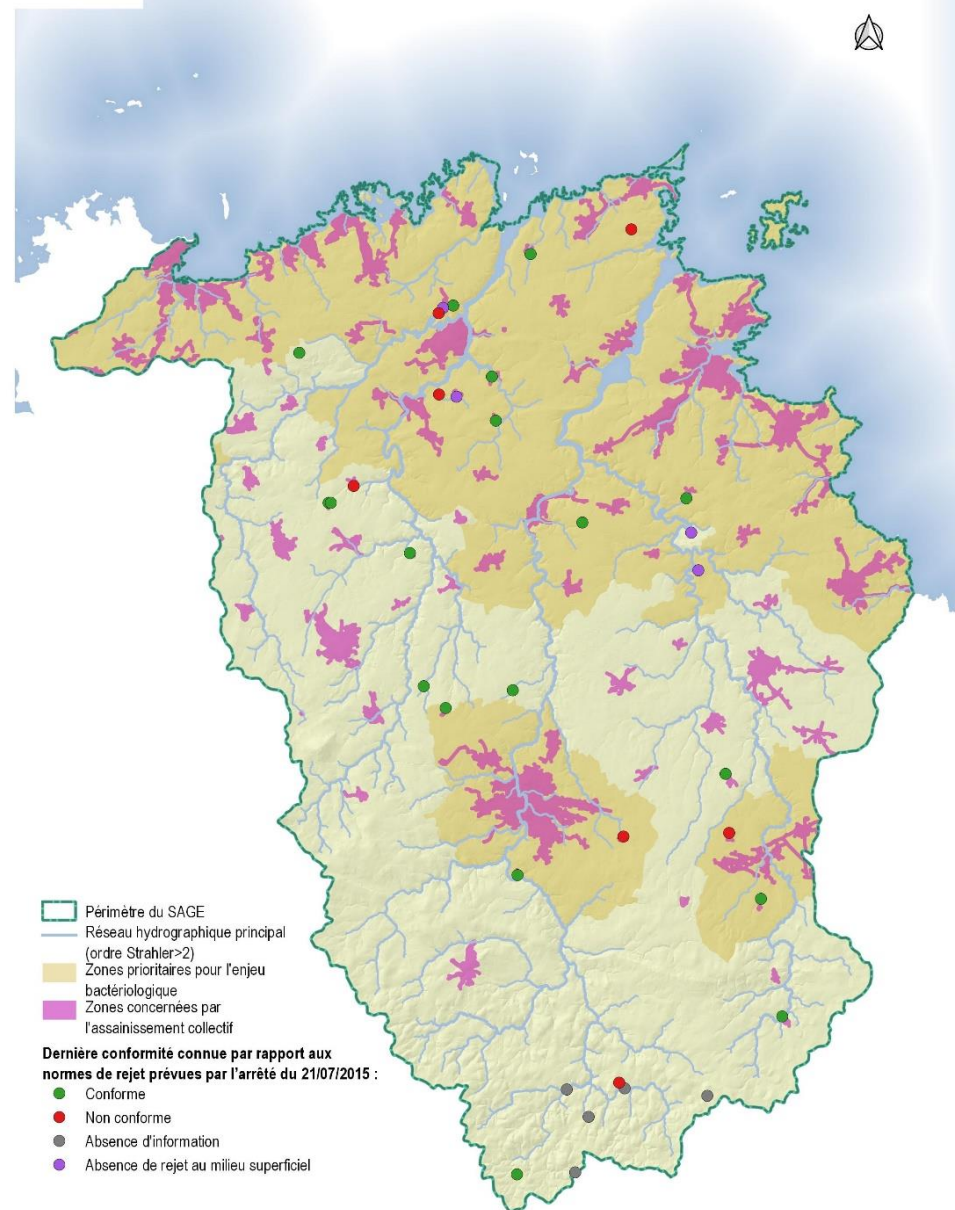
La conformité des stations d'épuration aux normes de rejet présentée sur la carte ci-contre correspond à la dernière donnée disponible (entre 2017 et 2021). La station d'épuration du Fauët ne fait plus partie de cette analyse : elle compte plus de 200 EH depuis 2019. Une station a été ajoutée à Berhet.

Sur les 34 stations (dont 17 en zones prioritaires) :

- **18 stations sont conformes,**
- 7 stations sont non conformes dont 6 en zones prioritaires (*Ploumagoar Lautremen, Plouagat Kermovan, Troguery Pont huallec, Lanmodez et Plouguiel Kerfals*)
- 4 stations n'ont pas de rejet au milieu superficiel, leur conformité ne peut donc pas être évaluée,
- 5 stations sans information.



Conformité nationale des stations d'épuration de moins de 200 EH





Qualité  
des **eaux**

## Qualité physicochimique et chimique des eaux Etat écologique des masses d'eau superficielles

### OBJECTIF BON ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Non dégradation de la qualité des masses d'eau superficielles et atteinte du bon état écologique pour l'ensemble des masses d'eau en 2021

Le territoire du SAGE ATG compte 19 masses d'eau de surface, réparties ainsi :

- 14 masses d'eau cours d'eau,
- 2 masses d'eau de transition (estuaires),
- 3 masses d'eau côtières.

L'état écologique des masses d'eau superficielles a été évalué par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'état des lieux 2019, à l'aide des données de 2015 à 2017.

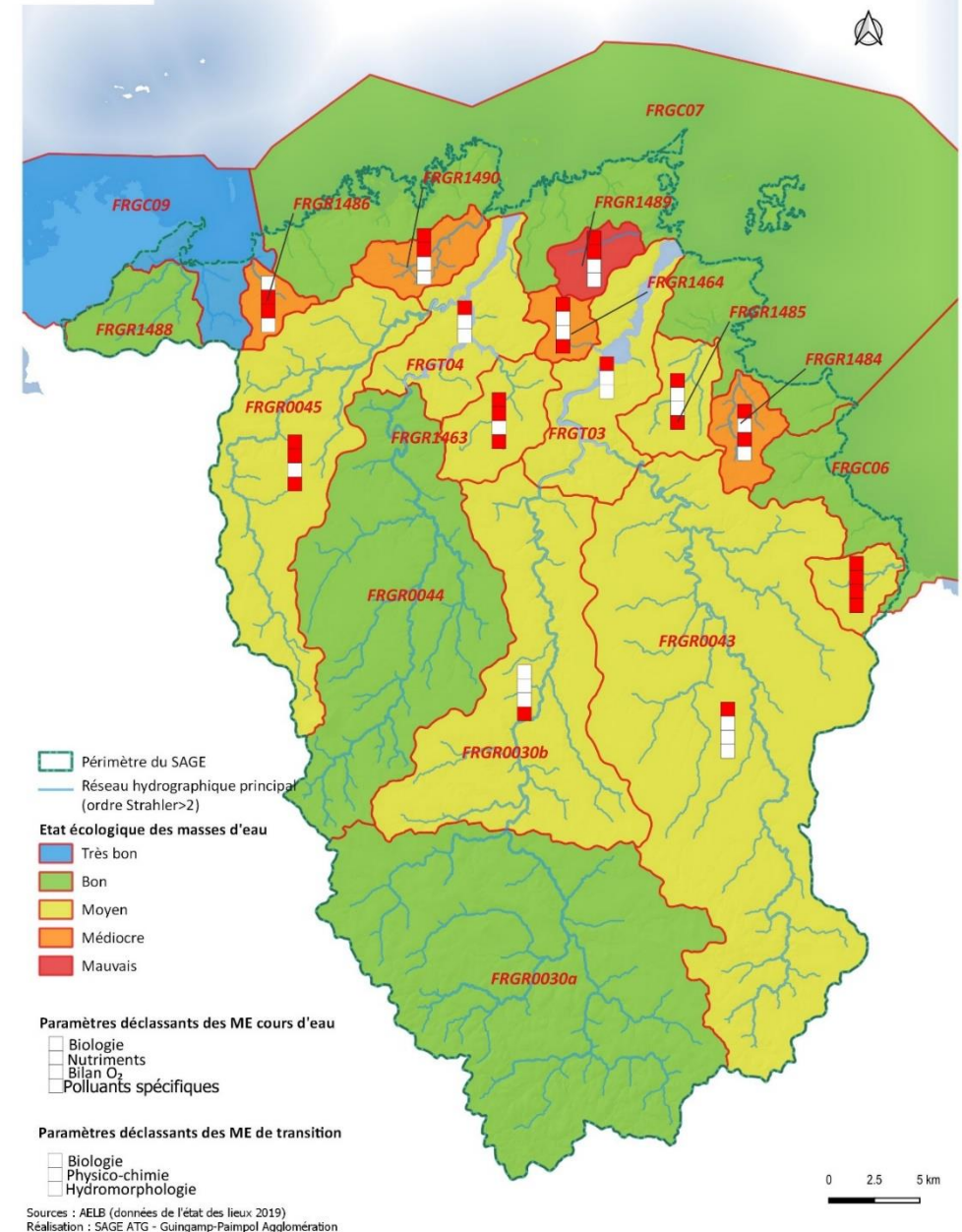
**Au terme de l'état des lieux 2019, l'objectif d'atteinte, ou de maintien, du bon état écologique est rempli pour 6 masses d'eau, soit seulement 32 % des masses d'eau du territoire.**

Les masses d'eau les plus dégradées sont celles des petits cours d'eau côtiers, en particulier *le Douardu, le Lizildry, le Bouillenou, le Camarel, le ruisseau de Paimpol (Correc)*.

A noter, les « masses d'eau côtières » intègrent de nombreux petits cours d'eau côtiers : ce découpage des masses d'eau sur le littoral ne permet pas d'identifier, dans cet état des lieux, les problématiques spécifiques à ces petits côtiers. Les enjeux et les pressions y sont cependant importants aux niveaux qualitatif et quantitatif.



Etat écologique 2017 des masses d'eau superficielles  
(cours d'eau, estuaires et côtières)

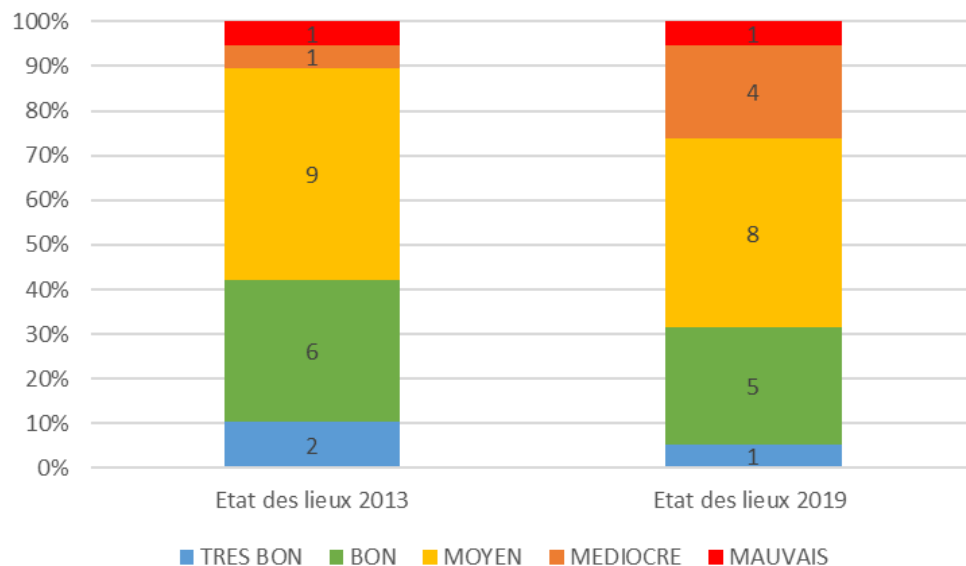


**OBJECTIF BON ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE :**  
Non dégradation de la qualité des masses d'eau superficielles et atteinte du bon état  
écologique pour l'ensemble des masses d'eau en 2021

Le tableau ci-contre présente l'évolution de l'état écologique entre 2013 et 2019 pour chacune des masses d'eau superficielles.

Entre l'état des lieux de 2013 et celui de 2019 :

- **2 masses d'eau ont vu leur état s'améliorer** (le ruisseau de Pleudaniel (ou Camarel) de mauvais à médiocre et le Quinic de médiocre à moyen),
- **7 masses d'eau ont vu leur état se dégrader** (le Guindy et le Jaudy (transition) passent de bon à moyen; le ruisseau de Paimpol (Correc), le Dourdu et le Lizildry de moyen à médiocre; le Bouillenou de moyen à mauvais et Saint-Brieuc large (côtière) de très bon à bon),
- **L'état de 10 masses d'eau est resté constant.**



Type	Code	Nom	EDL* 2013	EDL* 2019	Evolution
Cours d'eau	FRGR0030A	TRIEUX AMONT	BON	BON	→
	FRGR0030B	TRIEUX AVAL	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR0043	LEFF	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR0044	JAUDY	BON	BON	→
	FRGR0045	GUINDY	BON	MOYEN	↘
	FRGR1450	CORZIC	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR1463	BIZIEN	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR1464	RUISSEAU DE PLEUDANIEL	MAUVAIS	MEDIOCRE	↗
	FRGR1484	RUISSEAU DE PAIMPOL	MOYEN	MEDIOCRE	↘
	FRGR1485	QUINIC	MEDIOCRE	MOYEN	↗
	FRGR1486	DOURDU	MOYEN	MEDIOCRE	↘
	FRGR1488	KERDUEL	BON	BON	→
	FRGR1489	BOUILLENOU	MOYEN	MAUVAIS	↘
FRGR1490	LIZILDY	MOYEN	MEDIOCRE	↘	
Transition	FRGT03	TRIEUX	MOYEN	MOYEN	→
	FRGT04	JAUDY	BON	MOYEN	↘
Côtière	FRGC06	SAINT-BRIEUC (large)	TRES BON	BON	↘
	FRGC07	PAIMPOL - PERROS-GUIEREC	BON	BON	→
	FRGC09	PERROS-GUIEREC - MORLAIX (large)	TRES BON	TRES BON	→

EDL = Etat des lieux

A noter : L'état des lieux 2019 se base sur les données 2015-2017. Il intègre de nouveaux protocoles et de nouveaux indicateurs, tel que l'I2M2 (Indice Invertébrés Multi-Métrique), ce qui peut biaiser la comparaison avec l'évaluation précédente.

De plus, la liste des polluants spécifiques, pesticides en particuliers, et les NQE (normes de qualité environnementales) associées ont évolué depuis l'état 2013 : 6 masses d'eau sont désormais déclassées du fait de substances pesticides (et éventuellement d'autres paramètres).



Qualité  
des **eaux**

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

### OBJECTIFS NITRATES

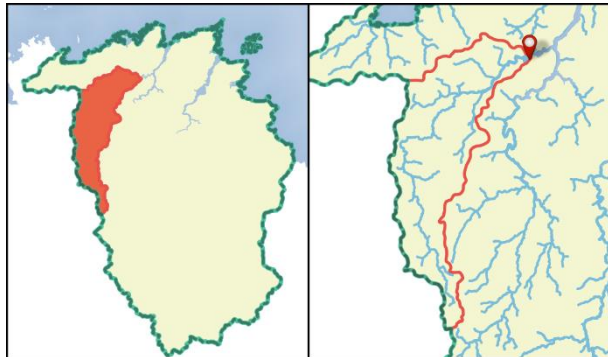
- En 2021, ne pas dépasser 45 mg/l en percentile 90<sup>1</sup> pour les cours d'eau des bassins du Guindy et du Bizien et 40 mg/l en percentile 90<sup>1</sup> pour les autres, hors cours d'eau côtiers
- En 2027, ne pas dépasser 40 mg/l en percentile 90<sup>1</sup> pour tous les cours d'eau

### OBJECTIF PHOSPHORE

En 2021, atteindre le bon état en tous points de suivi pour tous les cours d'eau (phosphore total : 0,2 mg/l et orthophosphates : 0,5 mg/l)

<sup>1</sup> un objectif exprimé en percentile 90 signifie que 90% des concentrations doivent être inférieures au seuil.

Masse d'eau « LE GUINDY ET SES AFFLUENTS » FRGR0045  
Station-bilan « Le Guindy à Plouguel » 04172570



- La qualité physico-chimique du *Guindy* reste en deçà de l'objectif du SAGE pour le paramètre nitrates, en dehors des pics estivaux (soutien d'étiage par la nappe). Globalement sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 13 prélèvements), la concentration maximale mesurée est de 46 mg/l en juin, la concentration moyenne s'élève à 33,8 mg/l et le percentile 90 vaut 43 mg/l (objectif 2021 de non dépassement de 45mg/L en percentile 90 atteint).
- Les pics en ammonium sont faibles sur les derniers mois de suivi, même en période de crue.
- Pour les paramètres du phosphore, le seuil de bon état est atteint pour le phosphore dissous et il n'est dépassé que faiblement pour le phosphore total avec un maximum atteint en octobre 2020. La situation reste dégradée même si les pics sont bien moins élevés que fin 2019.
- En 2020, sur ce bassin versant, plusieurs stations d'épuration sont classées non conformes, entre autres à cause du paramètre phosphore. Ces concentrations en nutriments impactent le bon fonctionnement écologique du cours d'eau, qui se traduit par un déclassement de la masse d'eau pour le paramètre biologie (IBD, IBMR) notamment.

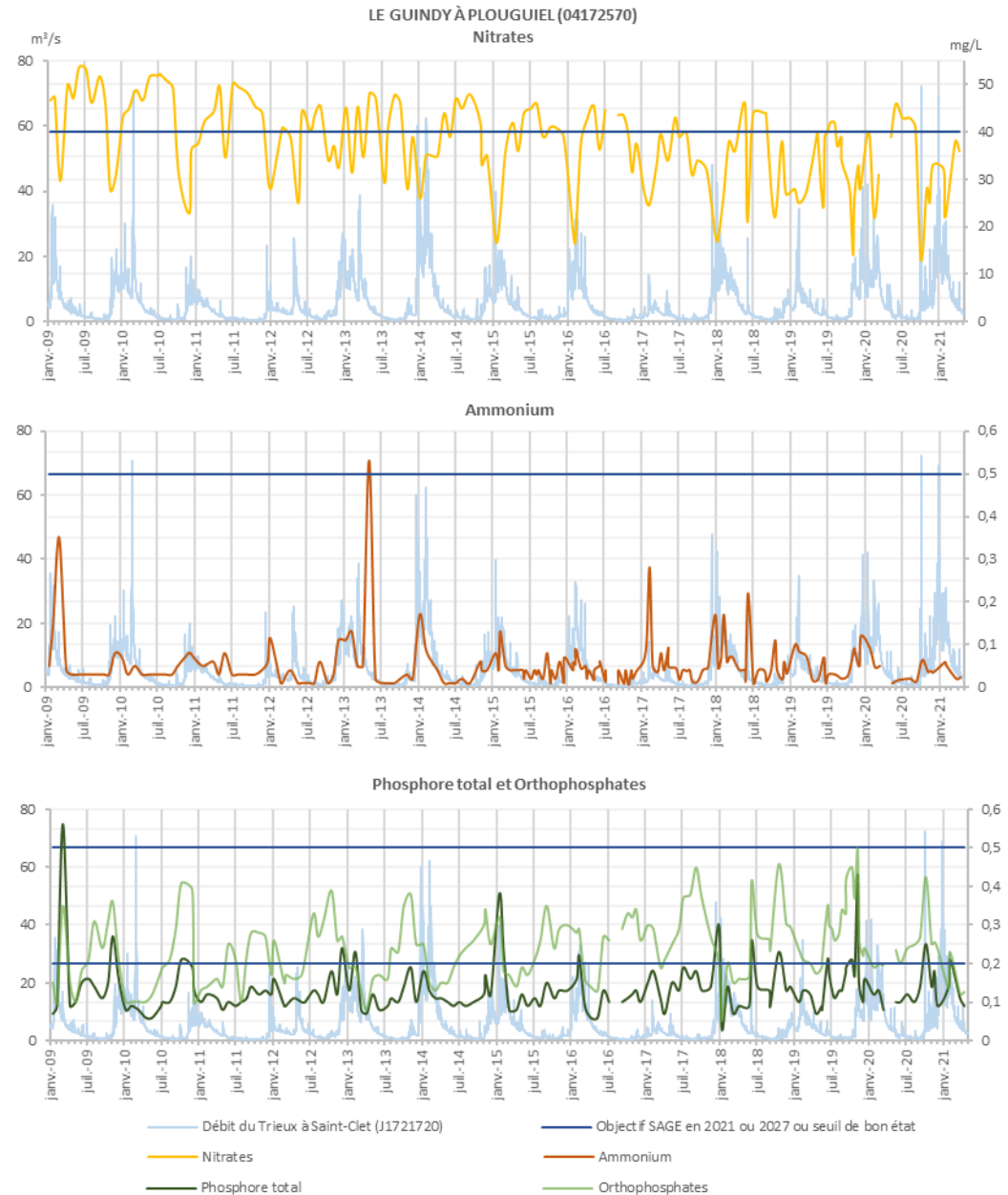
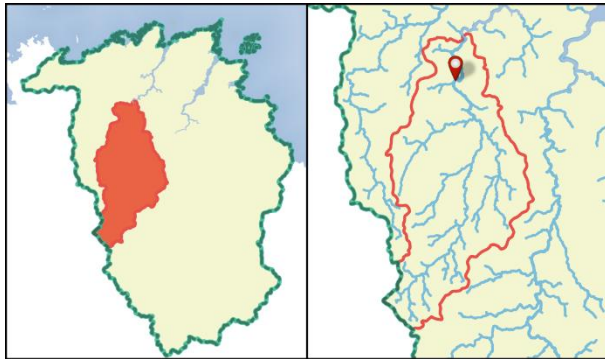


Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles pour l'ensemble des paramètres

### Masse d'eau « LE JAUDY ET SES AFFLUENTS » FRGR0044 Station-bilan « Le Jaudy à Mantallot » 04172370



- La qualité physico-chimique du *Jaudy* semble stable pour le paramètre nitrates, avec des concentrations qui demeurent bien en-deçà du seuil de 40 mg/l fixé par le SAGE pour 2021. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 14 prélèvements), la concentration moyenne est de 26,4 mg/l et le percentile 90 est à 33 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 34 mg/l en juillet 2020.
- La concentration en **ammonium** reste en deçà de la valeur seuil du bon état, malgré un pic observé en janvier 2021 en période de hautes eaux (maximum de 0,24 mg/L).
- Pour la dernière année de mesures, de nouveaux pics de concentration sont mesurés pour les paramètres du phosphore. Pour les orthophosphates, ces pics restent en deçà du seuil de bon état. Pour le phosphore total, le seuil de bon état est dépassé à deux reprises avec un maximum à 0,36 mg/L en juin 2020.
- Sur ce bassin versant, plusieurs stations d'épuration sont présentes dont certaines sont non conformes en 2020 (*Bégard* 6 200 EH et *La Roche Derrien* 3 500 EH pour cause de surcharge hydraulique - *Brélidy* 230 EH pour les paramètres azotés).

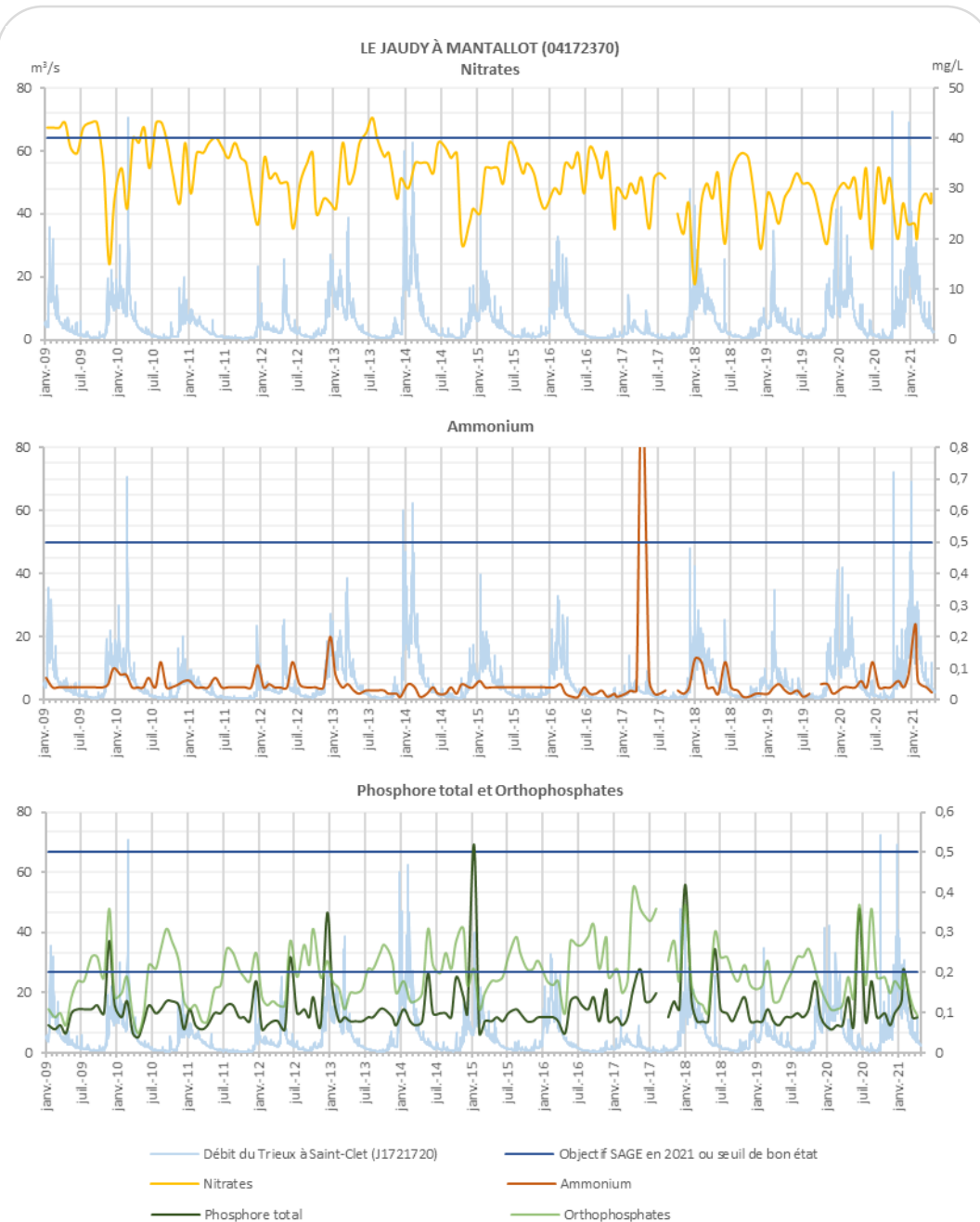


Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles pour l'ensemble des paramètres

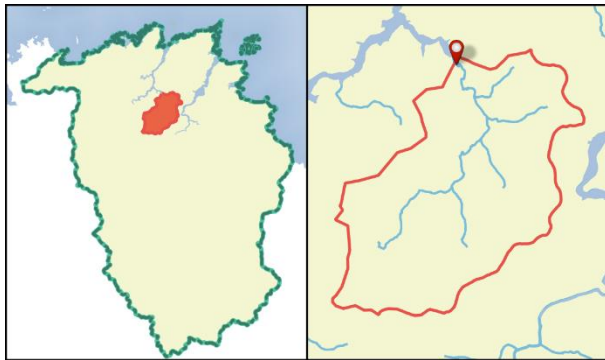




Qualité  
des *eaux*

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE BIZIEN ET SES AFFLUENTS » FRGR1463  
Station-bilan « Le Bizien à Pouldouran » 04172180



- La qualité physico-chimique du *Bizien* semble se stabiliser pour le paramètre nitrates sur les derniers mois de suivi. Les concentrations mesurées oscillent autour de la valeur objectif du SAGE de 40 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 39,3 mg/l et le percentile 90 est à 45 mg/l (soit l'objectif 2021). La concentration maximale mesurée est de 47 mg/l en juillet 2020. A noter que le Bizien est toujours concerné par le contentieux européen « eaux brutes ».
- La qualité reste bonne sur le paramètre ammonium, avec un seul pic observé en janvier 2021. Ce pic reste en deçà de la valeur seuil du bon état.
- L'amélioration de la qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore, identifiée les années précédentes, semble globalement se confirmer sur la fin de la chronique malgré des pics en phosphore total (avec un dépassement de la valeur seuil de l'objectif SAGE 2021 en août 2020, 0,24 mg/L) et phosphore dissous (absence de dépassement de la valeur seuil de bon état).
- Sur ce bassin versant, la station d'épuration de *Ploëzal* (450 EH) est non conforme en 2020 pour les paramètres azote et phosphore entre autres.
- L'état écologique du *Bizien* et de ses affluents est qualifié de « moyen », la masse d'eau est déclassée pour les paramètres biologie et nutriments notamment.



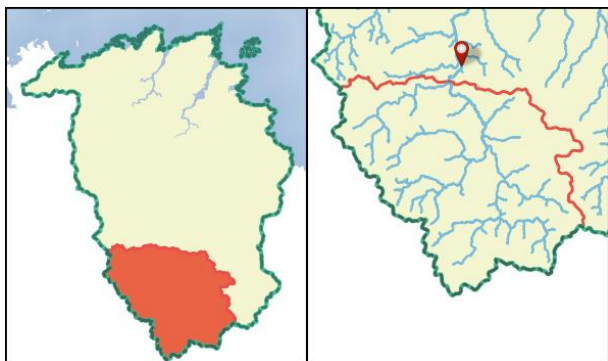
Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NIAIDES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles pour l'ensemble des paramètres, sauf pour les paramètres NH<sub>4</sub>, PO<sub>4</sub> et Pt : absence de données 2016-2017 et données bimensuelles 2018-2019



Qualité  
des *eaux*

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE TRIEUX AMONT ET SES AFFLUENTS » FRGR0030a  
Station « Le Trieux à Guingamp » 04171870



- La qualité physico-chimique du *Trieux amont* reste en deçà du seuil objectif SAGE pour le paramètre nitrates : sur la dernière année de mesure (mai 2020 - avril 2021, 12 prélèvements), les concentrations varient entre 21mg/L en octobre et novembre 2020 et 34mg/L en mai et juillet 2020. La moyenne est de 25 mg/l et le percentile 90 de 33,9 mg/L. Contrairement aux années précédentes, les concentrations en nitrates ne suivent pas une logique saisonnière avec un lessivage hivernal.
- La qualité reste bonne sur le paramètre ammonium avec des concentrations toujours faibles, malgré deux pics observés en décembre 2020 et avril 2021.
- La qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore est globalement satisfaisante sur les derniers mois représentés : les concentrations demeurent en-deçà des seuils de bon état. Cependant, des pics sont toujours observés en période estivale traduisant des rejets ponctuels plus difficiles à diluer en période de basses eaux. Sur la dernière année de la chronique, ce pic est observé en août.
- La principale station d'épuration sur cette partie amont du bassin versant du *Trieux* est celle de *Bourbriac*, conforme sur l'année 2020 et sans surcharge hydraulique. Une station d'une capacité de 215EH est non conforme pour le paramètre azote en 2020. La présence d'ANC non conformes impactants sur ce bassin versant peut également dégrader la qualité du cours d'eau.
- L'état écologique de la masse d'eau « *Trieux amont* » est qualifié de « bon ».

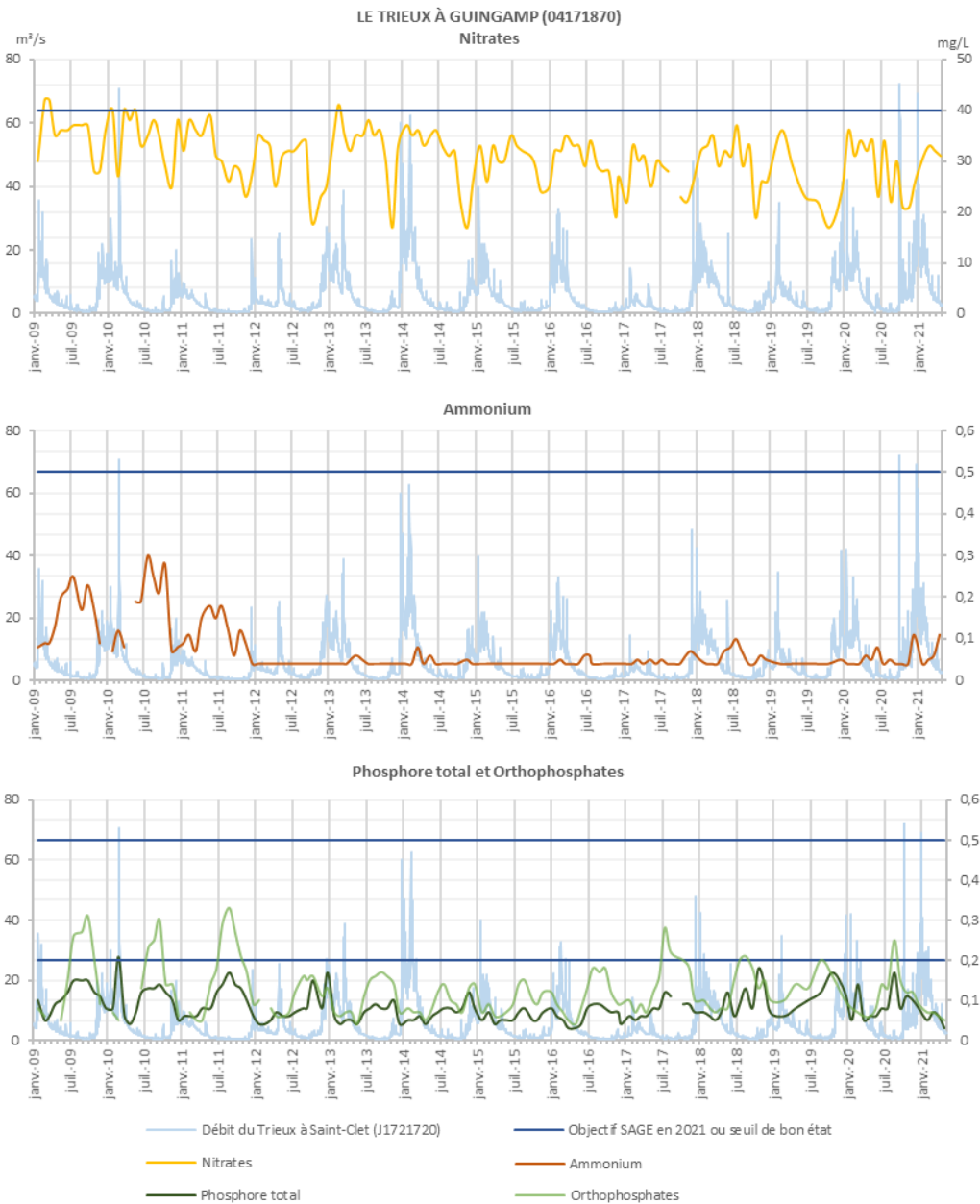


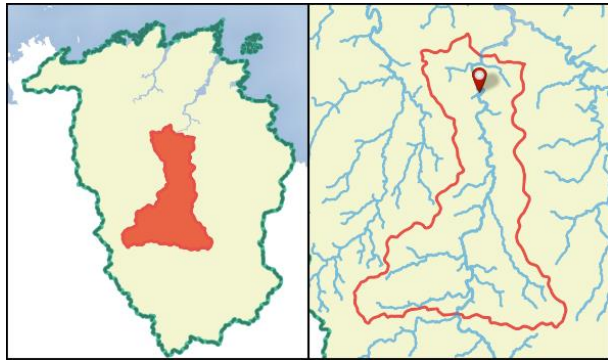
Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles pour l'ensemble des paramètres, sauf en 2019 où les données disponibles sont bimestrielles



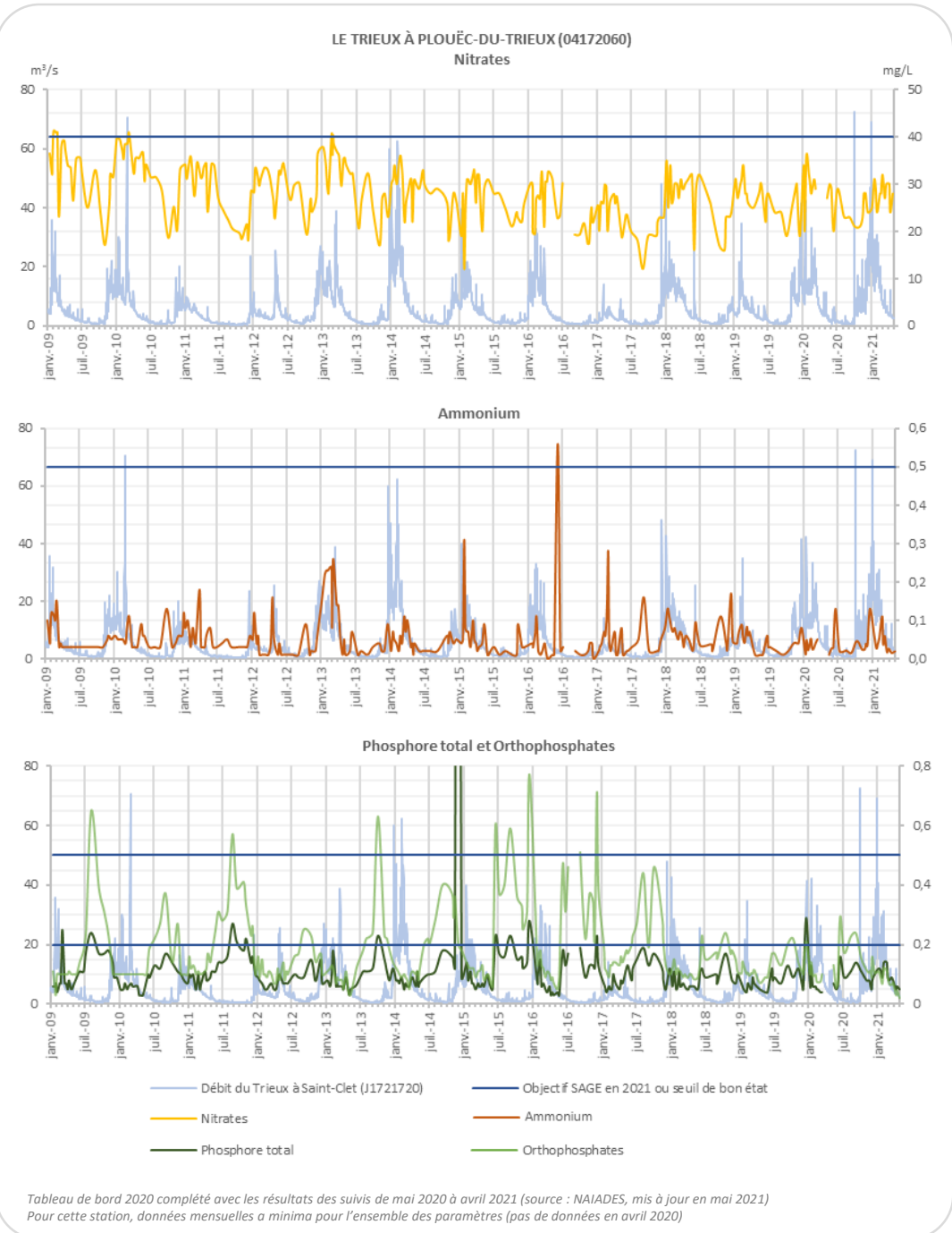
Qualité  
des eaux

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

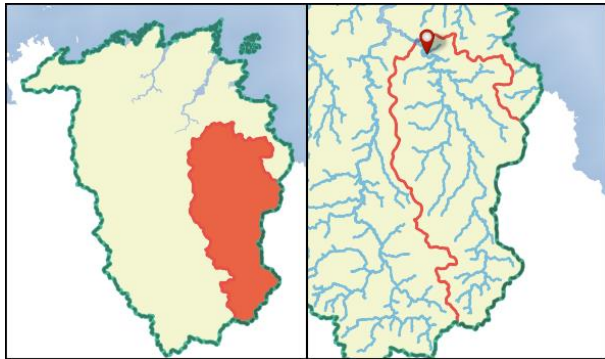
Masse d'eau « LE TRIEUX AVAL ET SES AFFLUENTS » FRGR0030b  
Station-bilan « Le Trieux à Plouëc-du-Trieux » 04172060



- La qualité physico-chimique du *Trieux aval* reste en deçà du seuil objectif du SAGE sur les dernières années pour le paramètre nitrates. Des pics de concentration sont présents, sans qu'une saisonnalité puisse être clairement établie. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 26 prélèvements), la concentration moyenne est de 26,5mg/l et le percentile 90 est à 30mg/l. La concentration maximale mesurée est de 32mg/l en mars 2021.
- Les pics récurrents en ammonium tendent à s'estomper, ils demeurent bien inférieurs au seuil de bon état.
- La qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore, qui s'était à nouveau dégradée fin 2019, respecte les seuils de bon état sur la dernière année de la chronique. Toutefois, sur cette dernière année, pour le paramètre phosphore total, les pics de concentration approchent la valeur seuil (maximum 0,16mg/L en juin 2020).
- A noter sur cette partie aval du bassin versant du *Trieux* le rejet de 2 stations parmi les plus importantes du territoire : *Grâces* (87833 EH) conforme en 2020 et sans surcharge hydraulique, et *Pont-Ezer* (22000 EH) non conforme en 2020 (notamment sur le phosphore total et par surcharge hydraulique). Trois autres stations d'épuration, de plus petite capacité, sont classées non conforme en 2020. Ce secteur est peu concerné par des dispositifs d'ANC non conformes impactants.



### Masse d'eau « LE LEFF ET SES AFFLUENTS » FRGR0043 Station-bilan « Le Leff à Yvias » 04171450



- La qualité physico-chimique du *Leff* reste stable pour le paramètre nitrates mais les concentrations sont encore relativement élevées, parfois proches de l'objectif des 40 mg/l ; le pic hivernal en 2020 est bien marqué. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 13 prélèvements), la concentration moyenne est de 29,3mg/l et le percentile 90 est à 34,7mg/l. La concentration maximale mesurée est de 36mg/l en juillet 2020.
- Les concentrations en ammonium restent faibles.
- Les concentrations sur les paramètres du phosphore sont en deçà des seuils de bon état. Sur la dernière année de la chronique, les concentrations en orthophosphates sont largement en deçà du seuil (maximum à 0,267mg/L atteint en juillet 2020). Pour le phosphore total, les concentrations approchent le seuil, avec une maximale à 0,19mg/L en février 2021 et une moyenne de 0,11mg/L.
- A noter, sur ce bassin versant, 9 stations d'épuration sont non conformes en 2020, dont 5 pour les paramètres azotés et/ou phosphorés. La présence d'ANC non conformes impactants sur ce bassin versant peut dégradé la qualité du cours d'eau.
- L'état écologique du *Leff* et de ses affluents est qualifié de « moyen », la masse d'eau est déclassée pour le paramètre biologie, en lien notamment avec ces rejets de nutriments.

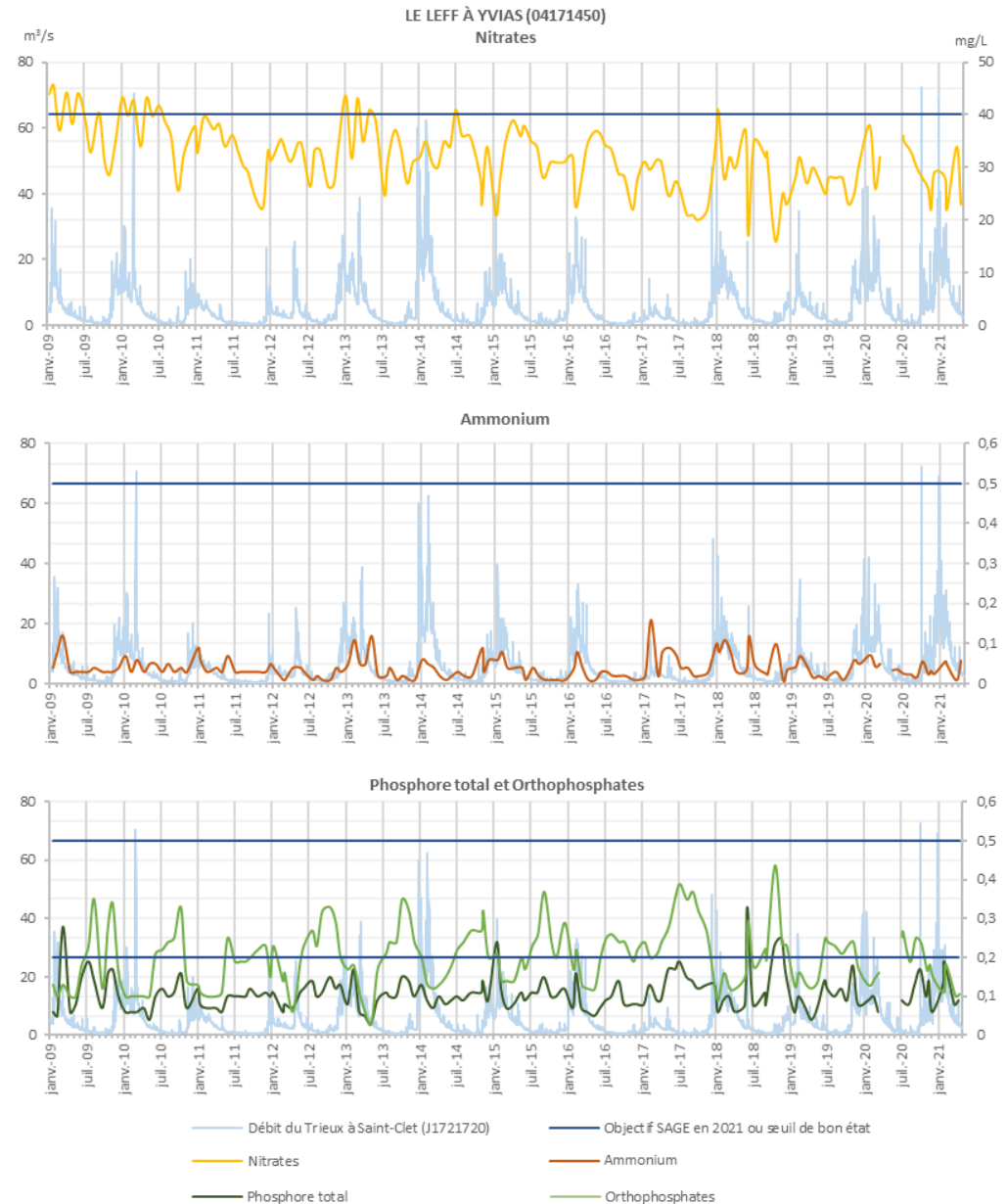
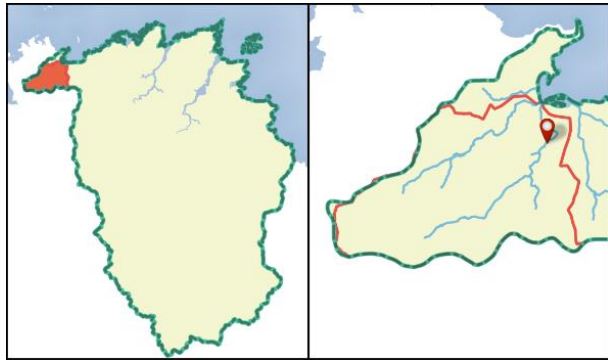


Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en juin 2021)  
Pour cette station, données mensuelles pour l'ensemble des paramètres (pas de données en avril et en juin 2020)

Masse d'eau « LE KERDUEL ET SES AFFLUENTS » FRGR1488  
Station-bilan « Le Kergomard à Saint-Quay-Perros » 04173405



- La qualité physico-chimique du *Kergomard* semble s'améliorer pour le paramètre nitrates. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (juin 2020 à avril 2021, 7 prélèvements), la concentration moyenne est de 22mg/l et la concentration maximale mesurée est de 31mg/l en août 2020. Le percentile 90 est de 28 mg/L. Aucune saisonnalité ne peut être mise en avant.
- La qualité reste bonne sur le paramètre ammonium, avec des concentrations très en deçà du seuil.
- La qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore, fortement dégradée jusqu'en 2018, est meilleure sur la fin de la chronique, avec des concentrations qui restent en deçà du seuil de bon état pour le phosphore total et le phosphore dissous, y compris à l'étiage.
- Il n'y a pas de station d'épuration rejetant dans ce cours d'eau mais de nombreux postes de relevage sont présents sur ce bassin versant fortement urbanisé. La cause de la nette amélioration de la qualité physico-chimique de ce cours d'eau depuis 2018 n'est pas identifiée : elle peut être due à l'amélioration du système de collecte des eaux usées, bien que les déversements restent très fréquents dans ce secteurs, et/ou à l'amélioration de la gestion des eaux au niveau des quelques exploitations maraîchères sous abri.
- L'état écologique de cette masse d'eau est qualifié de « bon ».

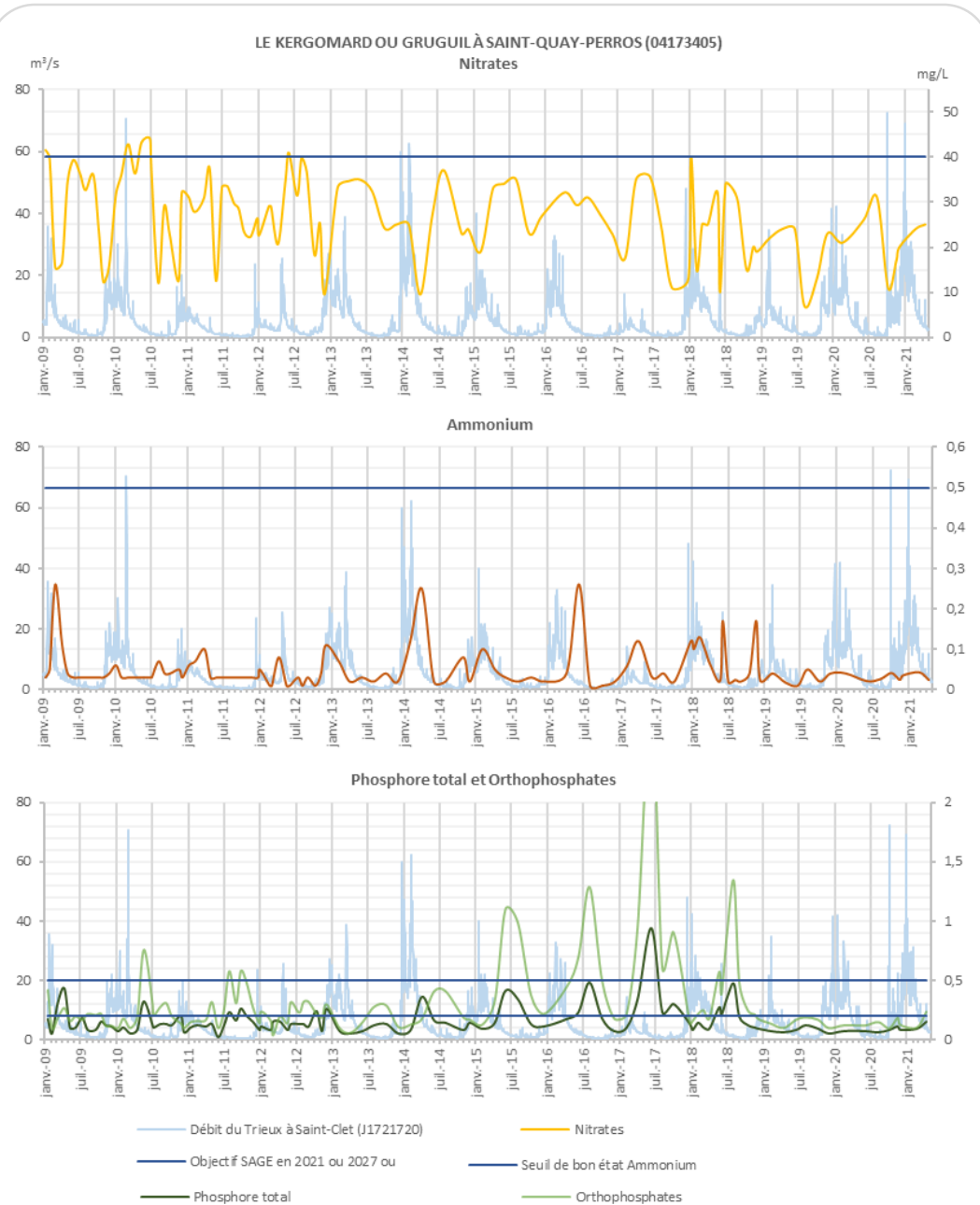


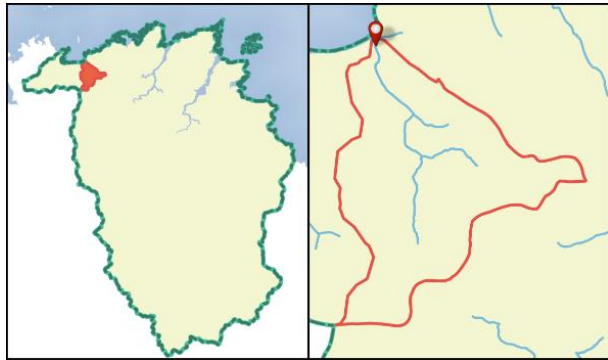
Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données bimestrielles de 2013 à 2017 et à partir de 2019 pour l'ensemble des paramètres (pas de données en avril 2020)



Qualité  
des eaux

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE DOURDU ET SES AFFLUENTS » FRGR1486  
Station-bilan « Le Dourdu à Louanec » 04173390



- La qualité physico-chimique du *Dourdu* reste très dégradée pour le paramètre nitrates, avec des pics estivaux bien au-delà de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (juin 2020 à avril 2021, 7 prélèvements), la concentration moyenne est de 40,6 mg/L et la concentration maximale mesurée est de 60mg/l en août 2020. Le percentile 90 s'élève à 55,8 mg/L.
- Les pics en ammonium sont récurrents en période de hautes eaux, et relativement élevés même s'ils restent en-deçà du seuil de bon état.
- La qualité physico-chimique reste très dégradée pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics à l'étiage plus de 6 fois supérieurs à l'objectif du SAGE. Sur la dernière année de données représentée, une nette amélioration est à noter, avec la moitié des prélèvements en deçà de l'objectif (4 sur 7). Le maximum observé reste très élevé, bien que plus faible que les années précédentes : 1,3mg/L. Après plusieurs années sans mesures, le **phosphore total** est à nouveau suivi sur cette station. La **qualité est fortement dégradée** pour ce paramètre : une seule mesure est en deçà du seuil de bon état.
- La station d'épuration de *Kermaria-Sulard*, de capacité 750 EH, non conforme en 2020 est identifiée comme la principale cause de la dégradation observée, elle est en cours de restructuration (fin des travaux prévue en mars 2022).
- La masse d'eau du *Dourdu*, en état « médiocre », est déclassée pour les paramètres nutriments et bilan en oxygène.

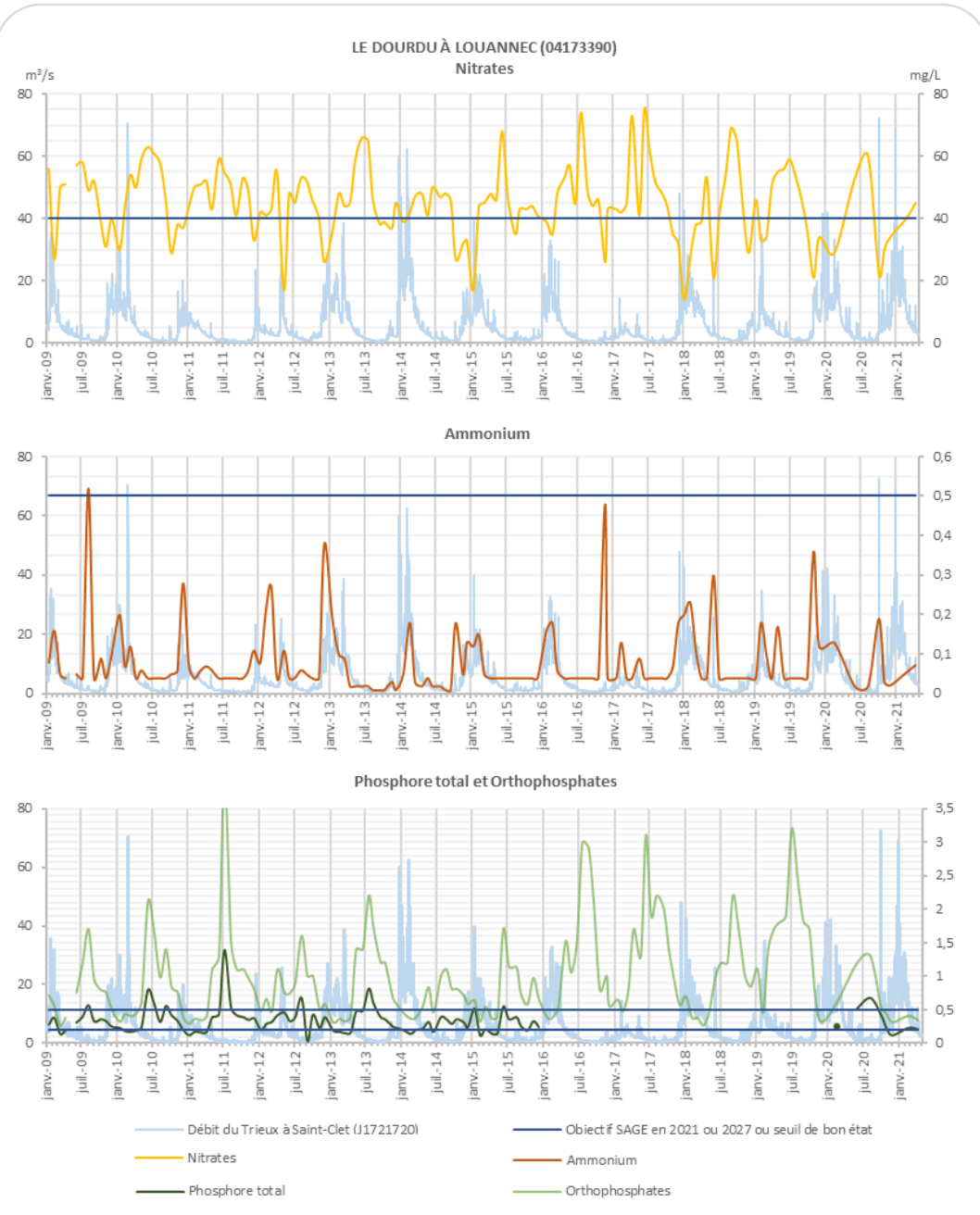


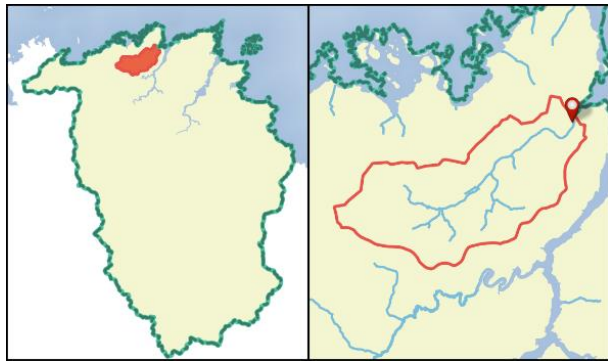
Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAI/DES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles puis bimestrielles à partir de 2020 (pas de données en avril 2020), pour le Ptot : pas de données de 2016 à 2019



Qualité  
des eaux

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE LIZILDY ET SES AFFLUENTS » FRGR1490  
Station-bilan « Le Lizildry à Plougrescant » 04172578



- **La qualité physico-chimique du Lizildry reste stable et dégradée pour le paramètre nitrates**, avec une majorité de résultats de prélèvements au-delà du seuil de 40 mg/l sur la fin de la chronique. Les pics estivaux dépassent le seuil de bon état de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 42,7 mg/L et la concentration maximale mesurée est de 55 mg/L en mai 2020. Le percentile 90 est de 52,8 mg/L.
- Aucun pic en ammonium n'est observé sur la fin de la chronique représentée.
- **La qualité physico-chimique reste médiocre pour les paramètres du phosphore, avec des pics récurrents.** Ces pics sont liés à des rejets ponctuels. Toutefois, sur la dernière année de la chronique, les concentrations, bien qu'élevées, restent en deçà des seuils ou atteignent la valeur seuil (en août 2020 : phosphore total max 0,2mg/L, orthophosphates: max 0,42mg/L)
- Deux stations d'épuration sont présentes sur ce bassin versant : l'une est conforme (300EH), l'autre est non conforme sur les paramètres azotés entre autres (Penvenan - 7 500EH).
- Cette masse d'eau en état « médiocre » est déclassée pour les paramètres nutriments et biologie.

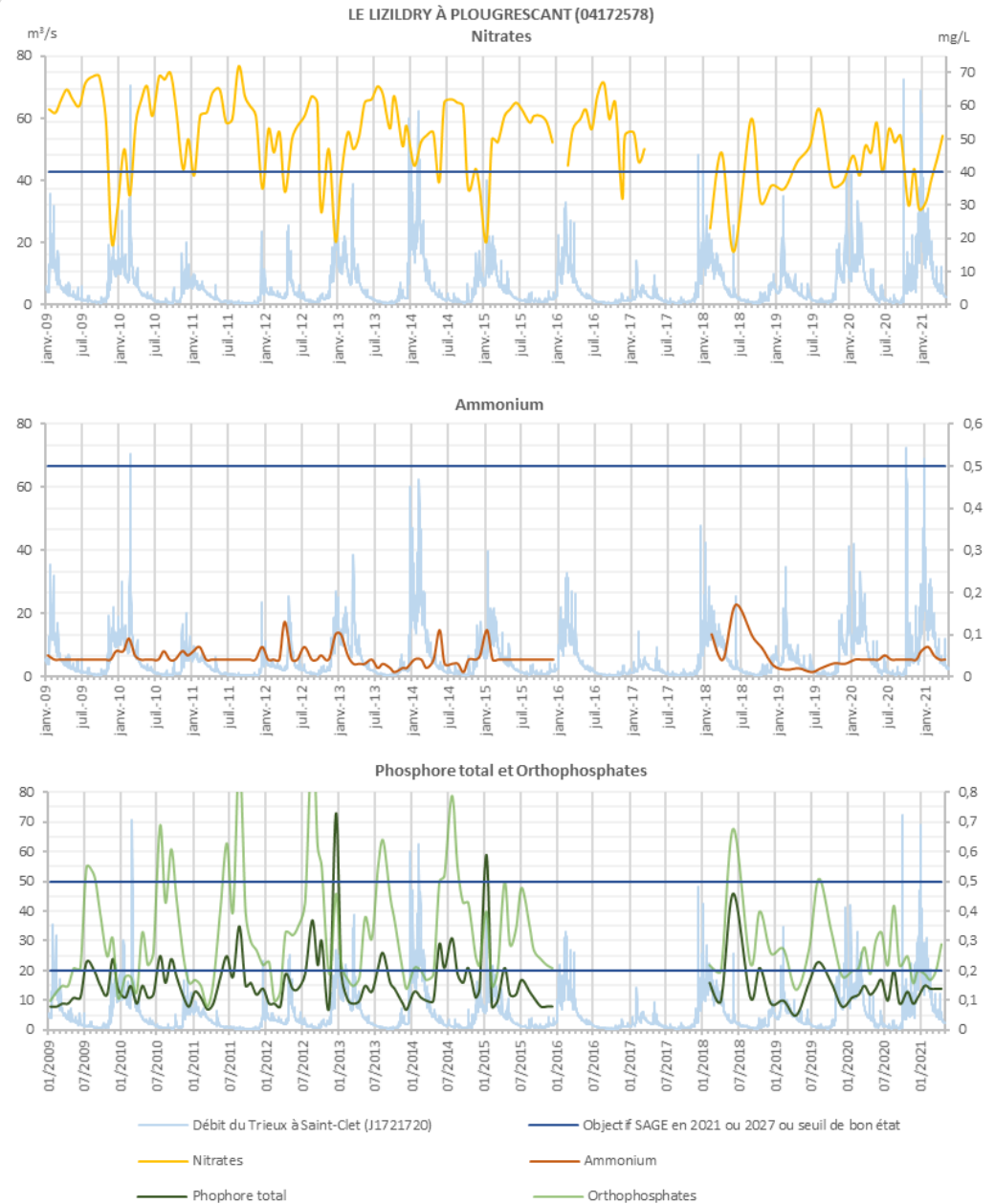
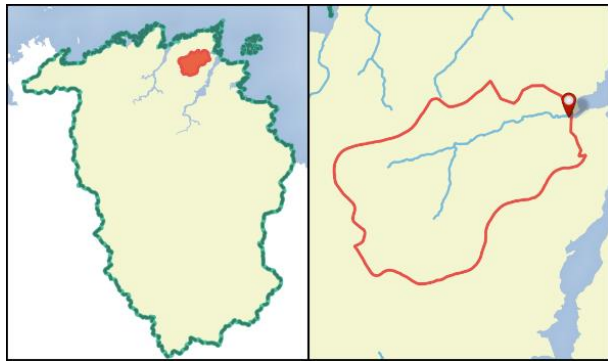


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles jusqu'en 2015 (sauf NO3 : jusqu'en mars 2017) et à partir de 2020, données bimestrielles en 2018 et 2019 ;  
chroniques incomplètes

### Masse d'eau « LE BOUILLENOU ET SES AFFLUENTS » FRGR1489 Station-bilan « Le Bouillennou à Pleubian » 04172100



- La qualité physico-chimique du *Bouillennou* reste très dégradée pour le paramètre nitrates, avec des valeurs le plus souvent au-delà de 40 mg/L et des pics à plus de 50 mg/L. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 45,3 mg/L et la concentration maximale mesurée est de 53 mg/L en mai 2021. Le percentile 90 est de 51 mg/L.
- La concentration en ammonium est globalement faible, elle reste en dessous du seuil de bon état (0,5mg/L) malgré quelques pics de concentration (sur la dernière année de la chronique, maximum 0,31mg/L en août 2020).
- La qualité physico-chimique du *Bouillennou* reste très dégradée pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics très marqués à l'étiage : sur la dernière année de mesures le maximum observé est 1,1mg/L en août 2020. Il n'y a pas de données récentes sur cette station pour le paramètre phosphore total.
- Une station de capacité 800 EH sur ce bassin versant (Pleumeur-Gauthier) est non conforme en 2020 et en situation de surcharge hydraulique. Des travaux de réhabilitation sur les postes de relevage et la station d'épuration sont prévus à l'automne 2022.
- Cette masse d'eau, en état « mauvais », est déclassée notamment pour le paramètre biologie, ce qui traduit l'impact des rejets ponctuels sur ce bassin (assainissement, serres).

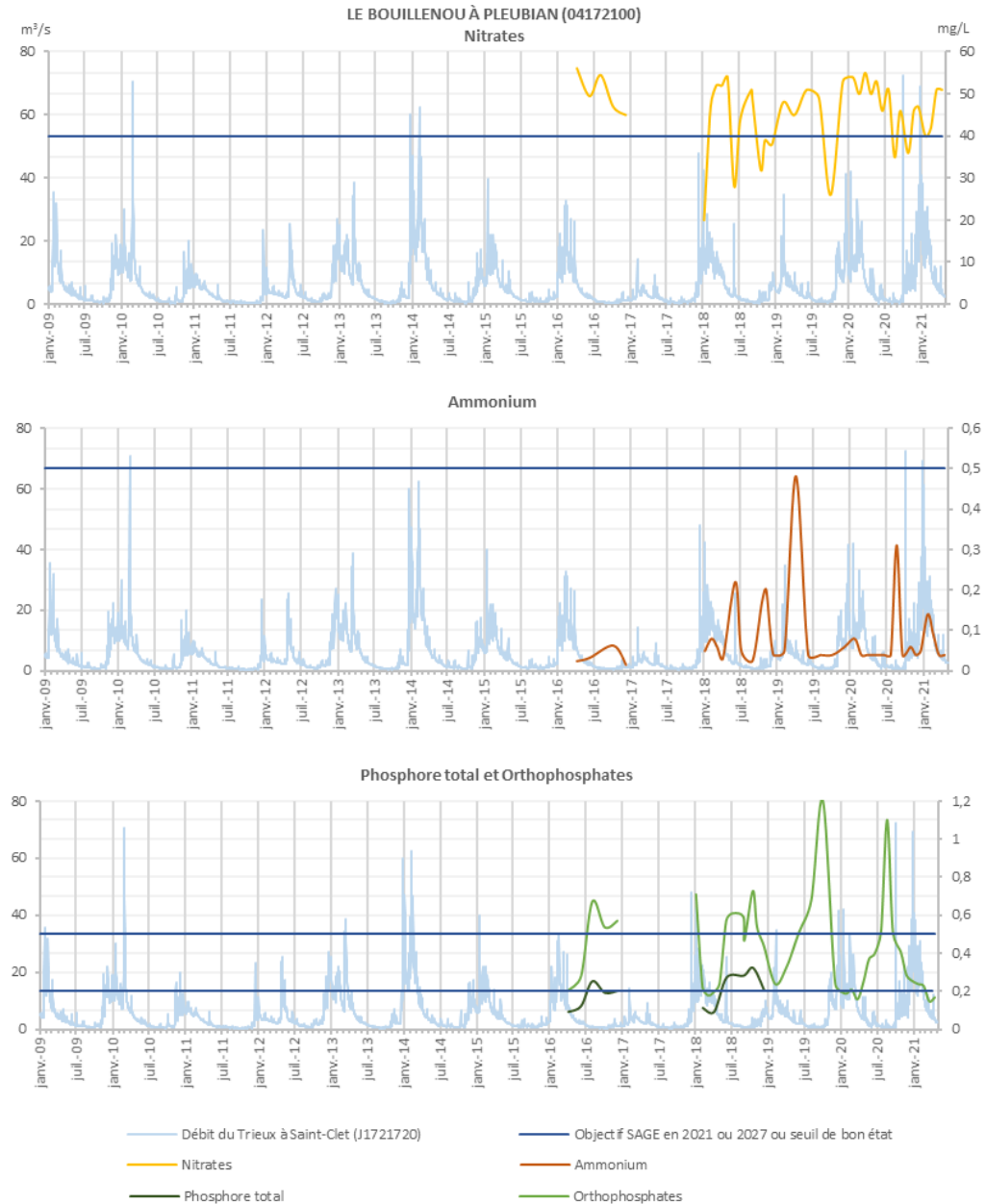
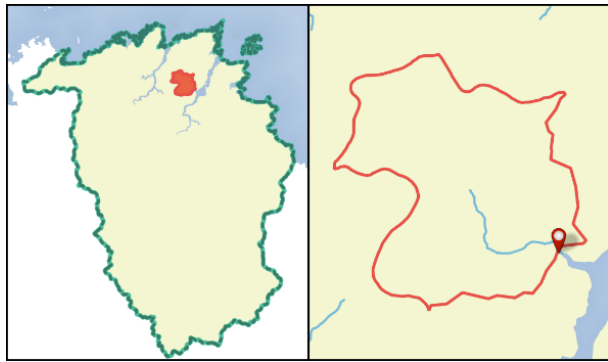


Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles en 2018, 2020 et 2021 et bimestrielles en 2019, pas de données récentes pour Ptot ; chroniques très incomplètes



### Masse d'eau « LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL ET SES AFFLUENTS » FRGR1464 Station-bilan « Le Camarel à Pleudaniel » 04319000



- La qualité physico-chimique du *Camarel* reste très dégradée pour le paramètre nitrates, avec des valeurs le plus souvent au-delà de 40 mg/l et des pics à plus de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (janvier 2020 à avril 2021, 14 prélèvements), la concentration moyenne est de 51 mg/l et le percentile 90 est à 55,9 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 56 mg/l en janvier et mai 2020.
- La chronique pour le paramètre ammonium est très incomplète.
- La qualité physico-chimique du *Camarel* reste dégradée aussi pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics marqués à l'étiage, au-delà du seuil de bon état. Les données récentes sur la concentration en phosphore total montrent une situation très dégradée : le seuil de bon état de 0,2 mg/L est dépassé pour la quasi-totalité des prélèvements. La concentration maximale observée est 0,49 mg/L en octobre 2020, la moyenne sur les 14 prélèvements est de 0,31 mg/L.
- La station d'épuration de Pleudaniel, de capacité 500 EH est non conforme en 2020 et en situation de surcharge hydraulique, mais son point de rejet se situe à l'aval de cette station-bilan.
- Cette masse d'eau, en état « médiocre », est déclassée notamment pour le paramètre biologie, ce qui traduit l'impact de ces rejets de nutriments.

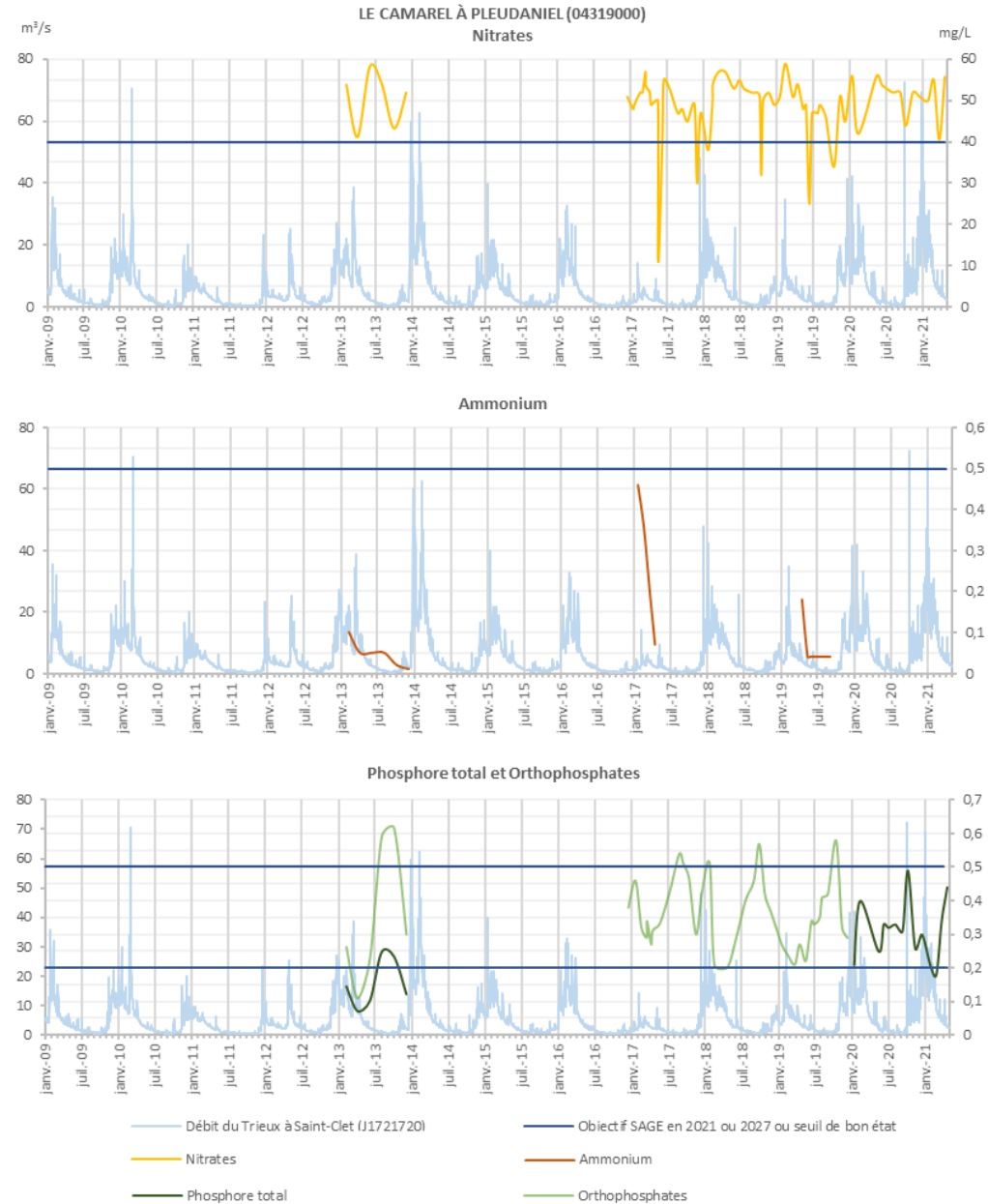


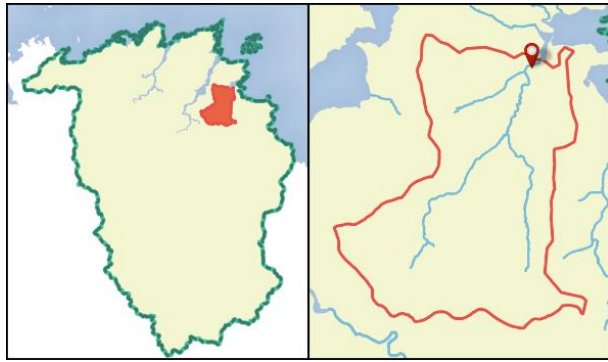
Tableau de bord 2020 complété avec les données de GPA, absence de nouvelle donnée sur NIAIDES (source : NIAIDES mis à jour en mai 2021 et GPA)  
Pour cette station, données mensuelles à minima pour NO3 de 2017 à 2021, pour PO4 de 2017 à 2019, pour Pt à partir de 2020, chroniques très incomplètes



Qualité  
des **eaux**

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE QUINIC ET SES AFFLUENTS » FRGR1485  
Station « Le Quinic à Paimpol » 04316024



A noter : l'historique de données est très insuffisant pour la station bilan de cette masse d'eau. La station utilisée ici est située à l'aval, après la confluence avec le Stang Nevez.

- **La qualité physico-chimique du Quinic reste fluctuante pour le paramètre nitrates sur la fin de la chronique.** Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2020 à avril 2021, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 33,9mg/l et le percentile 90 est à 50,6mg/l. La concentration maximale mesurée est de 59mg/l en juillet 2020. Les valeurs maximales sont observées à l'étiage.
- Sur la fin de la chronique, les concentrations mesurées en ammonium sont faibles.
- **La qualité physico-chimique du Quinic reste dégradée pour le paramètre phosphore dissous,** avec des pics récurrents à l'étiage, au-delà du seuil de bon état, en particulier en août 2020, avec un pic à 0,96mg/L. Il n'y a pas de données sur cette station pour le paramètre phosphore total.
- Il n'y a pas de station d'épuration sur ce bassin versant, mais des postes de relevage et des installations d'assainissement non collectif. Le contexte est urbain et agricole, avec la présence d'exploitations maraichères sous abri pouvant générer des rejets ponctuels.
- Cette masse d'eau, en état « moyen », est déclassée notamment pour le paramètre biologie, ce qui traduit l'impact de ces rejets de nutriments.

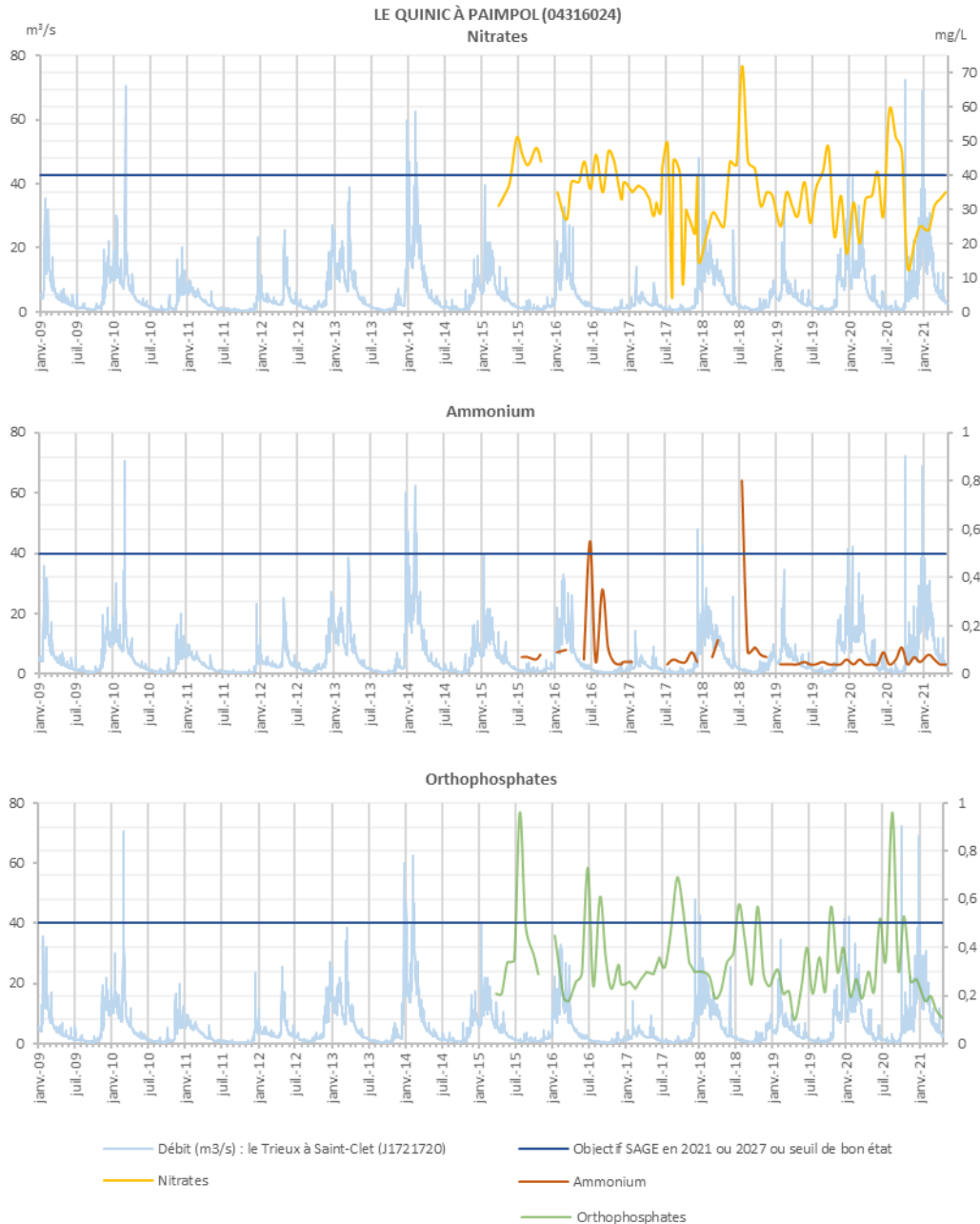


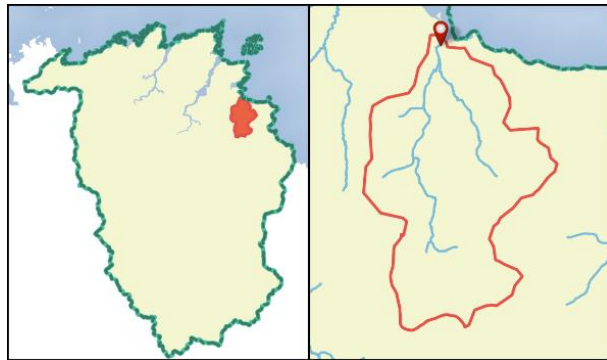
Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles à minima depuis 2016 pour NO3 et PO4, mensuelles mais incomplet pour NH4, pas de données pour Ptot



Qualité  
des **eaux**

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE RUISSEAU DE PAIMPOL ET SES AFFLUENTS » FRGR1484  
Station « Le Correc à Paimpol » 04316023



A noter : l'historique de données est très insuffisant pour la station bilan de cette masse d'eau. La station utilisée ici est située bien plus à l'aval, après la confluence avec l'Etang neuf.

- La qualité physico-chimique du *Correc* varie fortement au cours de l'année, les concentrations en nitrates restent en-deçà de 20 mg/l sur la fin de la chronique (mai 2020-avril 2021). Les pics observés en période de hautes eaux montrent l'importance du lessivage sur ce bassin. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici, la concentration moyenne est de 13,4mg/l et le percentile 90 est à 19mg/l. La concentration maximale mesurée est de 20mg/l en février 2021.
- Des pics récurrents en ammonium sont observés, ils restent à des valeurs assez faibles (maximum de 0,13mg/L pour la dernière année de données).
- La qualité physico-chimique du *Correc* reste très dégradée pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics récurrents à l'étiage, au-delà du seuil de bon état en 2020 : maximum observé de 0,81mg/l. Il n'y a pas de données sur cette station pour le paramètre phosphore total.
- Une station d'épuration sur ce bassin versant, d'une capacité de 4 580 EH (Plouézec), non conforme en 2020 et en surcharge hydraulique.
- Cette masse d'eau, en état « médiocre », est déclassée notamment pour le paramètre biologie.

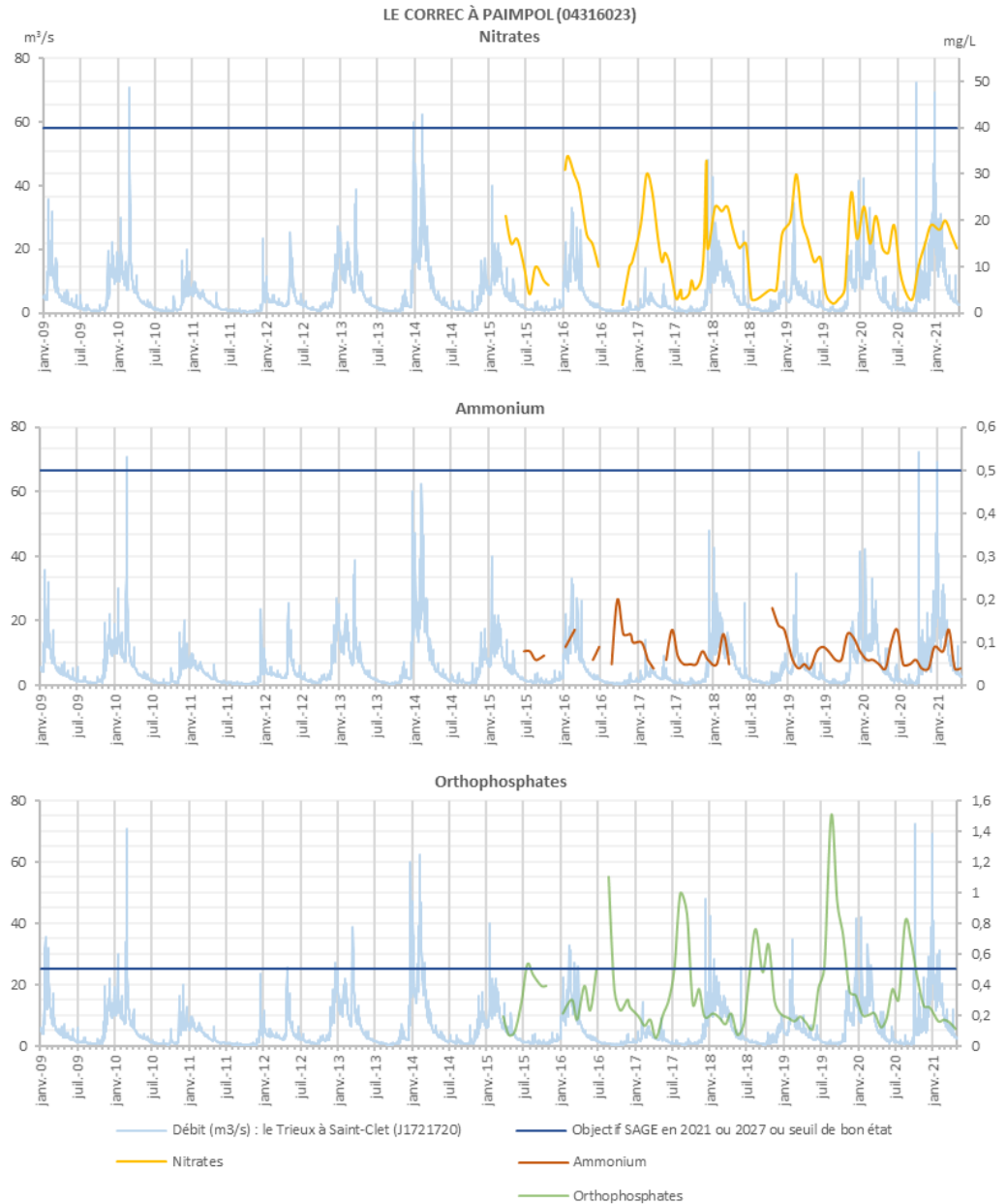


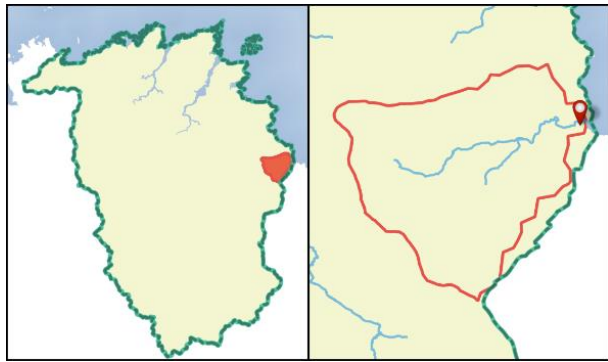
Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles depuis 2015, chronique quasi complète, pas de données pour Ptot



Qualité  
des eaux

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Nitrates et Phosphore

Masse d'eau « LE CORZIC ET SES AFFLUENTS » FRGR1450  
Station-bilan « Le Corzic à Plouha » 04171160



- La qualité physico-chimique du *Corzic* se stabilise depuis 2018 pour le paramètre nitrates, après une période de lente diminution des concentrations. Sur la fin de la chronique, les concentrations fluctuent entre 18mg/L et 33 mg/L avec une moyenne de 27mg/L : les concentrations restent donc inférieures à l'objectif du SAGE. Le percentile 90 est à 31 mg/L. Les fluctuations ont lieu tout au long de l'année, sans qu'une saisonnalité ne puisse être mise en avant.
- Des pics récurrents en ammonium, plus ou moins élevés, sont observés. Ils restent cependant largement en-deçà du seuil de bon état et se raréfient en fin de chronique.
- La qualité physico-chimique du *Corzic* reste dégradée pour les paramètres du phosphore, avec des pics récurrents à l'étiage, au-delà du seuil de bon état. En particulier, en septembre 2020, un pic particulièrement élevé est observé en orthophosphates (0,86mg/L) et en phosphore total (0,31mg/L). Globalement, le « bruit de fond » reste élevé.
- Une station d'épuration sur ce bassin versant, d'une capacité de 6 000 EH (Plouha), est non conforme en 2020 (paramètres MES et E. Coli) et en surcharge hydraulique. D'importants débordements sont notés sur le réseau de collecte. Des travaux sont en cours ou seront réalisés à court terme sur ce système de collecte sur les postes de relevage, les réseau et la station d'épuration. De plus, la non-conformité des installations d'assainissement non collectif présentes dans ce secteur peut impacter la qualité du cours d'eau.
- La masse d'eau du *Corzic*, en état « moyen », est déclassée pour tous les paramètres de l'état écologique.

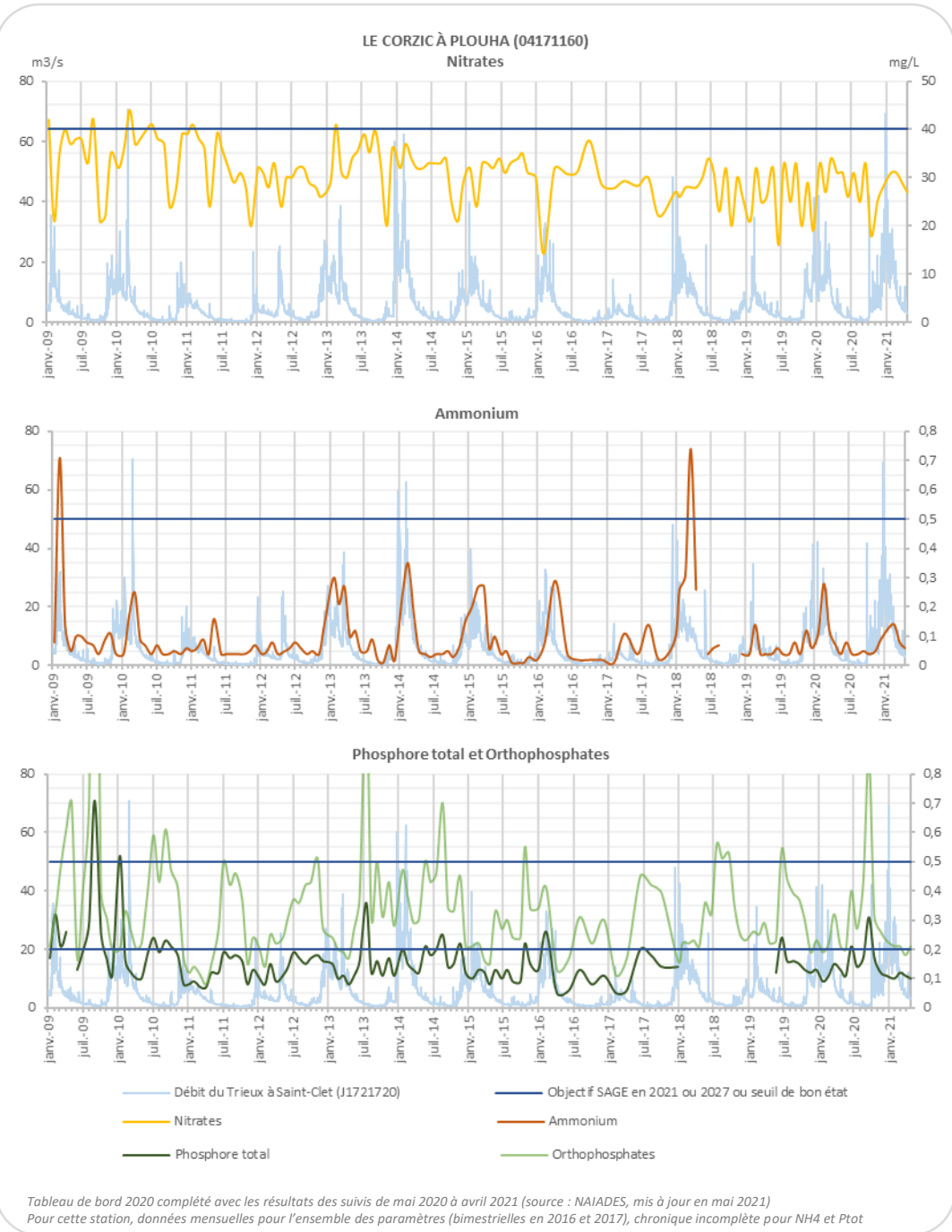


Tableau de bord 2020 complété avec les résultats des suivis de mai 2020 à avril 2021 (source : NAIADES, mis à jour en mai 2021)  
Pour cette station, données mensuelles pour l'ensemble des paramètres (bimestrielles en 2016 et 2017), chronique incomplète pour NH4 et Ptot



Qualité  
des **eaux**

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Pesticides

### OBJECTIFS en 2021 dans les cours d'eau et les eaux souterraines :

- Ne pas dépasser 0,5 µg/l pour la somme des substances pesticides détectées
- Et ne pas dépasser 0,1 µg/l par substance détectée

En 2020, les données sur les pesticides dans les cours d'eau sont disponibles sur 9 des 14 masses d'eau du territoire sur les sources de données utilisées. Les données ne sont pas disponibles sur le *Bouillennou*, le *Trieux* à *Guingamp* et à *Plouëc-du-Trieux*, le *Kergomard* (ou *Gruguil*) et le ruisseau de *Paimpol* (ou *Correc*).

Sur ces 9 stations, les objectifs du SAGE ne sont pas atteints.

L'effort de prélèvement est très variable selon les stations. Le nombre de prélèvements varie :

- De 2 à 3 sur le *Jaudy*, le *Camarel*, le *Leff* et le *Quinic*, le *Guindy* et le *Bizien*,
- De 10 à 12 sur le *Corzic*, le *Lizildry* et le *Dourdu*.

Le nombre de substances recherchées varie également. Sur les stations où peu de prélèvements sont réalisés, entre 90 et 148 substances sont recherchées. Sur les autres stations, entre 379 et 468 substances sont recherchées.

Dans tous les prélèvements effectués sur l'ensemble des stations suivies, au moins une substance recherchée a été quantifiée.

Le nombre de substances quantifiées varie de 15 sur le *Leff* à *Yvias* à 46 sur le *Dourdu* (10% des substances recherchées dans les deux cas). Il est supérieur à 30 substances sur 2 autres stations (le *Camarel* et le *Quinic*, respectivement 25% et 22% des substances recherchées).

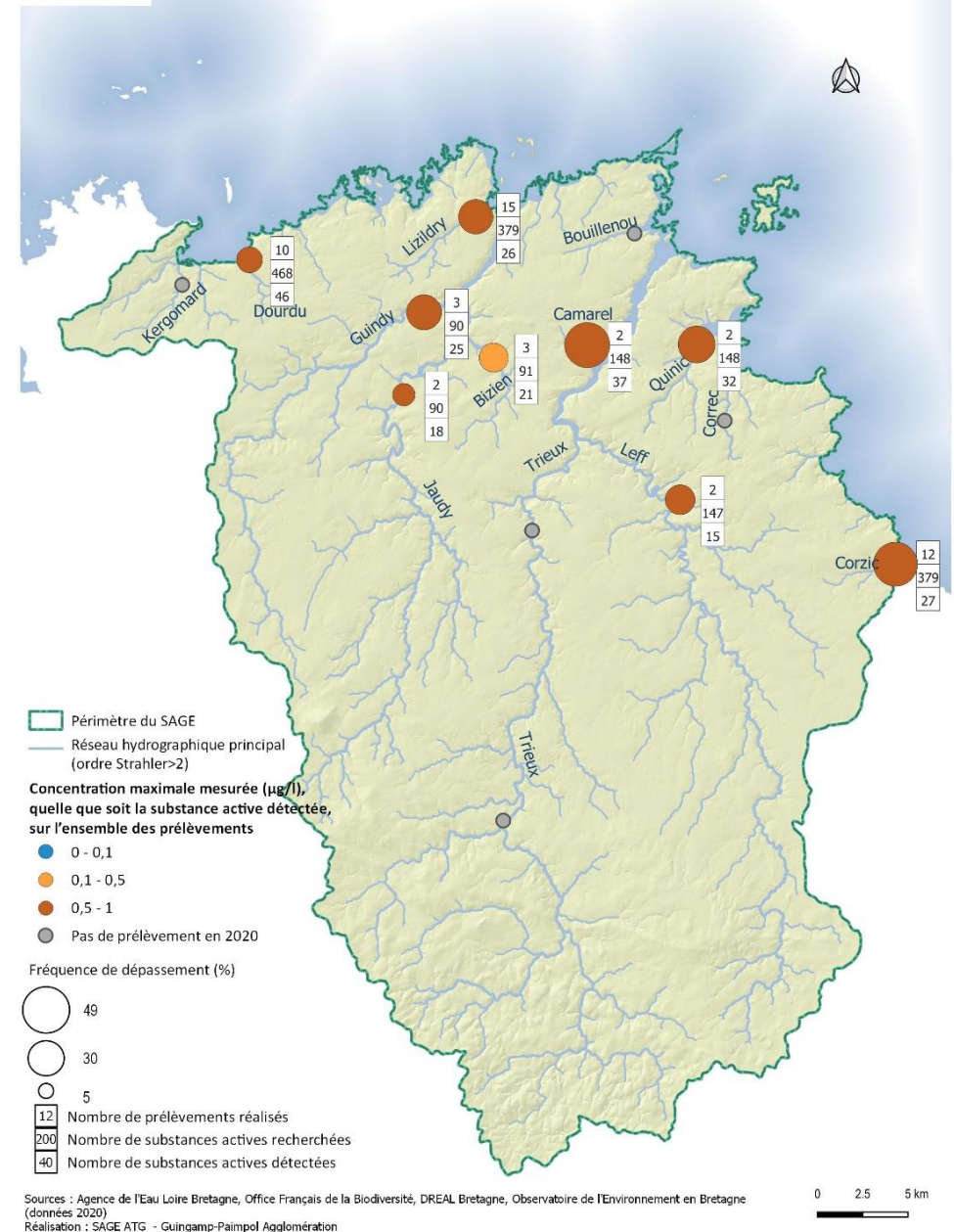
Le seuil de 0,1 µg/l par substance quantifiée est systématiquement dépassé pour au moins une substance, sur l'ensemble de ces stations en 2020. La fréquence de dépassement est la plus élevée sur le *Camarel* avec 46% des substances quantifiées qui présentent une concentration supérieure à 0,1 µg/l, elle est supérieure à 30% sur le *Quinic* et le *Corzic*.

La substance quantifiée avec la plus forte concentration est l'ESA métazachlore : 0,875µg/l sur le *Lizildry*, soit près de 9 fois l'objectif du SAGE. Ce métabolite est le plus souvent quantifié avec la concentration maximale (6 stations). Les substances quantifiées avec la concentration maximale sont exclusivement des substances actives à usage herbicide ou leurs métabolites.

Les concentrations maximales mesurées sont globalement inférieures à celles de 2019, où, entre autres, une concentration de 1,99 µg/l de bentazone avait été relevée sur le *Camarel*. Sur le *Correc* en 2019 une concentration de 2,75 µg/l en métabolite ESA métazachlore avait été relevée, l'absence de mesures en 2020 ne permet pas la comparaison.



Pesticides dans les cours d'eau en 2020 :  
concentration maximale et fréquence de dépassement du seuil 0,1 µg/l





Qualité  
des **eaux**

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Pesticides

**OBJECTIFS en 2021 dans les cours d'eau et les eaux souterraines :**

- Ne pas dépasser 0,5 µg/l pour la somme des substances pesticides détectées
- Et ne pas dépasser 0,1 µg/l par substance détectée

**Le seuil de 0,5 µg/l pour la somme des concentrations des différentes substances quantifiées simultanément dans un prélèvement est dépassé pour tous les prélèvements, sur l'ensemble des stations suivies en 2020.**

La concentration cumulée moyenne sur l'ensemble des prélèvements s'élève à 1,77 µg/l.

Les plus fortes concentrations cumulées (supérieures à 2 µg/l) concernent globalement les stations de suivi des ruisseaux côtiers : *Camarel, Corzic, Quinic, Douardu* et *Lizildry*, ainsi que sur le *Guindy*.

**Sur le *Camarel*, la concentration cumulée maximale s'élève à 8,86 µg/l, soit près de 18 fois l'objectif du SAGE.**

**73 substances différentes ont été quantifiées dans les 51 prélèvements effectués sur les 9 stations suivies en 2020.** 13 de ces substances sont quantifiées sur plus de la moitié des stations de mesures, parmi ces substances 8 sont des métabolites. L'AMPA, le métochloro ESA et l'ESA métochloro sont retrouvés dans la totalité des stations de suivi.

### Point réglementaire : pesticides, métabolites et eau potable

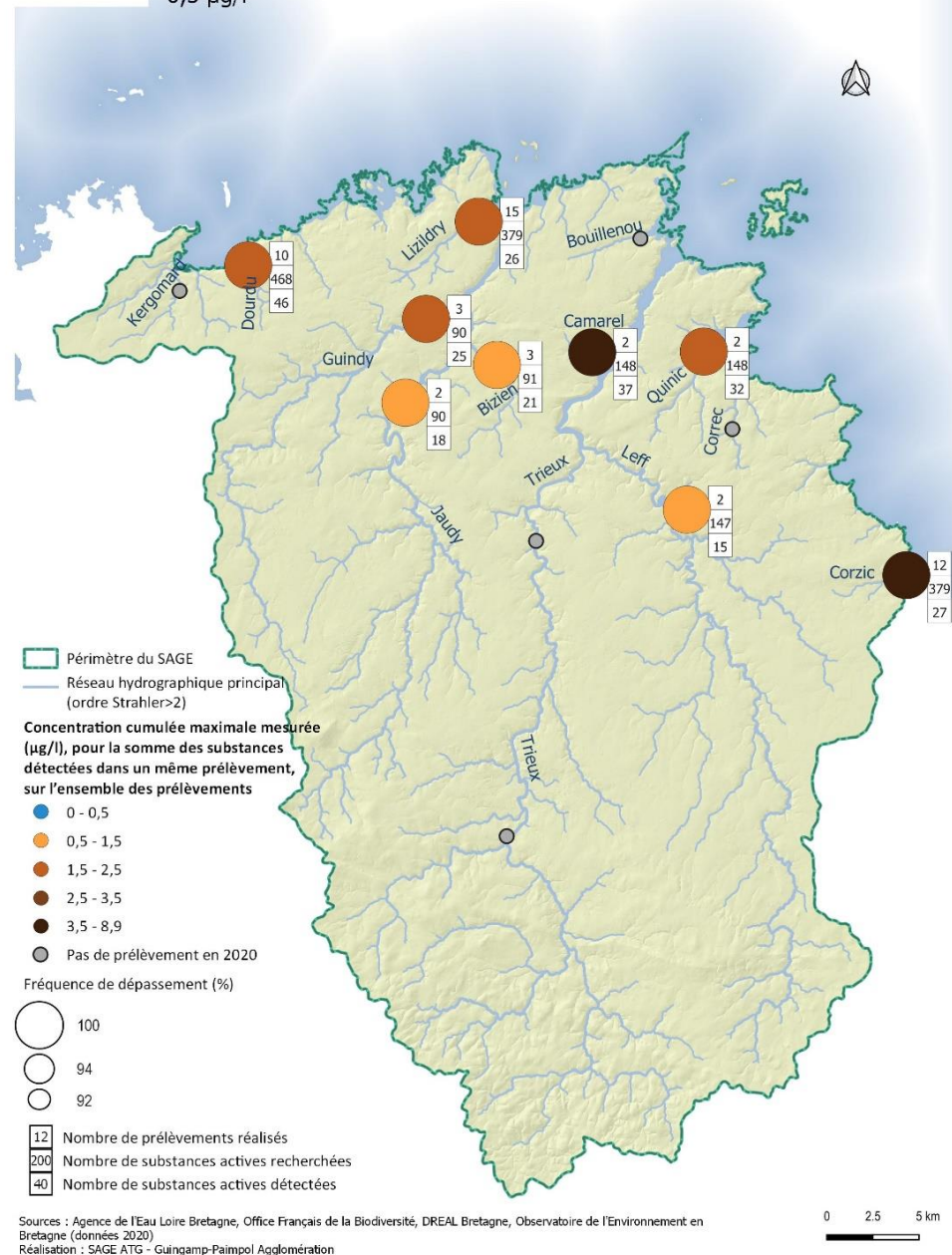
Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les **métabolites dits pertinents sont soumis aux mêmes valeurs seuil que les pesticides pour les normes relatives à l'eau potable** (limite de qualité à 0,1 µg/l par substance et limite maximale pour la somme des substances à 0,5 µg/l).

A ce jour, 16 métabolites ont été étudiés. Parmi eux, 8 sont classés comme pertinents, c'est-à-dire que, entre-autre, ils présentent un risque pour la santé. Par défaut, les métabolites non étudiés sont considérés comme pertinents et sont donc aussi concernés par cette évolution réglementaire.

Pour chaque captage et station de potabilisation, **des mesures préventives et curatives doivent être mises en place pour permettre la distribution d'une eau potable dans le respect des normes sanitaires.**



Pesticides dans les cours d'eau en 2020 :  
concentration cumulée maximale et fréquence de dépassement du seuil  
0,5 µg/l





Qualité  
des **eaux**

## Qualité physico-chimique et chimique des eaux Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

### DISPOSITION 30 : Suivi de l'évaluation de la pression azotée

Sur la campagne 2019-2020, 83 497 ha ont fait l'objet d'une déclaration de flux d'azote sur le territoire du SAGE ATG. **A l'échelle du SAGE, les quantités d'azote total épandu restent stables, 166 kg/ha de SAU en 2020** (moyenne 2014-2020 : 167 kg/ha de SAU). **Il en est de même pour la part d'azote organique épandu, environ 63% en 2020, soit la moyenne 2014-2020.**

Sur chacun des bassins versants utilisés pour le calcul de la pression azotée et représentés sur la carte, **les quantités d'azote total épandu par hectare sur la campagne 2019-2020 évoluent :**

- Elles ont tendance à augmenter sur les **bassins côtiers de Perros à Plougrescant** (de 147 à 151 kg/ha de SAU);
- Elles diminuent sur les **bassins côtiers de Paimpol à Plouha** (de 161 à 153 kg/ha de SAU et tendance globale à la diminution depuis 2014), le **bassin du Leff** (de 176 à 171 kg/ha de SAU) et le **bassin du Jaudy et des côtiers associés** (de 172 à 169 kg/ha de SAU);
- Les quantités épandues sont stables sur les autres secteurs (moins de 2 kg/ha de variation).

Sur cette campagne, **la pression azotée totale reste la plus faible sur les bassins côtiers de Perros à Plougrescant** malgré une augmentation depuis 2019. **Le bassin versant du Bizien**, (bassin toujours concerné par le contentieux européen « eaux brutes ») et les **côtiers de Paimpol à Plouha avec chacun 153 kg/ha** ont également une pression azotée plus faible.

**La pression azotée totale est la plus forte sur le bassin du Leff et du Guindy amont, avec 176 kg/ha de SAU pour ces deux secteurs.**

Par rapport à la campagne 2013-2014 (1<sup>ère</sup> année de déclaration des flux d'azote), les quantités d'azote épandu par hectare ont diminué ou sont restées stables sur les bassins versants étudiés, sauf sur le bassin du Guindy et les **bassins côtiers de Perros à Plougrescant** (respectivement, augmentation de près de 18 et 4 kg/ha).

**La part d'azote organique épandu demeure logiquement la plus faible sur les secteurs côtiers :**

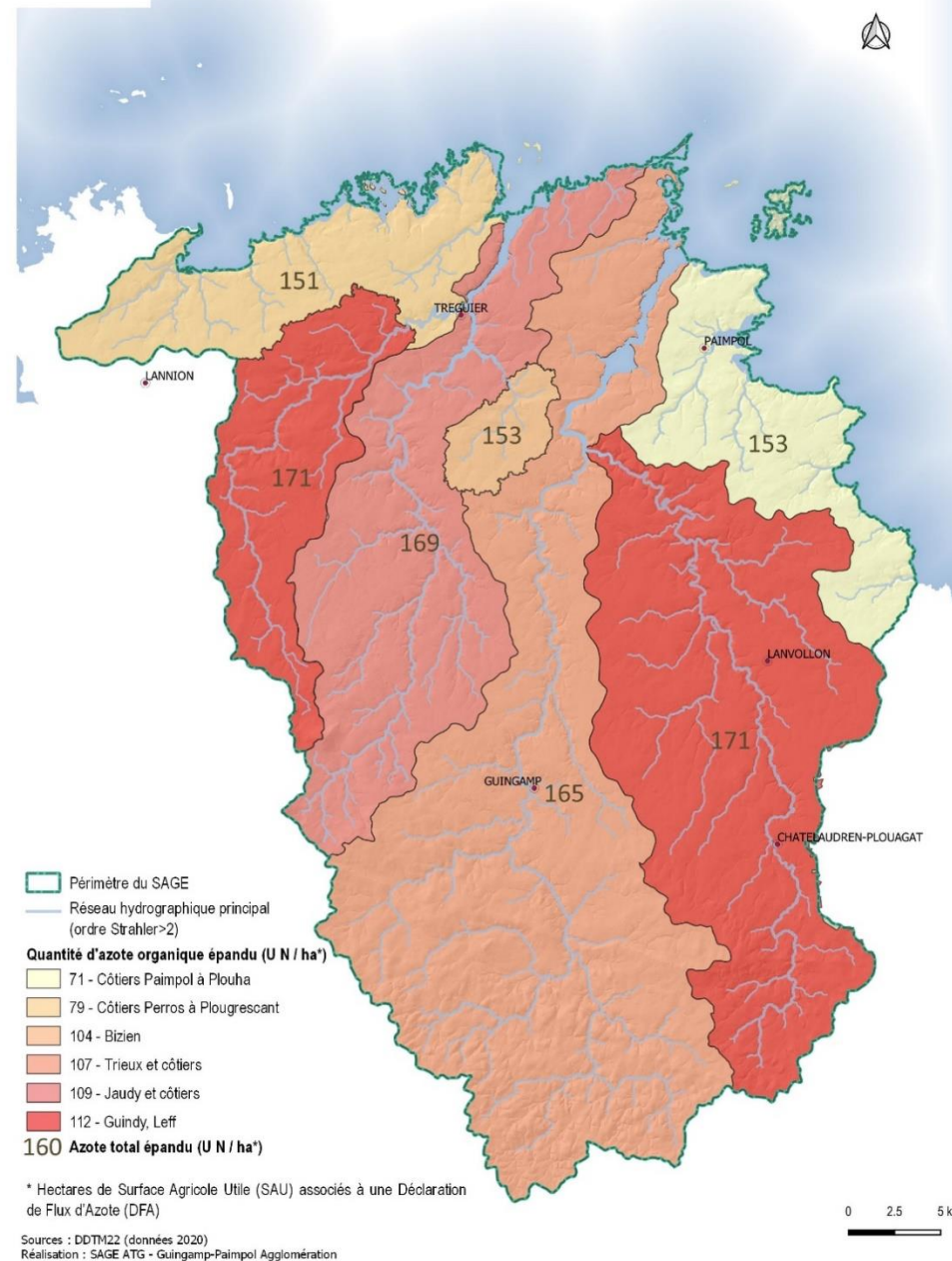
- L'azote organique représente 47% de l'azote épandu sur les bassins côtiers de **Paimpol à Plouha** (71 kg/ha de N organique) ;
- Il représente 52% sur les bassins côtiers de **Perros à Plougrescant** (79 kg/ha de N organique).

**La part d'azote organique épandu est la plus importante sur le bassin du Bizien : 68% de l'azote total épandu** (104 kg/ha de N organique). Elle se situe autour de 65% sur les autres bassins (107 à 112 kg/ha d'azote organique).

En 2020, les quantités d'azote organique épandu sont stables ou en légère baisse par rapport à la campagne précédente, excepté sur les **bassins côtiers de Perros à Plougrescant**.



Evaluation de la pression azotée sur les espaces agricoles  
en 2020





Qualité  
des *eaux*

Qualité bactériologique

Limiter l'usage non agricole des pesticides

**DISPOSITION 33 : Améliorer les pratiques sur l'espace communal et intercommunal**  
**OBJECTIF en 2021 : atteindre le « zéro phytosanitaire »**

**Rappel :** La loi dite LABBE interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'usage par les collectivités publiques notamment, des produits phytosanitaires. Cette loi présente quelques exceptions puisqu'elle ne s'applique pas aux produits autorisés en agriculture biologique, aux produits de bio-contrôle et aux produits à faible risque et elle ne concerne pas les cimetières ni les terrains de sports. **L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction aux zones jusqu'alors écartées (la plupart des terrains de sport et les cimetières) à partir de juillet 2022.**

**A noter :** 100 communes sur les 110 du SAGE sont prises en compte ici, il s'agit des communes dont le centre bourg est inclus dans le périmètre du SAGE. L'EPCI Guingamp-Paimpol-Agglomération a été évalué pour la première fois en 2019 (niveau 5).

Depuis le Tableau de Bord précédent, **61 communes parmi ces 100 communes ont vu leur niveau d'engagement dans la charte territoriale réévalué.** Parmi ces 61 communes:

- **44 progressent jusqu'au niveau 5 ou se maintiennent à ce niveau 5,**
- **7 communes progressent jusqu'au niveau 4 ou se maintiennent à ce niveau 4.**

Pour rappel, le niveau 5 de la charte Zéro Phyto est plus exigeant que la réglementation nationale actuellement en vigueur puisqu'il interdit l'ensemble des produits phytosanitaires sur tous les espaces de la collectivité. Le niveau 4 permet l'utilisation exceptionnelle de produits de bio-contrôle, à faible risque et de produits labellisés AB uniquement sur les surfaces à risque de transfert réduit.

**Globalement, l'engagement des communes progresse : en considérant l'ensemble des 100 communes, 66 communes sont engagées au niveau 5 et 12 au niveau 4.**

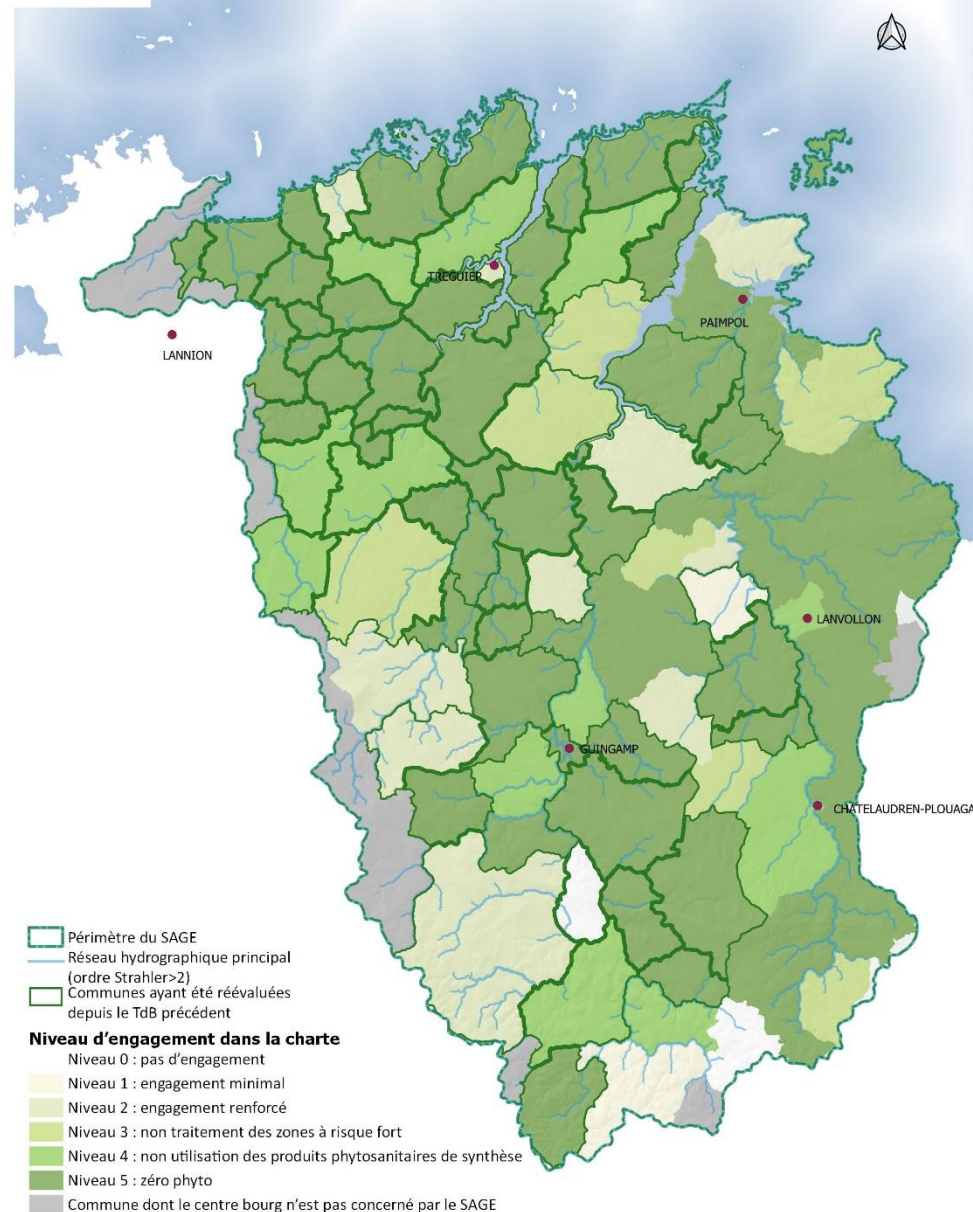
Dans certains cas, le niveau d'engagement communal est limité à cause d'un seul usage sur la commune (exemple : utilisation d'anti limace ou nettoyage de la cale de mise à l'eau). **En accompagnant les communes sur ces points précis, le niveau d'engagement pourra encore s'améliorer.**

2 communes ne sont pas engagées dans la démarche, d'après la dernière évaluation.

**Erratum sur le tableau de bord 2020 :** Certaines évolutions n'avaient pas été prises en compte. Les données corrigées sont les suivantes: SQUIFFIEC était au niveau 1 ; LANVOLLON et CHATELAUDREN-PLOUAGAT étaient au niveau 4 ; PLELO était au niveau 5.



Niveau d'engagement des communes dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques « zéro phytosanitaires »







### DISPOSITION 48 : Améliorer la continuité écologique

L'accompagnement des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages se poursuit sur le territoire du SAGE. Chacun des trois EPCI concernés par les ouvrages prioritaires pour la continuité écologique assure l'accompagnement des propriétaires des ouvrages selon leurs propres modalités, dans le cadre de la compétence GEMAPI qu'ils exercent.

La situation a évolué favorablement sur 5 des 23 ouvrages.

Pour 2 ouvrages, les travaux ont été finalisés en 2021 :

- Le seuil de *Goas-Villinec*, 1<sup>er</sup> ouvrage prioritaire à l'aval du Trieux, où une passe à anguille a été ajoutée (une passe à saumons était déjà présente sur cet ouvrage),
- Le *Moulin ROE24824* sur le Trieux, où les ouvrages en ruine ont été détruits permettant la restauration de 800m d'écoulements naturels.

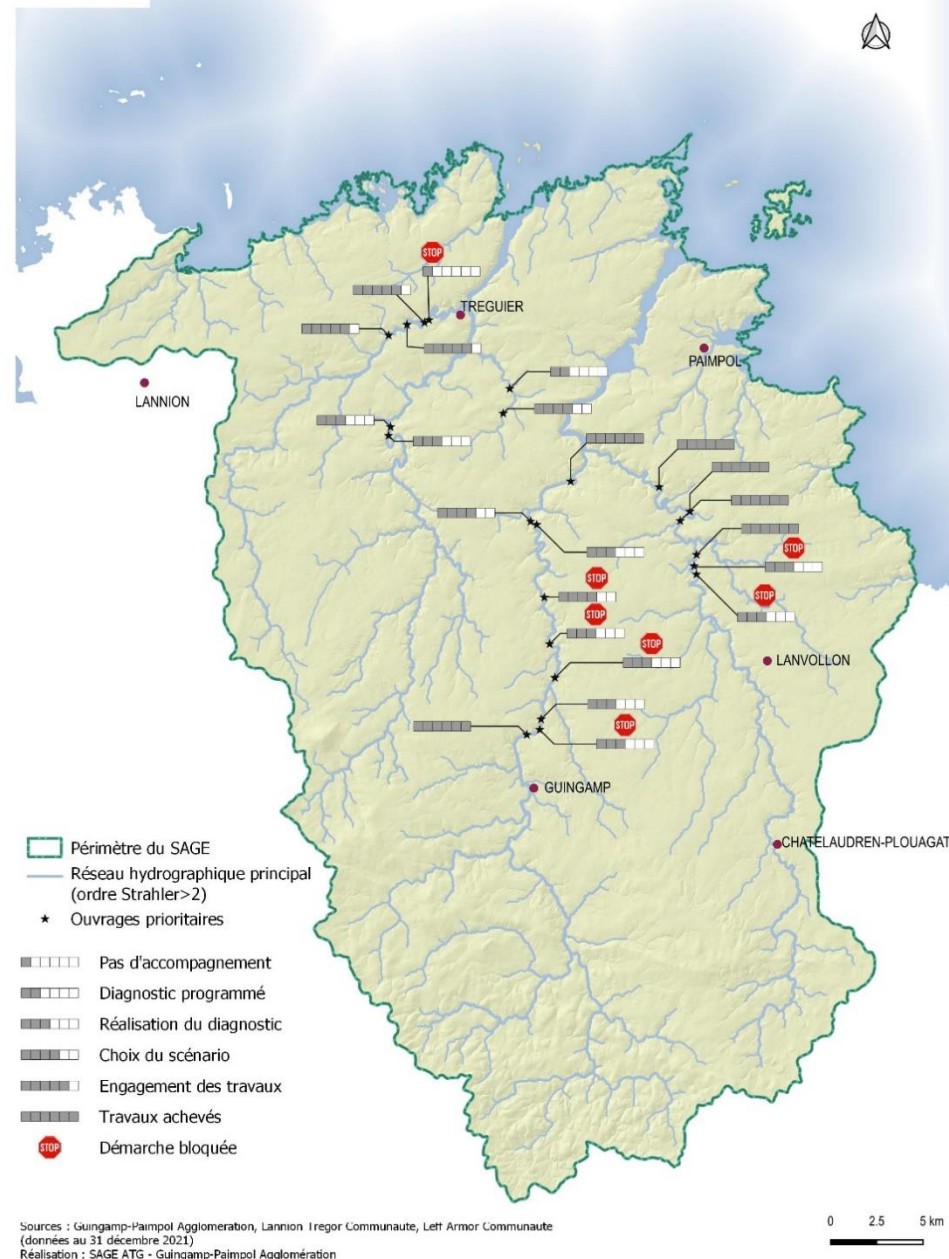
Les travaux vont démarrer sur 2 ouvrages : la station de jaugeage de *Kerallio* et le pont de la *RD74* sur le Guindy, sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Le choix du scénario est en cours de finalisation sur le seuil de jaugeage de *Châteaulin*.

La situation reste bloquée sur *Moulin de Kerhalec* sur le Trieux et *Moulin l'Evêque* sur le Guindy. De nouveaux blocages sont apparus sur 4 ouvrages situés sur le Leff et sur le Trieux : les propriétaires des *Moulins Dossen, du Droel, du Perrier et de Kerhonn* n'ont pas souhaité continuer les diagnostics. En effet, ils ne souhaitent pas s'engager à réaliser les travaux, comme le prévoit la doctrine de Leff Armor Communauté en cas de réalisation d'un diagnostic à la charge de la collectivité.

La situation est également bloquée sur le *Moulin du Pont* sur le Trieux, pour lequel le propriétaire s'est engagé à réparer sa passe à poisson depuis 2018 mais n'a toujours pas réalisé les travaux.

A noter, la réglementation relative à la continuité écologique a été modifiée en 2021 par l'adoption de la loi Climat Résilience du 22 août 2021 et la jurisprudence du 31 mai 2021. Ces évolutions réduisent le champ d'intervention des collectivités : certains ouvrages ne sont plus soumis à l'obligation de respect de la continuité écologique, notamment les ouvrages produisant de l'hydroélectricité en 2017 ou certains ouvrages ayant un potentiel de production d'hydroélectricité. Les moulins sont impactés par cette réglementation. Les autres ouvrages impactant la continuité écologique mais n'ayant pas de potentiel de production hydroélectrique, tels que les radiers de ponts ou les seuils, ne sont pas concernés.





Gestion des  
milieux aquatiques  
et du bocage

## Préserver, gérer, restaurer les zones humides

**DISPOSITION 51 : Finaliser et mettre à jour les inventaires des zones humides**  
**REGLE N°4 : Encadrer les projets conduisant à la destruction des zones humides**

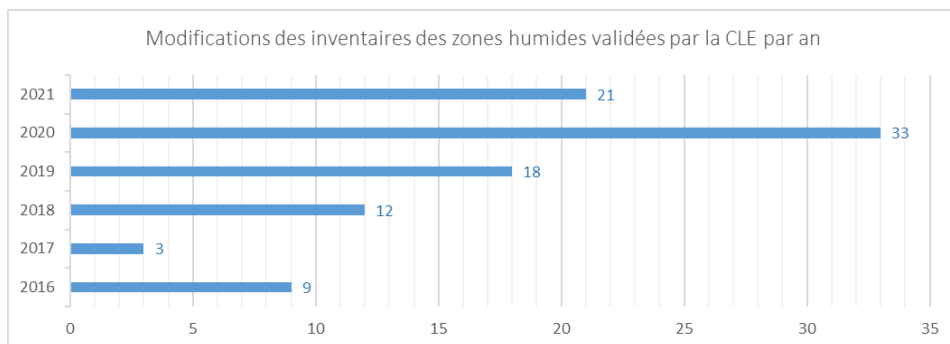
En 2021, les inventaires communaux des zones humides sont tous validés par la Commission Locale de l'Eau, à l'exception de *Pontrieux*.

Le zonage des inventaires communaux des zones humides validés par le SAGE ATG est consultable et téléchargeable sur le site GéoBretagne :

[https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/izh\\_sage\\_atg](https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/izh_sage_atg)

L'inventaire est mis à jour régulièrement pour intégrer les modifications réalisées au cours du temps, à l'occasion des vérifications de terrain faites dans le cadre de projets d'aménagement, et validées par la CLE ou son Bureau.

Ainsi, de 2016 à 2021, 96 modifications ont été validées, sur 58 communes différentes :

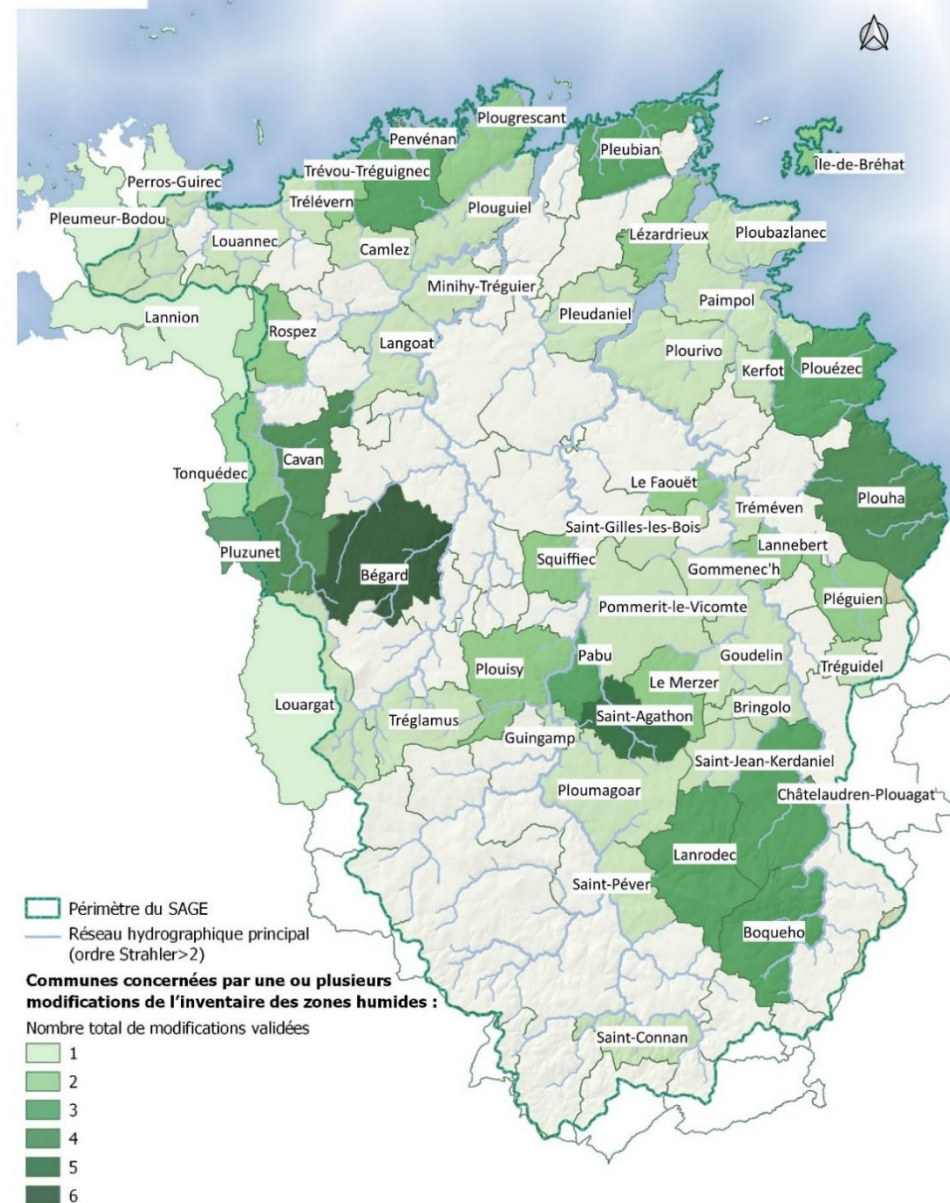


En 2021, 21 modifications ont été validées. Ces modifications sont liées :

- Majoritairement à des **projets d'urbanisation** (lotissements, permis de construire individuels, voirie, équipement collectifs, projet d'assainissement non collectif, etc.). Cela concerne **14 modifications** soit 67%;
- A des aménagements agricoles dans 3 cas (chemin d'accès, extension de serre, remise en herbe);
- À des ventes immobilières (2 cas);
- À un constat de l'Office Français de la Biodiversité (1 cas);
- À une erreur de cartographie (1 cas).



Modifications de l'inventaire des zones humides validées  
par la CLE de 2016 à 2021



Sources : SAGE ATG (données au 31 décembre 2021)  
Réalisation : SAGE ATG - Guingamp-Paimpol Agglomération

0 2.5 5 km

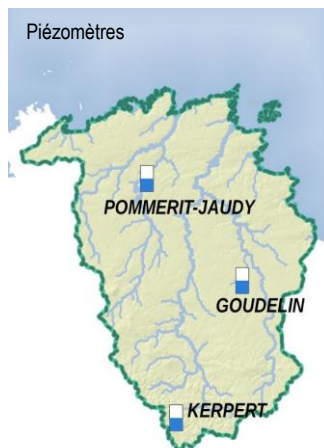


## Améliorer la connaissance des prélèvements et leurs effets sur la ressource

### Année piézométrique

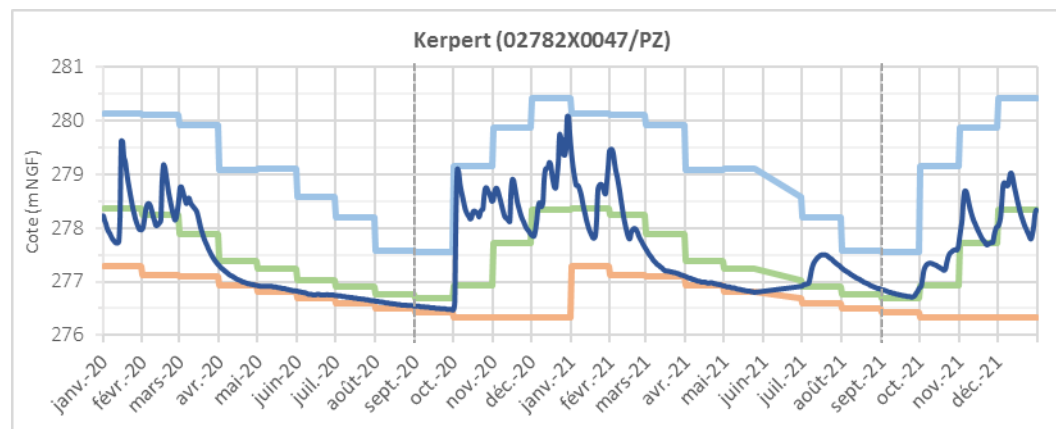
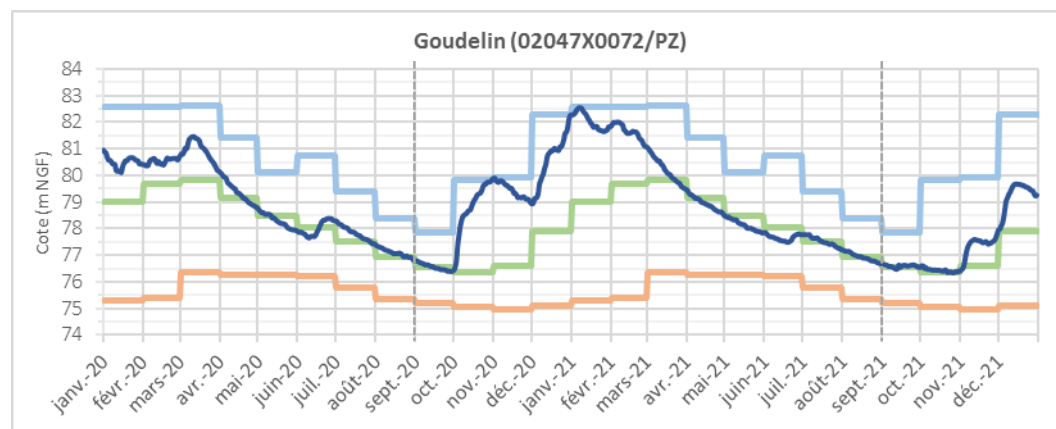
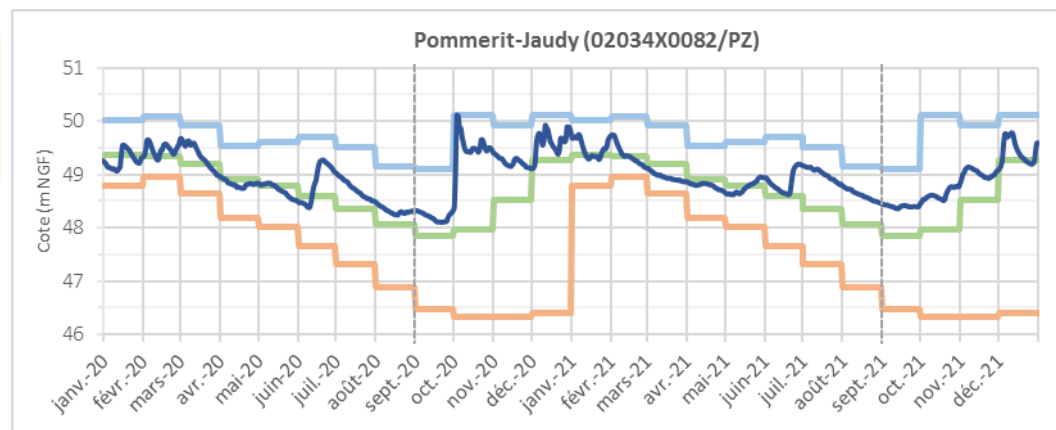
Pour mémoire : les 3 piézomètres sur le territoire du SAGE ont été réalisés dans des contextes géologiques et hydrogéologiques différents; le contraste de pluviométrie est important sur le territoire (environ 200mm de moins du sud vers le nord) : la comparaison des chroniques ne doit pas forcément être recherchée.

Les chroniques piézométriques ci-contre permettent de visualiser les **données de la dernière année hydrologique : sept. 2020 à août 2021**. Elles font apparaître les statistiques mensuelles (cote maximale, cote minimale, cote moyenne ou « normales »), calculées sur l'ensemble des données disponibles sur la période 2003-2022 pour Goudelin et Kerpert, et 2005-2022 pour Pommerit.



Les éléments suivants sont observés :

- **En septembre 2020, les niveaux des nappes sont très variés** : inférieur aux normales à Kerpert, supérieur à Pommerit, moyen à Goudelin.
- **La recharge des nappes démarre dès début octobre 2020**, assez brutalement, grâce à des pluies très soutenues (pluviométrie du mois d'octobre très supérieure à la normale, environ 200% en moyenne régionale).
- Le mois de novembre est au contraire fortement déficitaire en pluviométrie, avec des pluies efficaces moins abondantes localement, ce qui interrompt la recharge des nappes et entraîne des séquences de hausse-baisse-hausse des niveaux. **A fin novembre 2020, les niveaux piézométriques sont supérieurs à très supérieurs aux normales sur les 3 piézomètres.**
- Les mois de décembre et dans une moindre mesure janvier sont excédentaires en pluie, alors que février et mars sont déficitaires : **les niveaux des nappes baissent à partir de février, et à fin mars, les niveaux sont moyens (Goudelin) à inférieurs aux normales (Pommerit et surtout Kerpert).**
- Cette situation perdure jusqu'à fin mai. **De petites pluies efficaces début juin entraînent une légère remontée** du niveau piézométrique à Pommerit et Kerpert. A fin juillet, les niveaux restent très supérieurs aux normales à Pommerit et Kerpert et au niveau des normales à Goudelin.
- La baisse se poursuit, avec une pluviométrie déficitaire en août, mais les **niveaux restent proches des normales ou supérieurs, à fin août 2021.**



— Cote Moyenne mensuelle (mNGF) — Cote Max mensuelle (mNGF) — Cote Min mensuelle (mNGF)

Source : ADES – Données BRGM

— Bornes de l'année hydrologique

### Année hydrologique

L'année hydrologique est définie comme la période de 12 mois débutant après le mois habituel des plus basses eaux. En France métropolitaine, cette période débute généralement en septembre.

Les quatre stations de jaugeage situées en aval des bassins versants ont été étudiées. Pour l'année 2020-2021, cette tendance se vérifie sur les bassins versants du SAGE ATG :

Station	Date du min 2020	Date du min 2021
Trieux à Saint-Clet	10 août	12 sept
Leff à Yvias	15 sept	8 sept
Jaudy à Mantallot	19 sept	8 sept
Guindy à Plouguiel	15 sept	15 juin (1 point) 2 au 4 sept

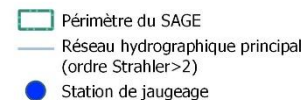
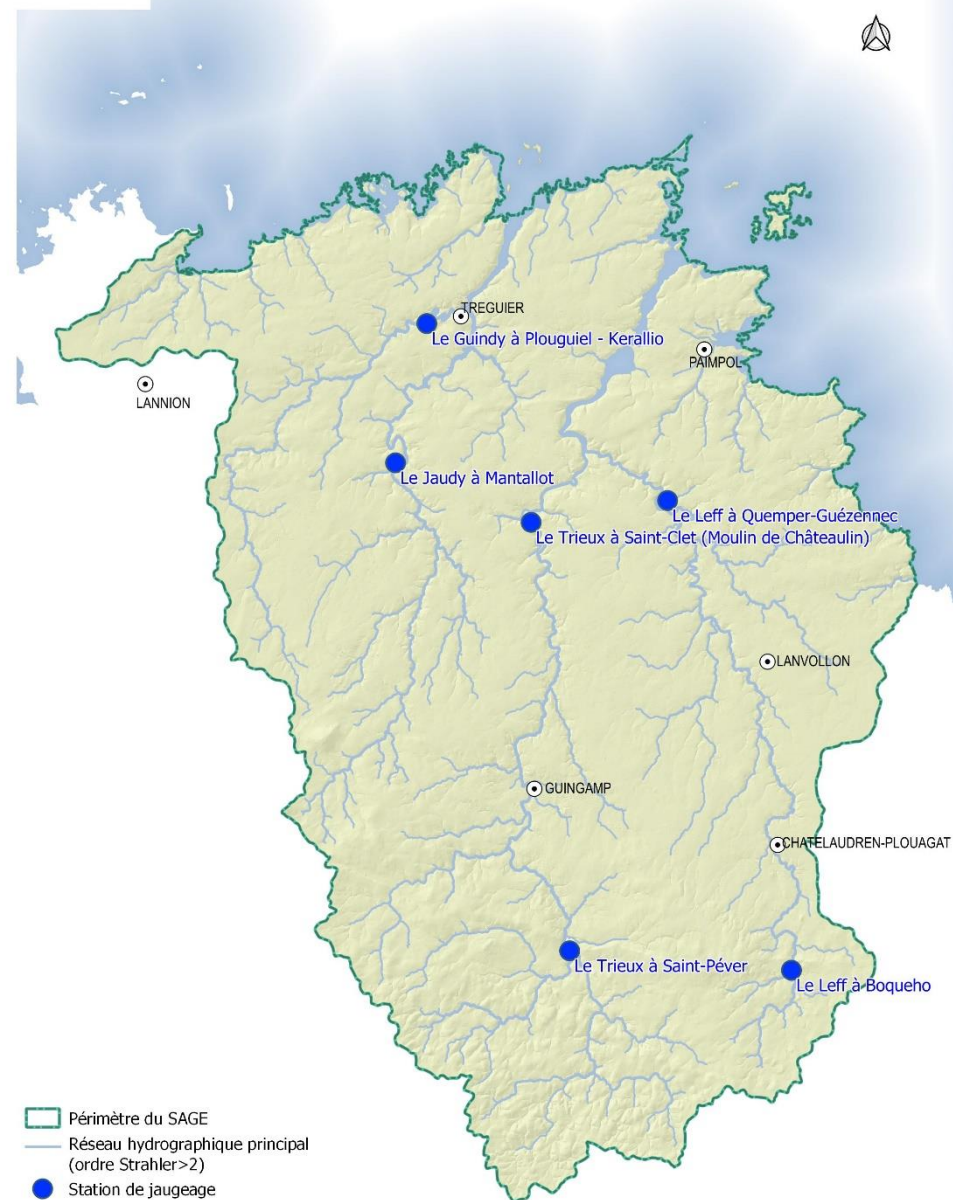
Les graphiques en page suivante présentent les débits instantanés pour l'année 2020-2021, les débits moyens mensuels ainsi que les bornes de l'année hydrologique.

Pour l'année hydrologique 2020-2021, les quatre cours d'eau suivent une évolution similaire.

Les débits instantanés sont **supérieurs aux débits moyens mensuels pour la période de hautes eaux (décembre à février) ainsi qu'au mois d'octobre**. La crue du mois d'octobre s'explique, entre autres, par une pluviométrie particulièrement importante (+221% par rapport aux normales 1981-2010 à la station de Saint-Brieuc – source *Infoclimat*)

Les **débits printaniers sont globalement inférieurs aux moyennes mensuelles**, malgré quelques pics ponctuels.

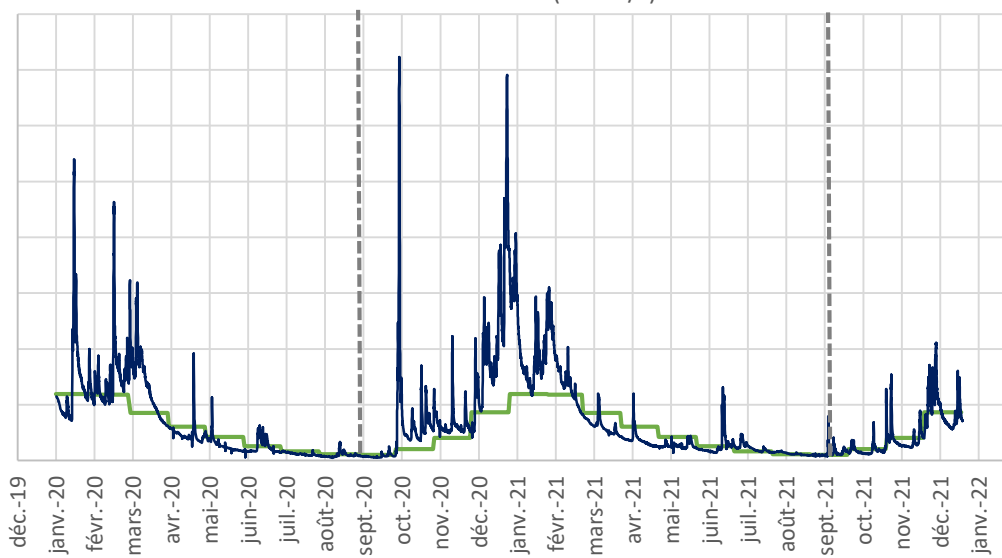
Les autres mois, le débit instantané fluctue autour du débit moyen mensuel.



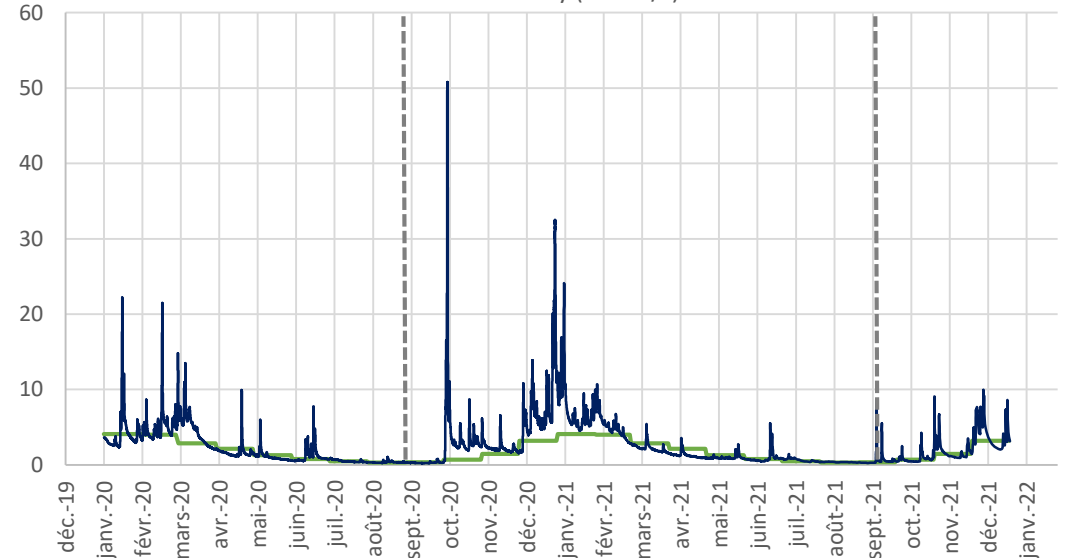
**Légende :**

- Débit instantané
- Débit moyen mensuel
- - - Bornes de l'année hydrologique

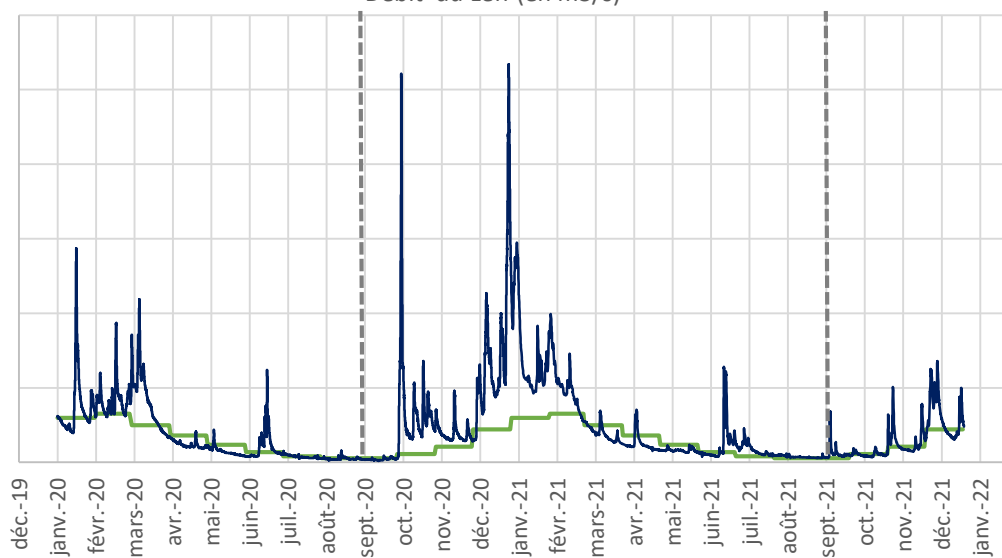
Débit du Trieux (en m3/s)



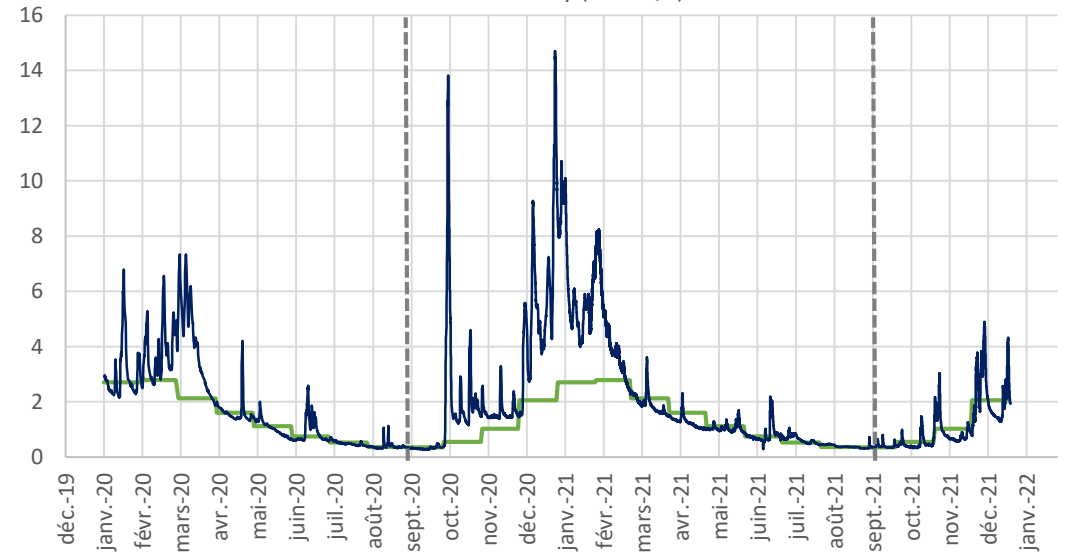
Débit du Jaudy (en m3/s)



Débit du Leff (en m3/s)



Débit du Guindy (en m3/s)





**Gestion**  
quantitative

## Développer une politique d'économie d'eau

**DISPOSITION 66 : Rechercher les fuites et améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable : atteindre au moins 80% en zone rurale ou ne pas dépasser un indice linéaire de perte de 1 m<sup>3</sup>/jour/km de réseau**

*A noter : l'analyse du fonctionnement des réseaux d'alimentation en eau potable se fait à l'échelle de la collectivité compétente en date de la donnée.*

**La longueur du linéaire de réseau d'adduction en eau potable varie de 16,1 km sur le secteur de Châtelaudren jusqu'à 590 km sur le secteur de Lanvallon-Plouha.** Il dépend de la taille du secteur et de son caractère plus ou moins rural (densité des constructions).

Il n'y a pas de corrélation entre la longueur de réseau totale sur l'unité de distribution et la longueur de réseau renouvelée.

Le renouvellement des réseaux constitue un levier pour améliorer les rendements et limiter les pertes d'eau. Compte-tenu de la durée de vie des canalisations, un renouvellement à hauteur de **1,2% par an est un objectif à atteindre** pour maintenir des canalisations en bon état.

**De fortes disparités sont observées, avec un taux de renouvellement annuel variant de 0% à 3,5% selon les unités de distribution** (chiffre 2019, moyenne annuelle calculée sur 5 ans de 2015 à 2019).

Ainsi, ce taux est le plus élevé sur les secteurs de *Plouagat, Châtelaudren, Plélo, Syndicat mixte des sources de Kerloazec, Syndicat des Traouiëro, Kreiz Treguer* et le *Syndicat du Trégor* avec plus de 1% de renouvellement annuel.

Le taux de renouvellement est en revanche nul sur les secteurs du *Syndicat de Kernevec* et du *Syndicat de Saint-Nicolas du Pelem*.

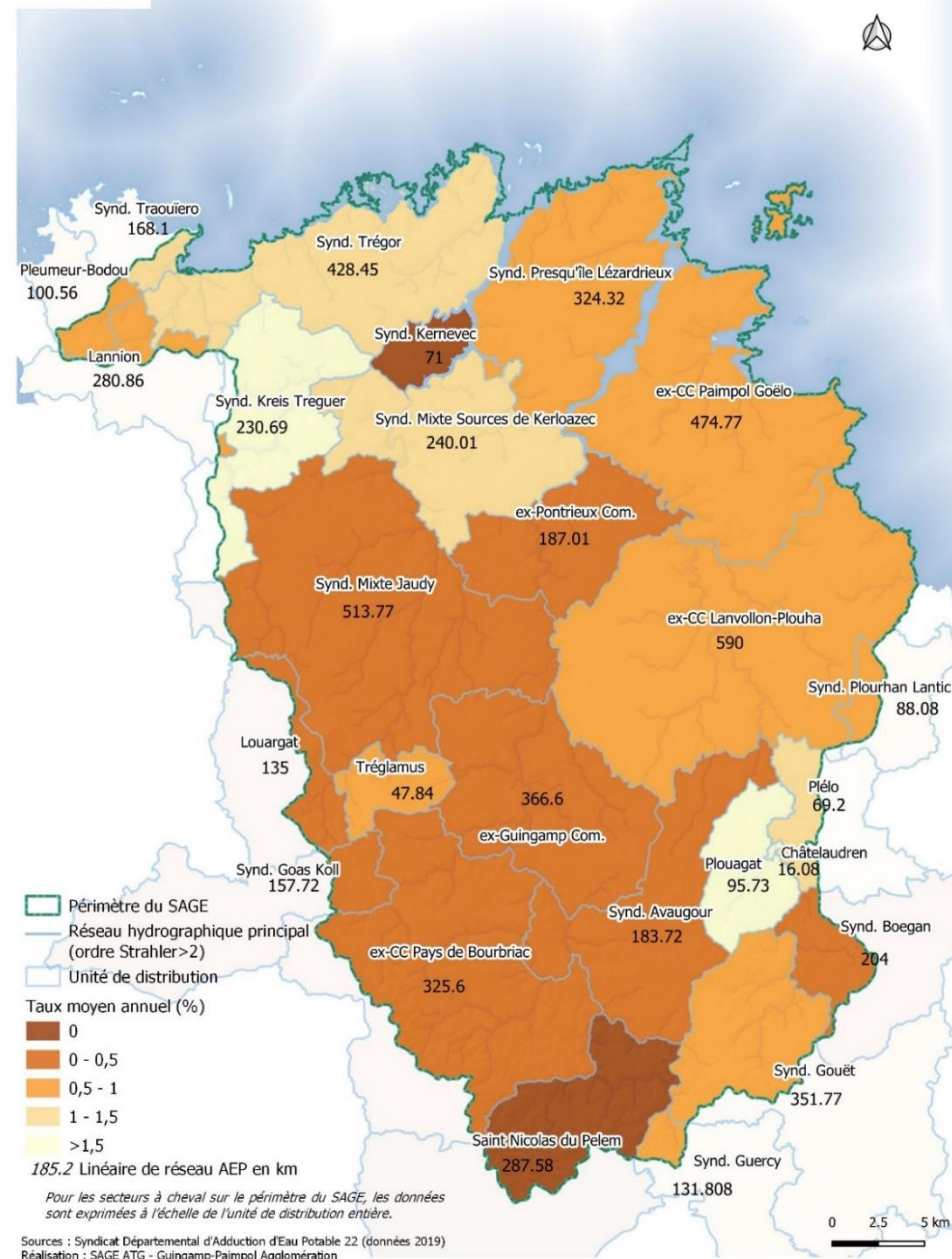
Il est inférieur à 0,5% sur les secteurs du *Pays de Bourbriac, du Syndicat d'Avaugour, du Syndicat de Goas Coll, du Syndicat de Boëgan, de Pontrieux, du Syndicat mixte du Jaudy* et de *Guingamp*.

**S'agissant de moyennes sur 5 ans, les secteurs cités sont sensiblement identiques à ceux du tableau de bord précédent.**

A titre de comparaison, le taux de renouvellement annuel en 2019 s'élève à 0,71% (contre 0,59% en 2018) à l'échelle du SAGE (ensemble des secteurs entiers) et à 0,86% (contre 0,78% en 2018) à l'échelle du département des Côtes d'Armor. Une légère amélioration globale est notée.



Linéaire de réseau AEP en 2019 et taux de renouvellement de 2015 à 2019 au sein des unités de distribution d'eau





## Gestion quantitative

## Développer une politique d'économie d'eau

**DISPOSITION 66 : Rechercher les fuites et améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable : atteindre au moins 80% en zone rurale ou ne pas dépasser un indice linéaire de perte de 1 m<sup>3</sup>/jour/km de réseau**

En 2019, l'objectif n'est pas atteint pour 7 secteurs sur les 26 qui concernent le SAGE ATG. Cela concernait 15 secteurs en 2018, une tendance à l'amélioration est observée.

Les secteurs suivants ne remplissent pas les objectifs du SAGE :

- Le rendement et/ou l'indice linéaire de perte restent insatisfaisants, comme en 2018, sur les secteurs de *Plouagat*, de *Plourhan-Lantic*, du *Syndicat de Boëgan*, du *Syndicat de Kernevec*, du *Syndicat de Kreis Treger* et du *Syndicat de la presqu'île de Lézardrieux* ;
- La situation se dégrade sur le secteur de *Louargat* où aucun des deux objectifs n'est atteint. A noter, la majeure partie de ce secteur se situe en dehors du territoire du SAGE.

En revanche, les résultats s'améliorent sur le secteur de *Pontrieux*, de *Châtelauden*, du *Syndicat du Guercy* et du *Syndicat mixte des sources de Kerloazec*. Sur ces territoires, aucun des deux objectifs n'était atteint en 2018, alors que l'un des deux objectifs est atteint en 2019.

Les rendements et indices linéaires de perte sont particulièrement satisfaisants sur le secteur de *Plélo* (rendement de 96% et indice linéaire de perte de 0,31 m<sup>3</sup>/j/km).

Le secteur de *Bourbriac* est également en bonne situation avec un indice linéaire de perte de 0,22 m<sup>3</sup>/km/j et un rendement de 82%.

Les autres secteurs pour lesquels l'objectif est atteint se détachent moins, avec soit un seul des deux critères respecté soit des valeurs proches des seuils établis dans le cadre du SAGE.

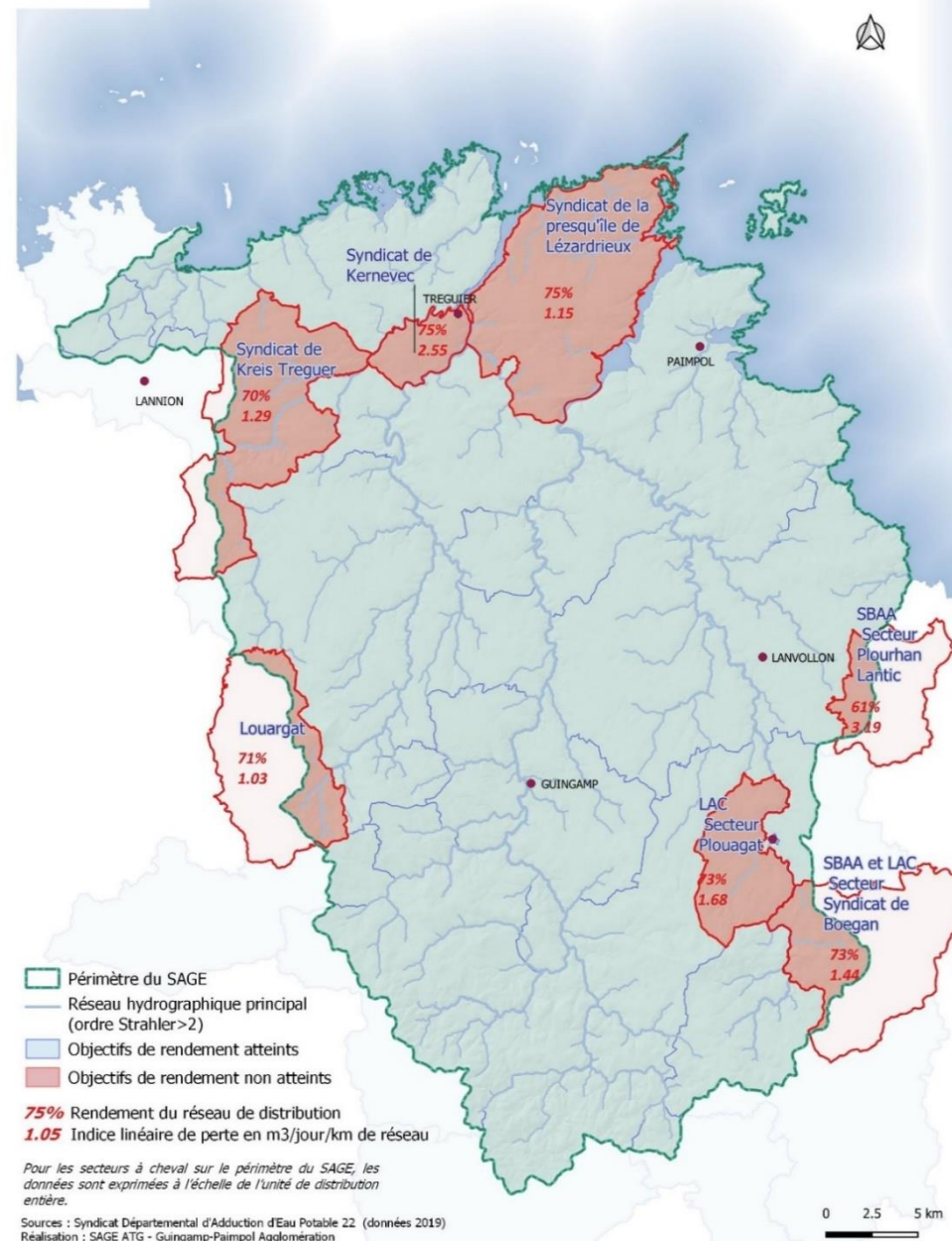
Au total, l'un des deux objectifs est atteint pour 19 des 26 unités de distribution, soit près des 3/4 des unités de distribution.

En calculant ce ratio par rapport à la longueur de réseau de chaque unité de distribution, l'un des deux objectifs est atteint pour 81 % du linéaire de réseau des unités de distribution concernées par le SAGE.

A titre de comparaison, la moyenne des rendements en 2019 est de 80,6% (80,1% en 2018) à l'échelle du SAGE (ensemble des secteurs) et de 84,1 % (82,5 % en 2018) à l'échelle des Côtes d'Armor ; la moyenne des indices linéaire de perte en 2019 est de 1,2 m<sup>3</sup>/j/km de réseau à l'échelle du SAGE comme à l'échelle départementale (respectivement 1,4 et 1,2 m<sup>3</sup>/j/km en 2018). Mis à part la moyenne départementale des rendements qui s'améliore entre 2018 et 2019, ces valeurs sont plutôt stables par rapport à 2018.



## Rendement des réseaux AEP en 2019 au sein des unités de distribution d'eau



## Structure porteuse du SAGE Argoat Trégor Goëlo :



## Avec le soutien financier de :

